

**COMUNIDADE ECONOMICA DOS  
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL**



**ECONOMIC COMMUNITY OF  
WEST AFRICAN STATES**

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST**

**ECW/CM/LXXXI/2**

Original: Anglais

**QUATRE-VINGT-UNIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL  
DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Abuja, 13 – 15 décembre 2018

---

---

**RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA CEDEAO**

---

---

Commission de la CEDEAO  
Abuja, décembre 2018

**COMISSÃO DA CEDEAO**  
**ECOWAS COMMISSION COMMISSION DE LA CEDEAO**



**RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA CEDEAO**

*Abuja, Novembre 2018*

# TABLES DES MATIERES

<b>LISTES DES TABLEAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>6</b>
<b>ABREVIATIONS – ACRONYMES .....</b>	<b>7</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>11</b>
<b>MESSAGE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO .....</b>	<b>12</b>
<b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>17</b>
<b>CHAPITRE I: ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET REGIONAL .....</b>	<b>22</b>
1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL .....	22
1.2 CROISSANCE DES ECONOMIES AFRICAINES .....	29
1.3 ECONOMIE OUEST AFRICAINE .....	31
1.3.1 Croissance économique .....	33
1.3.2 Inflation .....	35
1.3.3 Déficit public .....	36
1.3.4 Dette publique .....	37
1.3.5 Secteur extérieur .....	38
<b>CHAPITRE II : INTEGRATON COMMERCIALE .....</b>	<b>39</b>
2.1 COMMERCE .....	40
2.2 DOUANES .....	41
2.3 LIBRE CIRCULATION .....	43
<b>CHAPITRE III : INTEGRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE .....</b>	<b>45</b>
3.1 AFFAIRES POLITIQUES PAIX ET SECURITE .....	45
3.1.1 Affaires politiques et coopération internationale .....	45
3.1.2 Démocratie et bonne gouvernance .....	46
3.1.3 Maintien de la paix et sécurité régionale .....	46
3.2 HARMONISATION DES POLITIQUES MACROECONOMIQUES .....	50
3.2.1 Surveillance Multilatérale .....	50
3.2.2 Recherche et Statistiques .....	52
3.2.3 Programme Communautaire de Développement (PCD) .....	54
3.2.4 Stratégie Sahel de la CEDEAO .....	54
3.2.5 Promotion du secteur privé .....	55
3.2.6 Développement industriel .....	58
3.2.7 Agriculture et Développement Rural .....	60
3.2.8 Agence régionale pour l’agriculture et l’alimentation (ARAA) .....	65
3.2.9 Environnement .....	70
3.2.10 Transports .....	72
3.2.11 Energie .....	77
3.2.12 Autorité régionale de régulation du secteur de l’électricité de la CEDEAO (ARREC) .....	79
3.2.13 Mines .....	80
3.2.14 Télécommunications .....	81
3.2.15 Technologies de l’information et de la communication .....	83
3.3 DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN .....	86
3.3.1 Actions Humanitaires et Sociales .....	86
3.3.2 Jeunesse, sport, emploi et Lutte contre la drogue .....	87
3.3.3 Intégration de la dimension genre dans les programmes de développement .....	89

3.3.4 Education, Culture, Science et Technologie.....	90
<b>CHAPITRE IV: QUESTIONS INSTITUTIONNELLES .....</b>	<b>92</b>
4.1 PLANIFICATION STRATEGIQUE ET SUIVI EVALUATION.....	93
4.1.1 Planification stratégique .....	93
4.1.2 Système de suivi et évaluation .....	93
4.2 RELATIONS EXTERIEURES.....	94
4.3 COORDINATION ET CONVERGENCE ENTRE LES COMMISSIONS DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA .....	97
4.4 FINANCES.....	97
4.5 RESSOURCES HUMAINES.....	99
4.6 ADMINISTRATION GENERALE .....	100
4.7 AFFAIRES JURIDIQUES.....	101
4.8 COMMUNICATION .....	102
4.9 PROCESSUS DE REFORME INSTITUTIONNELLE .....	103
4.10 RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS DE LA CEDEAO .....	104
4.11 LE PARLEMENT DE LA CEDEAO .....	104
4.12 LA COUR DE JUSTICE DE LA COMMUNAUTE .....	109
4.13 GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST (GIABA) .....	113
4.13.1 Résultats des groupes de travail sur l'évaluation et la conformité (GEC), le GAFI et du Groupe Risque, Tendances et Méthodes (GRTM).....	113
4.13.2 Exercices d'Evaluation Nationale des Risques (ENR).....	114
4.13.3 Deuxième série d'évaluations mutuelles des systèmes de LBC / FT des États membres .....	114
4.13.4 Renforcement des capacités des acteurs de la LBC / FT dans les États membres .....	114
4.13.5 Coopération régionale et internationale:.....	116
4.14 BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO (BIDC).....	116
4.14.1 Activités Administratives et de Modernisation de la Banque.....	117
4.14.2 Activités De Financement Des Projets .....	120
4.14.3 Activités de coopération et de mobilisation de ressources.....	126
4.14.4 Situation financière de la banque au 30 juin 2018* .....	129
4.15 L'ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE (OOAS).....	130
4.15.1 Information sanitaire et recherche pour la santé.....	131
4.15.2 Lutte contre les maladies .....	131
4.15.3 Epidémies et urgences sanitaires .....	132
4.15.4 Médicaments essentiels, vaccins et autres produits médicaux.....	132
4.15.5 Médecine traditionnelle .....	133
4.15.6 Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent, du jeune et de la personne âgée .....	133
4.15.7 Infrastructures et équipements de santé .....	134
4.15.8 Ressources Humaine pour le secteur de la santé .....	134
4.15.9 Assistance technique aux États-Membres.....	134
4.15.10 Partenariats techniques et financiers et harmonisation des politiques .....	135
<b>PERSPECTIVES .....</b>	<b>136</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>137</b>

## **LISTES DES TABLEAUX**

TABLEAU 1: PERFORMANCE DE LA PERSPECTIVE ECONOMIQUE MONDIALE (VARIATION EN POURCENTAGE .....	26
TABLEAU 2 : INFLATION DES REGIONS AFRICAINES .....	31
TABLEAU 3: QUELQUES INDICATEURS SOCIOECONOMIQUE DE LA CEDEAO EN 2017 ET COMPARAISON AVEC L'ASS .....	33
TABLEAU 4 : EMPLOIS FINAUX DU PIB (EN %). .....	35
TABLEAU 5: ETAT DE RATIFICATION DES PROTOCOLES ET CONVENTIONS DE LA CEDEAO AU 12 NOVEMBRE 2018 .....	111
TABLEAU 6 : ETAT D'EXECUTION DU BUDGET A FIN SEPTEMBRE 2018 (000 UC) .....	129
TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DES REVENUS SUR PRETS A FIN SEPTEMBRE 2018 (000 UC) .....	130
TABLEAU 8 : ÉVOLUTION SECTORIELLE DES ENGAGEMENTS NETS CUMULES DE LA BIDC ENTRE DECEMBRE 2017 ET SEPTEMBRE 2018 (UC) .....	132
TABLEAU 9 : REPARTITION DES ENGAGEMENTS NETS CUMULES DE LA BIDC PAR SECTEUR AU 30 SEPTEMBRE 2018 .....	133
TABLEAU 10 : EVOLUTION DES ENGAGEMENTS NETS CUMULES PAR PAYS ENTRE DECEMBRE 2017 ET SEPTEMBRE 2018 (EN UC) .....	134
TABLEAU 11 : REPARTITION DE L'ENCOURS DES PRETS PAR PAYS AU 30 SEPTEMBRE 2018 (EN UC) .....	135
TABLEAU 122 : SITUATION DES ARRIERES DE CAPITAL PAR PAYS AU 30/09/2018 (EN UC) .....	138

## **LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1: PERFORMANCES ET PREVISIONS DE L'ECONOMIE MONDIALE (2016 – 2020) .....	24
FIGURE 2: TAUX D'INFLATION ANNUEL MOYEN (2016 – 2020) .....	27
FIGURE 3: VARIATION EN POURCENTAGE DU PRIX DE L'ENERGIE (2012 -2020) .....	29
FIGURE 4: VARIATION EN POURCENTAGE DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES DE BASE (2012 - 2020) .....	29
FIGURE 5: VARIATION EN POURCENTAGE DU PRIX DES METAUX (2012 - 2020) .....	30
FIGURE 6 : CROISSANCE DES REGIONS AFRICAINES .....	31
FIGURE 7 : PIB PAR HABITANT DES ETATS MEMBRES ET DE LA CEDEAO .....	34
FIGURE 8: CONTRIBUTION SECTORIEL DU PIB (EN %) .....	35
FIGURE 9 : TAUX DE CROISSANCE DES ETATS MEMBRES ET DE LA CEDEAO .....	35
FIGURE 10 : TAUX DE D'INFLATION DES ETATS MEMBRES ET DE LA CEDEAO .....	37
FIGURE 11 : DEFICIT PUBLIC DES ETATS MEMBRES ET DE LA CEDEAO .....	38
FIGURE 12 : RATIO DE LA DETTE PUBLIQUE DES ETATS MEMBRES ET DE LA CEDEAO .....	39
FIGURE 13: SOLDE COURANT DES ETATS MEMBRES ET DE LA CEDEAO .....	40
FIGURE14 : EVOLUTION DES ENGAGEMENTS NETS CUMULES DE LA BIDC ENTRE 2004 ET SEPTEMBRE 2018 (MILLIONS D'UC) .....	131
FIGURE 15:REPARTITION PAR DOMAINE D'INTERVENTION DES ENGAGEMENTS NETS CUMULES AU 30 SEPTEMBRE 2018 (%) .....	132
FIGURE 16 : REPARTITION DES ENGAGEMENTS NETS CUMULES PAR PAYS AU 30 SEPTEMBRE 2018 (EN %) .....	133

## **ABREVIATIONS – ACRONYMES**

ACBF	African Capacity Building Foundation
ACP	Afrique Pacifique Caraïbes
AECID	Agence espagnole de coopération internationale au développement
AFD	Agence française de développement
ALPC	Armes légères à petit calibre
AMAO	Agence Monétaire de l’Afrique de l’Ouest
AMESD	Projet Africain de Suivi de l’Environnement pour un Développement Durable
AOSTI	Observatoire africain sur la science, la technologie et l'innovation
APE	Accord de Partenariat Economique
ARAA	Agence régionale pour l’agriculture et l’alimentation
ARREC	Autorité de régulation régionale du secteur de l’électricité de la CEDEAO
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
CCAP	Coalition pour le climat et l'air pur
CCPS	Comité de coordination de la planification stratégique
CCR	Centre pour la résolution des conflits
CDJS	Centre de développement de la jeunesse et des sports de la CEDEAO
CEA	Commission Economique pour l’Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	Commission économique et monétaire de l’Afrique centrale
CER	Communauté économique régional

CEREEC	Centre des Energies renouvelables et efficacité énergétique de la CEDEAO
CIC	Centre Informatique Communautaire
CILSS	Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNC	Comité national de coordination
CNPE	Comité national de politique économique
CNUCED	Conférence des nations unies pour le commerce et le développement
CPCC	Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO
CRSA	Centre régional de santé animale
CSC	Cadre stratégique de la communauté
DSRRP	Document de Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté
ECOAGRIS	Système d'information agricole de la CEDEAO
ECOQUAL	Politique qualité de la CEDEAO
ECOWAP	Politique Agricole de la CEDEAO
EEEOA	Système d'échange électrique de l'Afrique de l'Ouest
EERT	Equipe d'Alerte Précoce de la CEDEAO
EPAU	Unité d'analyse des politiques économiques
FAC	Force en attente de la CEDEAO
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des nations unies pour la population
FODETE	Fonds pour le développement et le financement des secteurs des transports et de l'«énergie
FOSCOA	Forum de la société civile ouest africaine



FPC	Fonds de la paix de la CEDEAO
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
GIZ	Coopération allemande
HCR	Haut-Commissariat pour les réfugiés
IMAO	Institut monétaire de l'Afrique de l'ouest
IMC	Institut monétaire de la CEDEAO
LBC/LT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
MPME	Micro petite et moyenne entreprise
MVE	Maladie à virus Ebola
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSC	Organisation de la société civile
OSP	Opérations de soutien à la paix
PAPED	Programme APE pour le développement
PARCI	Programme régional d'appui à la régulation du commerce informel
PASC	Plan d'action stratégique de la CEDEAO
PCD	Programme Communautaire de Développement
PCF AO	Plan de convergence forestier en Afrique de l'Ouest

PCMC	Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO
PIB	Produit intérieur brut
PICAO	Politique industrielle commune de l'Afrique de l'ouest
PIN	Programmes indicatifs nationaux
PME	Petite et moyenne entreprise
PNIA	Plans nationaux d'investissement agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPDU	Unité de préparation et de développement des projets
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
PRIA	Plan régional d'investissement agricole
PVC	Programme des volontaires de la CEDEAO
RCPA	Réseau de prévention des crises alimentaires
REPSFECO	Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace CEDEAO
RNIDH	Réseau national des institutions des droits de l'homme
ROAJELF	Réseau ouest africain des jeunes leaders
RRSA	Réserve régionale de sécurité alimentaire
RSCDDH	Réseau de la société civile défenseur des droits de l'homme
SIG	Système d'information géographique
SIGTEL	Système informatisé de gestion des télécommunications
SIR	Société informatique régionale de la CEDEAO
SLE	Schéma de libéralisation des échanges
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de Communication

TIFA	Trade and investment framework Agreement
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union Africaine
UAT	Union africaine des télécommunications
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UNOCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement international
VNU	Volontaires des nations unies
WAPIS	West Africa Police Information System
WAPP	West African Power Pool
ZMAO	Zone monétaire de l'Afrique de l'ouest

## REMERCIEMENTS

Le présent rapport annuel de l'année 2018 de la Commission de la CEDEAO a été élaboré sous la haute direction et les orientations du Président de la Commission et sous la supervision de Dr. Kofi Konadu APRAKU, Commissaire chargé des Politiques Macroéconomiques et de la Recherche Economique.

Il a été élaboré par une équipe du Département des Politiques Macroéconomiques et de la Recherche Economique coordonnée par Lissané KABORE (Directeur de la Surveillance Multilatérale) et composée de Peter Kofi DADZIE (Chargé de Programme Principal), Siméon Konan KOFFI (Chargé de Programme Principal), Felix N'ZUE FOFANA (Coordonnateur de l'Unité d'analyse des politiques Economiques, Gideon GBAPPY (Chargé de Programme Principal), Iliyasu BOBBO (Chargé de Programme Principal), Kouenkoun MILLOGO (Chargé de Programme) et Degol MENDES (Chargé de Programme).

L'équipe de rédaction voudrait saisir cette opportunité pour remercier l'ensemble des Chefs des Institutions communautaires, des Commissaires, des Directeurs et des Chefs d'Unités de la Commission pour leurs contributions pertinentes au rapport. Elle n'oublie pas tous ceux qui ont apporté un soutien décisif dans le cadre de l'édition de ce rapport. Nous tenons également à remercier l'unité de langue de la Commission de la CEDEAO pour sa disponibilité et son soutien qui ont permis de disposer du rapport dans les trois langues officielles de la Communauté.

## MESSAGE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO

L'année 2018 qui s'achève aura été marquée au niveau des institutions de la CEDEAO, par la prise de fonction des nouveaux fonctionnaires statutaires de la Communauté à savoir les Commissaires, le Vice-Président et le Président de la Commission de la CEDEAO, les Directeurs Généraux de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) et du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (GIABA) et la prise de fonction des nouveaux Juges de la Communauté.

Lors de ma prise de fonction, j'ai placé mon mandat sous le prisme de l'approfondissement de l'intégration économique et monétaire et de la construction d'une région de paix, de sécurité et de démocratie.

**Sur le plan économique**, l'année 2018 aura été marquée par l'exacerbation des tensions commerciales entre les grandes puissances et dont les répercussions ont affecté les prévisions de croissance au niveau mondial et la baisse des prix des principales matières premières d'exportation de la région. Dans ce contexte, le taux de croissance de la CEDEAO est attendu à 3,0% en progression de 0,5 point par rapport à celui de 2017 (2,5%). Toutefois, ce taux est en léger recul par rapport aux projections à fin Avril 2018 qui ressortaient à 3,2%. Si la croissance est restée robuste dans la plus part des Etats membres au cours de l'année 2018, elle a été par contre modeste dans certains pays. Sur la période 2017 et 2018 seuls deux (2) Etats membres pourraient réaliser un taux de croissance supérieur au seuil de 7% estimé nécessaire pour réduire significativement la pauvreté dans la région.

En vue d'accélérer le processus d'intégration économique et monétaire, des actions majeures ont été entreprises dans les secteurs ci-après :

**Au niveau de l'intégration monétaire**, sous le leadership de la Task Force présidentielle sur la monnaie unique, une nouvelle Feuille de route assortie des coûts des différentes activités a été adoptée ainsi que la création d'un Fonds spécial dédié au financement des activités de ladite Feuille de route. De même, des actions ont été engagées dans le cadre du renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale des performances économiques et financières des Etats membres afin d'assurer la réussite de la future Union Monétaire.

**Concernant l'intégration économique**, la Commission a poursuivi ses actions visant l'amélioration de la fluidité du commerce intra régionale. Dans ce cadre l'on peut souligner la poursuite des activités de la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO, la finalisation et la mise en service des postes de contrôle conjoints entre le Benin et le Nigeria et entre le Ghana et le Togo d'autre part, ainsi que le lancement de l'étude détaillée pour la construction de l'autoroute Abidjan – Lagos. D'autres initiatives ont été entreprises pour accompagner les Etats membres dans leur effort pour améliorer le mauvais état des infrastructures de transport dans notre communauté qui continue d'être un obstacle majeur à l'intégration des marchés et un accès équitable aux services sociaux de base.

Des actions ont également été entreprises dans le cadre de l'interconnexion des réseaux électriques et la promotion des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIA-SAN) ainsi que les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIA-SAN).

Par ailleurs, la dégradation de l'environnement, en particulier le changement climatique, est devenu une source majeure de préoccupations pour les Etats membres de notre Communauté qui sont de plus en plus confrontés à des défis environnementaux telles la désertification, la déforestation, les inondations, les sécheresses ainsi que la pollution. En vue de faire face à ces défis, la Commission poursuivra ses efforts dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de la Politique Environnementale de la CEDEAO et du Programme Régional d'Investissement Forestier.

**Dans le domaine de la consolidation de la Paix, de la Sécurité et de la Démocratie**, les efforts des plus Hautes Autorités de la Communauté ont permis de réaliser des progrès substantiel dans la résolution de la crise en Guinée Bissau et au Togo. A cet égard, il convient de saluer les actions décisives des Présidents du Ghana et de la Guinée, Facilitateurs de la CEDEAO, qui ont permis d'aboutir à des propositions consensuelles et à l'apaisement des tensions politiques.

En dépit des nombreux défis liés aux attaques terroristes qui continuent d'endeuiller les populations de notre communauté, les efforts déployés par les pays membres de la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad et de la Force Conjointe du G5 Sahel dans la lutte contre le terrorisme ont permis d'endiguer le phénomène. A cet égard, il convient de saluer les efforts des Etats membres de la Communauté dans leur lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation ainsi que les actions entreprises dans la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

La tenue le 30 Juillet 2018 du Sommet Conjoint des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC et de la CEDEAO sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, a permis de poser les jalons pour une coopération renforcée entre les deux Communautés. Je voudrais ainsi, rappeler l'urgence de la mise en œuvre des décisions contenues dans la Déclaration de Lomé adoptée à cet effet par le Sommet.

**Concernant la réforme institutionnelle de la CEDEAO**, notre engagement commun a permis de conduire à terme le processus de la réforme institutionnelle des institutions de la CEDEAO. Je voudrais ici exprimer ma reconnaissance à tout le personnel de la CEDEAO et saluer le leadership exemplaire des fonctionnaires statutaires qui a permis de finaliser cette réforme.

Je voudrais également adresser mes félicitations à tout le personnel des Institutions de la Communauté pour leur dévouement et les résultats atteints en matière d'exécution des programmes au cours de l'année 2018 et qui contribuent au rayonnement de la CEDEAO.

Notre volonté de bâtir ensemble une communauté de destin et de prospérité partagée ne peut se concrétiser sans un engagement fort des Etats membres et la mise en œuvre des différents

Protocoles et Règlements adoptés par les Instances communautaires dans le cadre du processus d'intégration régional. Je voudrais saisir cette opportunité pour renouveler ma profonde gratitude aux Chefs d'Etats et de Gouvernement pour le soutien constant dont bénéficient l'ensemble des institutions de la CEDEAO dans la mise en œuvre des chantiers de l'intégration et traduire toute ma reconnaissance à Son Excellence Muhammadu Buhari, Président de la République Fédérale du Nigeria à qui vous avez unanimement confié la destinée de notre Communauté lors du dernier Sommet.

Enfin, permettez-moi de remercier tous les citoyens et les membres des instances statutaires de la Communauté pour leur engagement et leur accompagnement en vue de faire de la CEDEAO un espace de paix, de stabilité et de prospérité.

***Jean-Claude Kassi BROU***  
***Président de la Commission***

**FONCTIONNAIRES STATUTAIRES DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO**



**Jean-Claude Kassi BROU**  
*Président de la Commission*



**Mrs. Finda E. M. KOROMA Vice-  
Président**



**Mrs. Halima AHMED**  
Commissaire (Finance)



**Prof. Leopoldo AMADO**  
Commissaire (Education, Sciences et Culture)



**Dr. Kofi Konadu APRAKU**  
Commissaire (Politiques Macroéconomique set  
Recherche Economique)



**Gen. Francis Awagbé BEHANZIN**  
Commissaire (Affaires Politiques, Paix et Sécurité)



**Dr. Zouli BONKOUNGOU**  
Commissaire (Télécommunications et Technologies  
de l'Information)



**Mr. Sediko DOUKA**  
Commissaire (Energie et Mines)









**Dr. Jeremias Dias FURTADO**  
Commissaire (Ressources Humaines)



**Mr. Pathé GUEYE**  
Commissaire (Infrastructures)



 <p><b>Dr. Siga Fatima JAGNE</b> Commissaire (Affaires Sociales et Genre)</p>	 <p><b>Mr. Tei KONZI</b> Commissaire (Commerce, Douanes, Libre Circulation)</p>
 <p><b>Mr. Sékou SANGARÉ</b> Commissaire (Agriculture, Environnement et Ressources en Eau)</p>	 <p><b>Mr. Mamadou TRAORE</b> Commissaire (Industrie et Promotion du Secteur Privé)</p>
 <p><b>Mr. Vafolay Mbandoe TULAY</b> Commissaire (Administration Générale and Conférences)</p>	
 <p><b>Dr. Alfred Mahamadu BRAIMAH</b> Auditeur Général</p>	

## INTRODUCTION GENERALE

1. Le présent rapport retrace les activités mises en œuvre par les différentes institutions de la CEDEAO au titre de l'année 2018, une période marquée par plusieurs événements importants, notamment aux niveaux institutionnel, économique, social, politique et sécuritaire.

2. **Au plan institutionnel**, les nouvelles équipes dirigeantes de la Commission de la CEDEAO, du Groupe Intergouvernementale d'Actions contre le Blanchement d'Argent en Afrique de l'Oust (GIABA) et de l'Organisation Ouest Africaine de Santé (OOAS) ont pris fonctions à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018. Il s'agit, du Président, de la Vice-Présidente, des Commissaires et de l'Auditeur Général au niveau de la Commission de la CEDEAO, des Directeurs Généraux de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) et du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchement de l'Argent et le Financement du Terrorisme (GIABA) ainsi que cinq (05) nouveaux Juges de la Cour de Justice de la Communauté.
3. **Sur le plan économique**, l'année 2018 serait marquée par la confirmation de la reprise économique au niveau mondiale, dans un contexte international caractérisé par l'affermissement des activités économiques. En effet, les projections du FMI d'octobre 2018 tablent sur un taux de croissance économique de 3,7% au niveau mondial, sous l'impulsion de l'ensemble des blocs économiques, avec la progression de 2,4% dans les pays avancés et 4,7% dans les économies émergentes et en développement. En Afrique les perspectives économiques en 2018 laissent entrevoir une progression plus lente que prévue du PIB réel. Le taux de croissance de l'Afrique est attendu à 3,2% en 2018, en repli par rapport au taux de 3,4% enregistrée en 2017. Ce ralentissement est dû en partie à une performance modérée des pays exportateurs de minerais, consécutive à l'atonie, voire la contraction, dudit secteur. En effet, les prix des métaux<sup>1</sup> ont enregistré à partir de juin 2018, une baisse parfois importante suite aux tensions commerciales entre certaines puissances économiques.
4. Dans ce contexte, le taux de croissance réel du PIB de la CEDEAO est attendu à 3,0% contre 2,3% en 2017, suite à la consolidation du redressement de l'économie nigériane et l'accélération de la croissance économique dans les autres pays de la Communauté. Cependant, la faible diversification des économies et l'insuffisance de la transformation des matières premières exportées figurent parmi les facteurs de fragilité économique et les sources des chocs exogènes qui souvent frappent les économies ouest africaines.
5. En vue d'accompagner les Etats membres dans la consolidation des résultats acquis et la mise en œuvre de politiques économiques visant la diversification et la transformation structurelle des économies, la CEDEAO a poursuivi la mise en œuvre des programmes/projets dans différents domaines, notamment :
  - i. **la poursuite de la construction du marché commun** en vue d'accroître les échanges commerciaux et les investissements intra-communautaires avec l'entrée en vigueur du nouveau Code Douanier adopté en décembre 2017. L'application du TEC CEDEAO par quatorze (14) Etats membres ainsi que la finalisation de textes d'application du nouveau Code Douanier de la CEDEAO permettront de renforcer l'architecture réglementaire de l'union douanière. De même, la création d'un site web dédié au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO

---

<sup>1</sup> L'indice London Metal Exchange (LME) des métaux de base a baissé de 17,5 % entre juin et août.

(<http://www.etls.ecowas.int/>) permettra d'accélérer et de faciliter la procédure de demande d'agrément électronique et servira de plateforme d'échange d'information entre les Comités Nationaux d'Agrément (CNA) et la Commission. Par ailleurs, les actions visant la suppression des entraves à la libre circulation des personnes et des marchandises se sont poursuivies, sous l'impulsion de la Task force sur le SLE.

- ii. ***l'accélération du processus de l'intégration monétaire*** en vue de soutenir les efforts de construction du marché commun, avec l'adoption de la Feuille de route révisée pour le programme de la monnaie unique de la CEDEAO au cours de la 5<sup>ème</sup> réunion de la Task force Présidentielle, en février 2018 à Accra, et la mise en place du Fonds spécial pour le financement de ses activités. Des chantiers importants sont en cours et devront être achevés d'ici la fin de l'année 2018, et portent sur l'adoption du régime de change, du cadre de politique monétaire, du modèle de la banque centrale ainsi que du nom et du logo de la monnaie unique de la CEDEAO. De même, la Commission a, en collaboration avec l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), poursuivi l'évaluation des performances macroéconomiques des Etats membres au regard des critères de convergence, à travers notamment la réalisation des missions conjointes des Institutions régionales de la surveillance multilatérale et l'élaboration des rapports de convergence.
- iii. ***la poursuite des actions en matière de développement des infrastructures***, notamment le lancement du marché régional d'électricité et le renforcement des programmes dans le domaine des transports. Le marché de l'électricité permettra de mieux desservir les pays déficitaires à partir des pôles excédentaires et d'accroître l'offre tout en réduisant le coût de l'électricité comme conditions indispensables à la transformation structurelles des économies de la région. De même, l'opérationnalisation des postes de contrôle juxtaposés de Noepe-Akanu et Sémé/Kraké et le renforcement des programmes de facilitation de transports routier et de transit, à travers une approche de corridors et de routes prioritaires, de développement du transport ferroviaire et aérien contribueront à accélérer l'intégration régionale.
- iv. ***l'intensification des actions dans le cadre du développement agricole***, avec notamment l'opérationnalisation du « Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation » (ECOWADF/FRAA) et la finalisation de plusieurs projets/programmes (2018-2023). Dans ce cadre la Commission a signé de nouvelles conventions de subvention pour la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025 portant sur : (a) le Projet « Elevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest » (PEPISAO) ; (b) le Projet « Appui au renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO pour la mise en œuvre du Volet régional du Programme Régional d'Investissement et de l'Élevage dans les pays Côtiers (PRIDEC) ; (c) le  
Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) ;

(d) le Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest (PAGR-SANAD) et, (e) le Projet « Alliance Mondiale pour le Changement Climatique – plus » (AMCC+/GCCA+).

6. Elle a également poursuivi ses actions dans le cadre de la résurgence des conflits entre agriculteurs et éleveurs ainsi que celle de maladies animales notamment la « Peste des Petits Ruminants » et la lutte contre la mouche des fruits. Pour atténuer les risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans certains Etats membres, la réserve régionale de sécurité alimentaire a été actionnée au cours de l'année 2018. De même, dans le cadre de la mise en place des projets-pilotes de filets sociaux de sécurité alimentaire, neuf (09) micro-projets ont été sélectionnés et financés.
7. Sur **le plan social et du développement humain**, l'année 2018 a été marquée par la poursuite des interventions de la CEDEAO dans le domaine de l'éducation, du genre et de l'enfance, de la jeunesse, de l'emploi, de la lutte contre le trafic de la drogue et de la santé. De même, en ce qui concerne les questions humanitaires, la Commission intervient dans la gestion des risques et des situations d'urgence et apporte son soutien aux victimes de violences et de conflits ainsi que de catastrophes naturelles.
8. **Sur le plan politique et de la sécurité régionale**, la période sous revue a été caractérisée par la tenue des élections paisibles au Mali, l'atténuation des tensions politiques en Guinée-Bissau et au Togo ainsi que la persistance des attaques terroristes réalisées par les groupes extrémistes et armés au Mali, au Niger, au Burkina Faso et au Nigéria. Dans ce contexte, la CEDEAO a poursuivi ses actions dans le domaine de la consolidation de la paix et de la sécurité ainsi qu'au renforcement de la gouvernance politique. Dans ce cadre, il convient de saluer les efforts déployés par la Force Multinationale Mixte du Bassin du Lac Tchad et de la Force Conjointe du G5 Sahel dans la lutte contre le terrorisme.
9. **Concernant les questions institutionnelles**, la réforme institutionnelle, engagée en 2013 a permis l'adoption au cours de la 80<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres de la CEDEAO, tenue à Lomé, les 7 et 8 Juillet 2018 de nouveaux organigrammes pour l'ensemble des Institutions de la CEDEAO. Cette réforme vise à améliorer l'impact des institutions communautaires en rationalisant les actions et en créant plus de synergie dans leur intervention. Par ailleurs, la Communauté a poursuivi ses efforts de renforcement de la coopération avec les partenaires techniques et financiers qui accompagnent la CEDEAO dans la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale. Dans, ce cadre il convient de saluer particulièrement l'Union européenne, l'US AID, l'Allemagne, l'Espagne et la Chine pour leur soutien.
10. **En vue de l'approfondissement de l'intégration régionale**, la CEDEAO poursuivra les actions en vue de bâtir une Union Economique et Monétaire crédible, de créer un environnement régional paisible et sécurisé. Dans ce contexte, les actions de la CEDEAO au cours de l'année 2019 se focaliseront sur les domaines de support à la croissance économique, de la paix, la sécurité et la démocratie, du renforcement des filets de sécurité sociale et des réformes institutionnelles.

11. Dans le cadre du support à la croissance économique, les actions de la CEDEAO viseront, notamment :
- le renforcement du commerce intra-CEDEAO qui demeure faible (en moyen 12% du commerce total) ;
  - la poursuite de l'appui au développement des infrastructures de transports, de télécommunications et d'énergie en tant que condition sine qua non pour l'intégration effective de la région et la transformation structurelle des économies ouest africaines ;
  - l'intensification des actions visant à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la mise en œuvre des programmes d'appui au développement de la production agricole tout en tenant compte des changements climatiques ;
  - la promotion du secteur privé à travers l'amélioration des climats d'affaires nécessaire pour rendre attractive notre région aux investissements étrangers ;
  - l'accélération du processus de création de la monnaie unique de la CEDEAO à l'horizon 2020, sous l'impulsion de la Task Force Présidentielle, à travers la mise en œuvre diligente des activités de la Feuille de route révisée du programme de la monnaie unique de la CEDEAO.
12. Au titre de la paix, de la sécurité et de la démocratie, la CEDEAO poursuivra son soutien aux efforts des Etats membres dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la démocratie en tant que fondement pour le développement socio-économique de notre région. A cet effet, des dispositions idoines seront prises pour appuyer les processus électoraux au sein des Etats membres en 2019, lutter contre toutes les formes de criminalité transfrontalière, trafics illégal et autre acte de criminalité dans le Golfe de Guinée.
13. Au titre du renforcement des filets de sécurité sociale, la CEDEAO intensifiera ses actions de soutien aux couches les moins favorisées de nos populations à travers la mise en œuvre des programmes en faveur des femmes et des jeunes.
14. Concernant la réforme institutionnelle, (i) la mise en œuvre de la Feuille de route et du nouveau organigramme adoptés par les instances statutaires en juillet 2018 ; (ii) la poursuite des efforts dans la mobilisation des ressources issues des Prélèvement Communautaire et dans la rationalisation des dépenses et (iii) le renforcement de la coopération avec tous nos partenaires à travers l'approfondissement du dialogue.
15. Le présent rapport, outre l'introduction générale et la conclusion générale, est structuré en quatre (4) grands chapitres.
- Le **Chapitre I** passe en revue l'environnement économique régional et mondial;
  - Le **Chapitre II** donne l'état de mise en œuvre du programme de travail de la Commission de la CEDEAO au cours de l'année 2018 en matière d'intégration commerciale ;

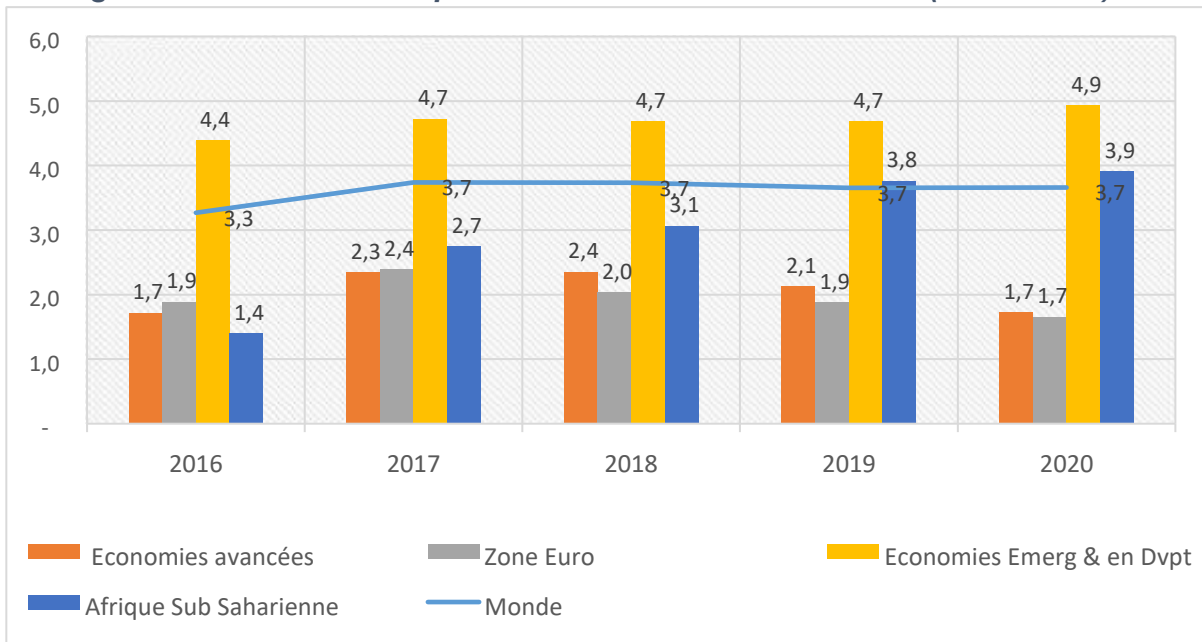
- **Chapitre III** donne l'état de mise en œuvre en matière d'intégration économique et sociale
- Le **Chapitre IV** évoque les questions institutionnelles.

## CHAPITRE I : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET REGIONAL

### 1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

16. Selon les dernières projections<sup>1</sup>, la performance de l'économie mondiale devrait se stabiliser au cours de la période 2018 et 2019, tout comme en 2017, avec un taux de croissance de 3,7 %. Ces résultats s'expliqueraient par la reprise continue des investissements dans les pays avancés, la forte croissance dans les pays émergents d'Asie et les signes de relance dans de nombreux pays émergents et en développement. Les projections tiennent également compte des répercussions internes et mondiales de la récente politique budgétaire expansionniste des États-Unis et de la légère remontée des prix des produits de base, notamment le pétrole, qui favorise une amélioration progressive de l'économie des pays exportateurs de produits de base.
17. Toutefois, la croissance de 3,7 % est revue à la baisse par rapport aux projections antérieures d'avril 2018, qui situaient la croissance mondiale à 3,9% en raison de certains événements survenus au premier semestre, les récentes mesures de politique commerciale et de l'imposition de droits de douane sur les importations américaines en provenance de Chine.

**Figure 1: Performances et prévisions de l'économie mondiale (2016 – 2020)**



18. Les économies avancées devraient connaître une croissance de 2,4 % en 2018 contre 2,3 % en 2017. Cette croissance devrait baisser au cours des deux années suivantes, pour s'établir à 2,1 % en 2019 et 1,7 % en 2020. La projection pour 2018 est inférieure à celle d'avril 2018 de 0,1 point de pourcentage, essentiellement en raison d'une croissance plus faible que prévu de la production commerciale et industrielle dans la zone euro, au Royaume-Uni et au Japon.
19. Les États-Unis devraient maintenir une croissance robuste de 2,9 % en 2018, contre 2,2 % en 2017. Les projections sont principalement soutenues par les mesures de relance budgétaire de grande envergure, l'augmentation des opportunités d'emploi découlant de la vigueur de la demande intérieure. La croissance devrait baisser à 2,5 % en 2019, en raison des récentes mesures commerciales et de l'atténuation de l'impact des mesures de relance budgétaire.
20. Dans la zone euro, la croissance devrait rester forte même après la révision à la baisse, de 2,4 % en avril 2018 à 2,0 %, en raison d'une performance plus faible de la plupart de ses pays membres au premier semestre 2018. La croissance devrait encore fléchir à 1,9 % en 2019 en raison de la modération des dépenses de consommation et de la création d'emplois. En Allemagne, la croissance devrait passer à 1,9 % en 2018 et 2019, contre 2,5 % en 2017, en raison de la baisse des exportations et de la production industrielle. En France, la croissance devrait osciller autour de 1,6 % en raison d'un ralentissement de la demande extérieure.
21. Au Royaume-Uni, la croissance devrait décélérer pour s'établir à 1,4 % en 2018, contre 1,7 % en 2017, en raison de la faible performance au premier semestre de l'année, conséquence de conditions météorologiques peu propices. Elle devrait se maintenir à 1,5 %

en 2019 et 2020, en raison de l'augmentation des obstacles au commerce à la suite du Brexit, les coûts non tarifaires du commerce devant augmenter. Les prévisions de croissance pour le Japon ont été revues à la baisse à 1,1 % pour 2018, contre 1,7 % en 2017, principalement en raison de la faiblesse de la demande et des investissements privés. À moyen terme, la croissance devrait encore diminuer pour s'établir à 0,9 % et 0,3 % en 2019 et 2020 respectivement, en raison d'une démographie défavorable et du déclin prévu de la population active.

22. Les économies émergentes et en développement ont subi d'importants chocs au cours des trois premiers trimestres de 2018, notamment des tensions géopolitiques, une hausse du cours du pétrole, un meilleur retour sur investissements aux États-Unis et une appréciation du dollar américain. Par conséquent, les prévisions pour les régions et les pays pris individuellement sont fonction de l'intensité de l'effet de ces chocs sur les variables économiques nationales. D'une manière générale, la croissance devrait rester vigoureuse chez les exportateurs de produits de base, la situation économique et financière mondiale demeurant propice à la croissance. Néanmoins, des variations ont été relevées d'une économie à l'autre en fonction des fondamentaux économiques et de la situation politique des pays. Le taux de croissance général devrait se stabiliser à 4,7 % en 2018 et 2019, tout comme en 2017. Cette projection repose sur la poursuite de la forte croissance des pays émergents d'Asie, du fait de la reprise continue de l'économie indienne depuis 2017, malgré la modération des activités en Chine en raison de la contraction de l'immobilier et de l'intermédiation non financière. Les pays exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient ont enregistré une amélioration de leurs résultats, du fait de la hausse du cours du pétrole. De même, l'Amérique latine a amorcé une reprise qui s'est poursuivie, bien qu'à un rythme plus lent, en raison de la situation financière tendue, de la sécheresse en Argentine et des mouvements de grève des travailleurs brésiliens.
23. Les pays émergents et en développement d'Asie devraient maintenir leur solide performance, avec une croissance de 6,5 % en 2018 et un ralentissement à 6,3 % en 2019, soutenu par une forte demande intérieure. Le taux de croissance de la Chine devrait ralentir à 6,6 % en 2018, contre 6,9 % en 2017, et continuer à baisser en 2019, à 6,2 %. Les prévisions pour 2018 s'expliquent par le resserrement des marchés de l'immobilier et des marchés financiers et par l'augmentation des barrières commerciales au cours du premier semestre de l'année, renforcés par les précédentes mesures d'assouplissement des politiques et les réformes touchant l'offre. Les prévisions pour 2018 ont été révisées à la baisse, reflétant principalement les conséquences de la récente guerre commerciale avec les États-Unis. En Inde, la croissance devrait atteindre 7,3 % en 2018 et 7,4 % en 2019, contre 6,7 % en 2017. Les prévisions ont baissé de 0,1 et 0,3 point de pourcentage par rapport aux projections antérieures pour 2018 et 2019 respectivement, reflétant l'incidence négative de la hausse du cours du pétrole sur la demande intérieure et le resserrement inattendu de la politique monétaire dû à une inflation supérieure aux prévisions. La croissance au sein du groupe des cinq pays de l'ASEAN devrait se stabiliser autour de 5,3 %, du fait de la bonne performance de la demande intérieure et du redressement des exportations.



**Tableau 1: Performance de la perspective économique mondiale (Variation en pourcentage)**

Regions/Pays	Estimations		Projections		
	2016	2017	2018	2019	2020
Production mondiale	3,3	3,7	3,7	3,7	3,7
<b>Economies avancées</b>	<b>1,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>
<i>Etats Unis d'Amérique</i>	1,6	2,2	2,9	2,5	1,8
<b>Zone euro</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>
<i>Allemagne</i>	2,2	2,5	1,9	1,9	1,6
<i>Royaume Uni</i>	1,8	1,7	1,4	1,5	1,5
Japon	1,0	1,7	1,1	0,9	0,3
Pays émerg et en développement	<b>4,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,7</b>	<b>4,7</b>	<b>4,9</b>
Chine	6,7	6,9	6,6	6,2	6,2
Inde	7,1	6,7	7,3	7,4	7,7
Russie	(0,2)	1,5	1,7	1,8	1,8
Brésil	(3,5)	1,0	1,4	2,4	2,3
<b>Afrique Sub Saharienne</b>	<b>1,4</b>	<b>2,7</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>	<b>3,9</b>
Nigeria	(1,6)	0,8	1,9	2,3	2,5
Afrique du Sud	0,6	1,3	0,8	1,4	1,7
Angola	(2,6)	(2,5)	(0,1)	3,1	3,2
<b>Valeur de la production mondiale (Milliards de</b>	<b>75 652,6</b>	<b>80 051,0</b>	<b>84 835,5</b>	<b>88 081,1</b>	<b>93 085,0</b>

Source: Perspective économique mondiale du FMI, Édition d'Octobre 2018

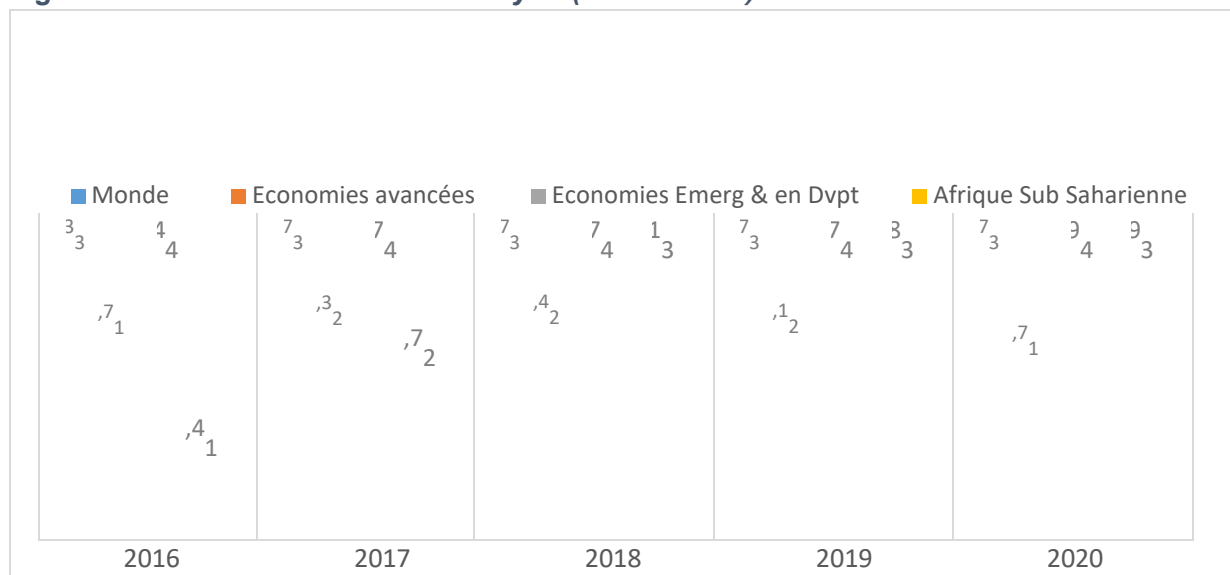
24. Dans les pays émergents et en développement d'Europe, la croissance devrait ralentir, passant de 6,0 % en 2017 à 3,8 % en 2018, avant de retomber à 2,0 % en 2019. Les prévisions reflètent la situation financière de certaines économies de ce groupe, notamment la Turquie où est signalé un ralentissement de la croissance, passant de 7,4 % en 2017 à 4,2 % en 2018, en raison d'importants déficits extérieurs.
25. L'Amérique latine devrait connaître un taux de croissance de 1,2 % en 2018, contre 1,3 % en 2017, puis s'améliorer pour atteindre 2,2 % en 2019. Les projections reflètent les graves défis économiques auxquels sont confrontées les principales économies de la région, notamment les conditions financières difficiles (Argentine), les grèves de travailleurs, les troubles politiques, les tensions commerciales et l'incertitude qui entourent la renégociation de l'ALENA (Mexique et Brésil). Malgré la hausse du cours du pétrole, les prévisions pour le Venezuela sont défavorables, car la production pétrolière a enregistré une chute drastique.

#### **Indice des prix à la consommation et inflation**

26. Le taux d'inflation annuel moyen au niveau mondial devrait atteindre 3,8 % en 2018, contre 3,2 % en 2017, du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la répercussion de la hausse du cours du pétrole. Toutefois, il est devrait demeurer stable en 2019.

27. L'inflation moyenne pondérée dans les économies avancées devrait s'établir à 2 % en 2018, contre 1,7 % en 2017. Sur les marchés émergents et dans les économies en développement, elle devrait atteindre 5 % en 2018, contre 4,3 % en 2017. Ces moyennes pondérées masquent une grande hétérogénéité entre les régions et les pays, en fonction de leur situation structurelle, de l'impact des dépréciations monétaires et de la hausse des prix de l'énergie.

**Figure 2: Taux d'inflation annuel moyen (2016 – 2020)**



28. L'inflation annuelle moyenne sur les marchés émergents et dans les économies en développement passera de 4,3 % en 2017 à 5,0 % en 2018, en raison de la répercussion de la dépréciation de la monnaie dans certains pays et de la hausse du prix du carburant dans d'autres. Dans d'autres cas, les prix des denrées alimentaires connaîtront une légère augmentation.

### **Prix mondiaux des produits de base**

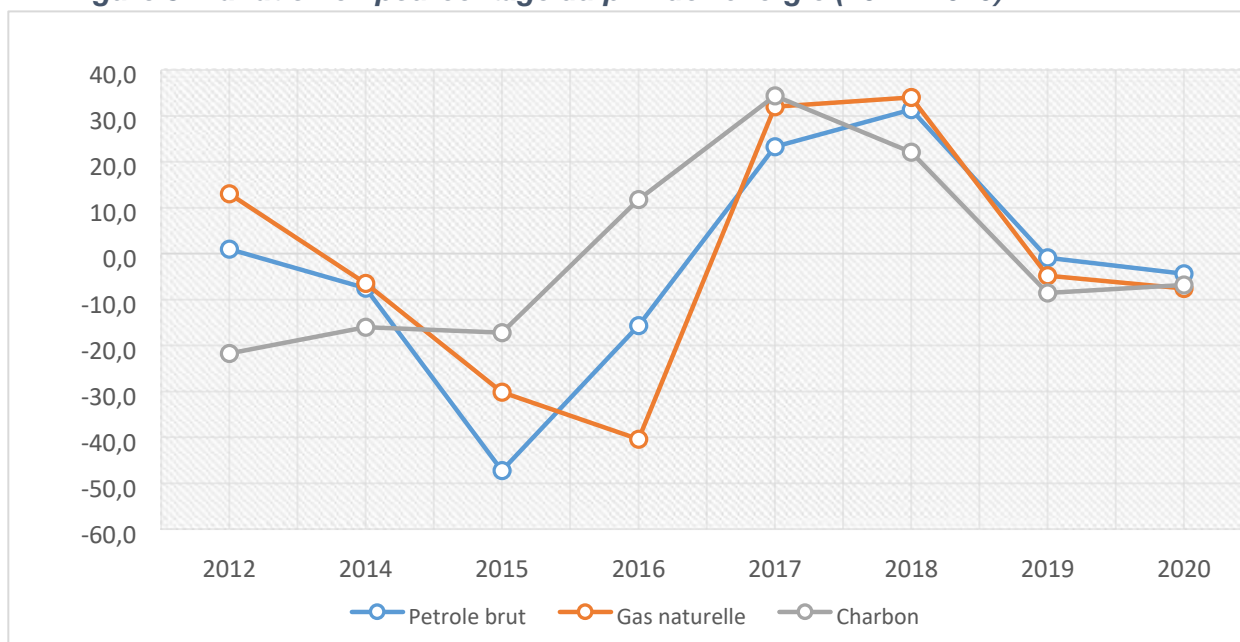
29. L'indice des prix des produits de base<sup>2</sup>, tant pour les produits pétroliers que pour les produits non-pétroliers, devrait augmenter de 18,0 % en 2018, soit une hausse supérieure à celle de 15,3 % enregistrée en 2017, en raison de la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires et de la montée des tensions commerciales. De même, l'indice des produits de base agricoles devrait augmenter de 3,9 % en 2018, passant de 133,5 en 2017 à 138,8 en 2018. Le détail des prix mondiaux des principaux produits de base et matières premières de la région est présenté ci-dessous :
30. **Pétrole brut** : Le prix du pétrole brut devrait s'établir en moyenne à 70 dollars le baril en 2018, contre 53 dollars le baril en 2017, soit une hausse d'environ 31,4 %. Ces prévisions s'expliquent principalement par l'effondrement de la production pétrolière au Venezuela,

<sup>2</sup> Le FMI utilise 2005 = 100 comme indice pour les produits de base et les matières premières et ce taux est adopté par le présent rapport.

les pénuries imprévues au Canada et en Libye et les prévisions d'une baisse des exportations de l'Iran après les sanctions américaines. Toutefois, la décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et des pays exportateurs de pétrole non-membres de l'OPEP d'augmenter la production de pétrole brut devrait stabiliser le prix à 69 dollars le baril en 2019.

31. **Gaz naturel** : Le prix moyen du gaz naturel liquéfié devrait atteindre 7,7 \$ par MBTU<sup>3</sup> en 2018, contre 5,7 \$ par MBTU en 2017, soit une hausse d'environ 34,0 %. Cette augmentation est attribuable à la forte demande pour ce produit de base en Chine et en Inde ainsi qu'à la hausse du cours du pétrole. Selon les prévisions, ce prix devrait se modérer à 7,3 \$ par MBTU en 2019.
32. **Charbon** : Le prix moyen du charbon devrait augmenter de 22,1 %, passant de 94,1 \$ la tonne métrique en 2017 à 114,9 \$ en 2018, en raison principalement de pénuries d'approvisionnement.
33. **Fève de cacao** : Le prix moyen de la fève de cacao sur le marché mondial devrait augmenter de 10,6 %, contre une baisse de 30 % en 2017, pour atteindre 2.244,8 dollars la tonne métrique en 2018, principalement en raison des pénuries d'approvisionnement imputables à des problèmes climatiques.
34. **Coton** : Le prix mondial moyen d'un kilogramme de coton devrait augmenter de 11,6 % en 2018 pour atteindre 93,30 dollars, contre 83,60 dollars en 2017.

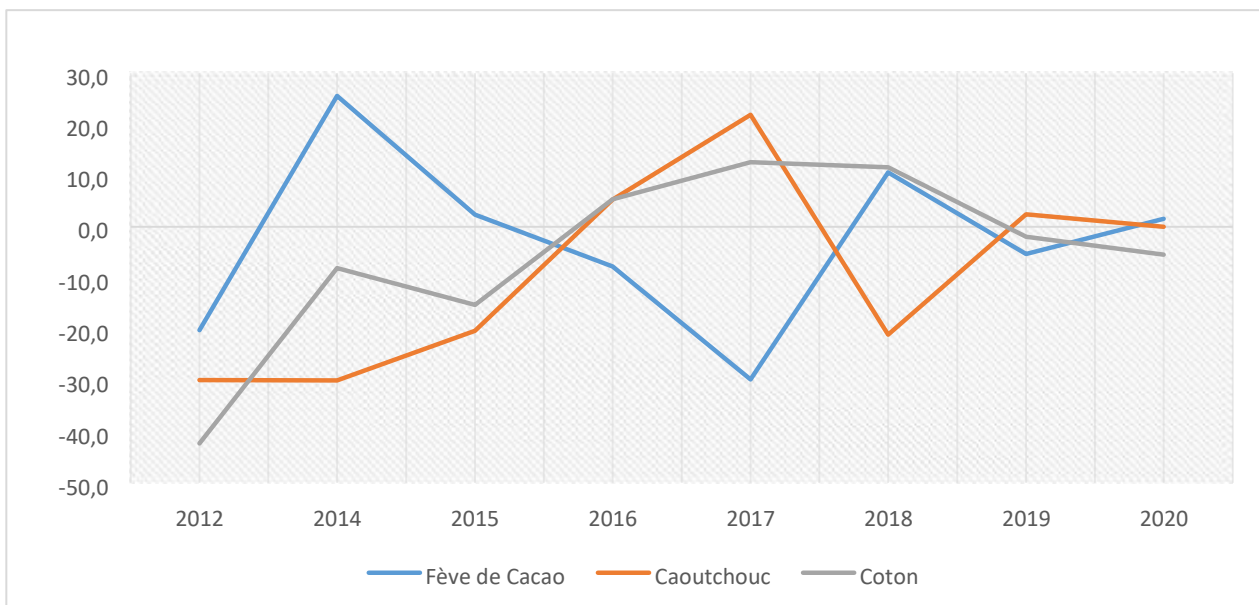
**Figure 3: Variation en pourcentage du prix de l'énergie (2012 -2020)**



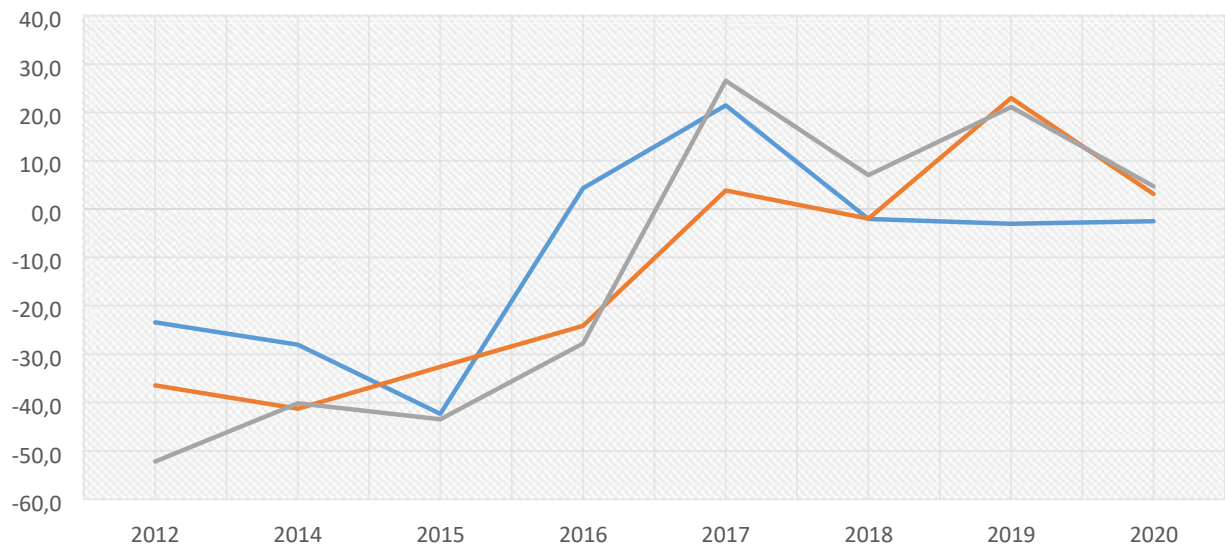
<sup>3</sup> MBTU (millions d'unités thermales britanniques)

35. **Huile de palme** : Le prix mondial moyen de l'huile de palme devrait baisser à 578,8 dollars la tonne métrique en 2018, contre 647,8 dollars en 2017, soit une baisse d'environ 10,6 dollars. Toutefois, en 2019, il devrait connaître une hausse d'environ 0,6 % pour atteindre 582,2 \$ la tonne métrique.

**Figure 4: Variation en pourcentage des prix des produits agricoles de base (2012 - 2020)**



36. **Café** : Le prix mondial moyen du café devrait baisser de 10,1 % pour atteindre 137 dollars la livre en 2018, contre 152,4 dollars la livre en 2017. Toutefois, le prix du produit devrait augmenter à 143,1 \$ la livre en 2019, en raison d'une demande mondiale accrue.
37. **Caoutchouc** : Le prix mondial moyen du caoutchouc devrait s'établir à 71,7 dollars la livre en 2018, contre 90,8 dollars en 2017, soit une baisse de 21,1 %, principalement en raison des contraintes liées à l'approvisionnement.
38. **Riz** : Le prix mondial moyen d'une tonne métrique de riz devrait chuter à 386,8 dollars en 2018, contre 399,1 dollars en 2017. Le niveau des prix devrait encore baisser à 361,0 \$ en 2019 en raison de facteurs liés aux conditions météorologiques.
39. **Minerai de fer** : Le prix mondial moyen du minerai de fer devrait chuter de 2,1 % pour s'établir à 69,6 \$ la tonne métrique en 2018, contre 71,1 \$ en 2017, en raison de la baisse de la demande, particulièrement en Chine.



**Figure 5: Variation en pourcentage du prix des métaux (2012 - 2020)**

— Minerai de fer — Uranium — Aluminium

40. **Or** : Le prix de l'or a atteint 1.285,9 \$US l'once en 2018, contre 1.230 \$US en 2017, soit une augmentation de 4,5 %. L'augmentation des prix est liée à la forte demande de la Réserve fédérale américaine, en réponse à une hausse attendue des taux d'intérêt.
41. **Uranium** : Le prix moyen de l'uranium devrait se stabiliser en 2018 à 21,7 \$ la livre, soit le même montant qu'en 2017. Toutefois, le prix mondial devrait augmenter jusqu'à 27,2 \$ la livre en 2019.
42. **Aluminium** : Le prix moyen de l'aluminium devrait passer de 1.967,7 \$ la tonne métrique en 2017 à 2.144,8 \$ en 2018, soit une hausse d'environ 9 %. Toutefois, le prix devrait baisser à 2.104,5 \$ la tonne métrique, soit une baisse d'environ 1,9 %, ce qui reflète l'effet des sanctions américaines sur le géant de l'aluminium, Rusal.

## 1.2 CROISSANCE DES ECONOMIES AFRICAINES

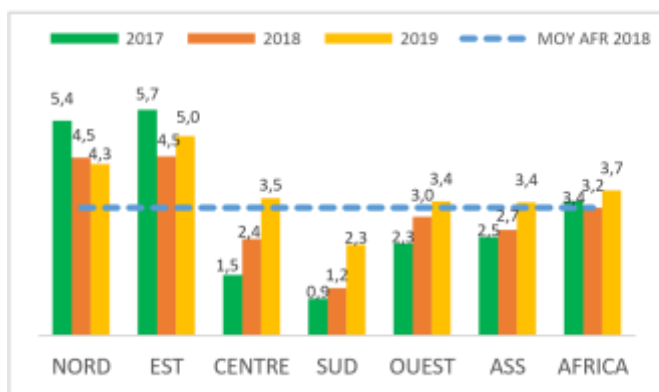
43. Les perspectives économiques de l'Afrique en 2018 laissent entrevoir une progression plus lente que prévue du PIB réel. Le taux de croissance de l'Afrique est attendu à 3,2% en 2018, en repli par rapport au taux de 3,4% enregistrée en 2017 (figure 6). Ce ralentissement est dû en partie à une performance modérée des pays exportateurs de minerais, consécutive à l'atonie, voire la contraction, dudit secteur. En effet, les échanges mondiaux ont été marqués au second semestre 2018 par la chute des cours de certaines matières premières, en particulier les métaux en raison des inquiétudes liées à l'accroissement des tarifs douaniers dans certains pays et à une demande plus incertaine. Les prix des métaux<sup>4</sup> ont enregistrés à partir de juin 2018, une baisse parfois importante suite aux tensions commerciales entre certaines puissances économiques. La hausse de la valeur du dollar

<sup>4</sup> L'indice London Metal Exchange (LME) des métaux de base a baissé de 17,5 % entre juin et août.

des Etats Unis, notamment par rapport aux monnaies des économies émergentes, explique en partie la chute des prix des métaux sur le marché des matières premières.

44. La croissance de l'Afrique connaîtrait une légère accélération de 3,7% en 2019, sous l'hypothèse d'une poursuite de l'augmentation des cours du pétrole sur le marché international. En effet, cette dynamique positive des prix serait favorable à plusieurs pays exportateurs de pétrole dont certains, à l'instar du Nigéria et de l'Angola, comptent parmi les principales économies du continent.

**Figure 6 : Croissance des régions africaines**



Source : Commission de la CEDEAO/FMI

**Tableau 2 : Inflation des régions africaines**

	2017	2018	2019
SUD	10.2	8.0	7.6
CENTRE	14.7	8.9	5.7
EST	14.0	18.2	15.3
NORD	14.5	13.3	9.5
OUEST	13.8	10.5	11.3
ASS	11.0	9.5	8.9
AFRIQUE	13.0	10.6	9.2

Source : Commission de la CEDEAO/FMI

45. Cependant, ces résultats d'ensemble masquent le caractère hétérogène de l'Afrique, notamment en termes de résilience, face aux différents chocs. Une analyse par région met en évidence des évolutions parfois divergentes entre les économies.
46. Ainsi, avec un PIB représentant 14,5% du PIB du continent (mesuré à prix courant de 2017), l'Afrique de l'Est est, depuis près de cinq ans, la plus performante des régions africaines. Elle serait cependant l'une des deux régions qui enregistrerait un ralentissement de la croissance, prévue à 4,5% en 2018, comparée au taux de 5,7% obtenu en 2017.
47. La performance économique de l'Afrique de l'Est est imputable au dynamisme de l'activité économique de l'Ethiopie (7,5%), du Kenya (6%), de l'Ouganda (5,9%) et de la Tanzanie (5,8%). La solidité de l'activité économique dans ces principales économies favoriserait une hausse du rythme de la croissance régionale à 5% en 2019, la maintenant ainsi en tête des régions africaines, bien que la pression inflationniste y serait la plus importante (tableau 3).
48. L'Afrique du Nord, dont le PIB représente 26,9% de celui du continent, est la deuxième région la plus performante du continent, mais également la seconde devant avoir un rythme de la croissance économique à la baisse. De 5,4% en 2017, le taux de croissance ressortirait en repli à 4,5% en 2018 et 4,3% en 2019 en lien avec le ralentissement attendu de l'activité au Maroc (3,1% en 2018 contre 4,2% en 2017), deuxième économie de la région. L'inflation resterait élevée à 13,3% en 2018, bien qu'il soit anticipé un net recul à 9,5% en 2019 (tableau 3).

49. Avec un PIB représentant 25,5% de celui de l’Afrique et une progression anticipée du PIB réel à 3,0% en 2018, l’Afrique de l’Ouest occuperait, à la fois, la troisième place des régions africaines en termes de contribution à l’activité économique globale du continent et de croissance. La reprise progressive de l’activité au Nigeria ainsi que les résultats positifs et soutenus espérés dans la plupart des pays, en particulier en Côte d’Ivoire, au Ghana et au Sénégal (voir section 1.3) favoriseraient cette dynamique positive de la croissance de la région.
50. L’Afrique centrale contribue à hauteur de 5,7% du PIB de l’Afrique et occupe la quatrième place au regard de la croissance économique prévue en 2018. Comptant plusieurs pays producteurs de pétrole, la région poursuit sa reprise économique à la faveur de la remontée des prix, avec un taux de croissance qui s’établirait à 2,4% en 2018, contre 1,5% en 2017. La région enregistrerait en 2019 une accélération de la croissance, projetée à 3,5%, sous l’hypothèse d’une poursuite de la remontée des cours du pétrole. Le taux d’inflation moyen serait également en nette diminution pour se situer à 8,9% en 2018, comparée au taux de 14,7% en 2017.
51. Avec une part de 27,3% dans le PIB de l’Afrique, la plus élevée des régions africaines, l’Afrique Australe enregistre depuis plusieurs années la croissance économique la plus faible du continent. Fortement déterminée par les perspectives économiques de l’Afrique du Sud, la région progresserait au rythme de 1,2% en 2018, contre 0,9% l’année précédente. Une amélioration escomptée de la performance de ce pays devrait relancer la croissance du PIB de la région à 2,3% en 2019. L’inflation y est globalement moins élevée, avec un taux espéré à la baisse à 8% en 2018, contre 10,2% en 2017.

### 1.3 ECONOMIE OUEST AFRICAINE

52. La CEDEAO compte une population d’environ 367 millions d’habitants en 2017, soit 37% de la population totale de l’Afrique Subsaharienne. Au rythme actuel des naissances (5,3 naissances vivantes par femme) la région franchirait le cap des 400 millions d’habitants en 2020. Cette population est aussi caractérisée par sa jeunesse, où les moins de 25 ans représentent près de 63% de la population totale (voir tableau 4).
53. Avec une population en forte croissance et majoritairement jeune, la CEDEAO est confrontée à un ensemble de défis ayant une incidence, notamment, au plan économique, politique, social et sécuritaire. A cet égard, la création de richesse (estimée par le PIB) et son accroissement quantitatif sont essentiels pour tout progrès économique et social.

**Tableau 3: Quelques indicateurs socioéconomique de la CEDEAO en 2017 et comparaison avec l’ASS**

Indicateurs	CEDEAO	Afrique Sud Sahara
PIB a prix courant (milliard \$US)	556,9	1594,8
PIB par habitant (\$US)	1822,1	1572,3
Commerce extérieur total (milliard \$US)*	155,5	635,4

Commerce intra régional (% commerce total) **	10,6	18,5
Population total (million)	367,6	1014,3
Densité	145	45,2
Moins de 25 ans (% population totale)	62,9	62,5
Taux de fécondité total (naissances vivantes par femme) ***	5,3	4,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) ****	85,2	75,5
Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes) *****	29,2	27,2

\* Commerce total de l'Afrique est de 907,63 milliards de \$US

\*\* Commerce intra africain est de 14,2%

\*\*\* Pays à faible revenu (4,6) ; Pays à revenu intermédiaire (2,3) ; Pays à haut revenu (1,7)

\*\*\*\* Pays à faible revenu (69,1) ; Pays à revenu intermédiaire (36,2) ; Pays à haut revenu (5,4)

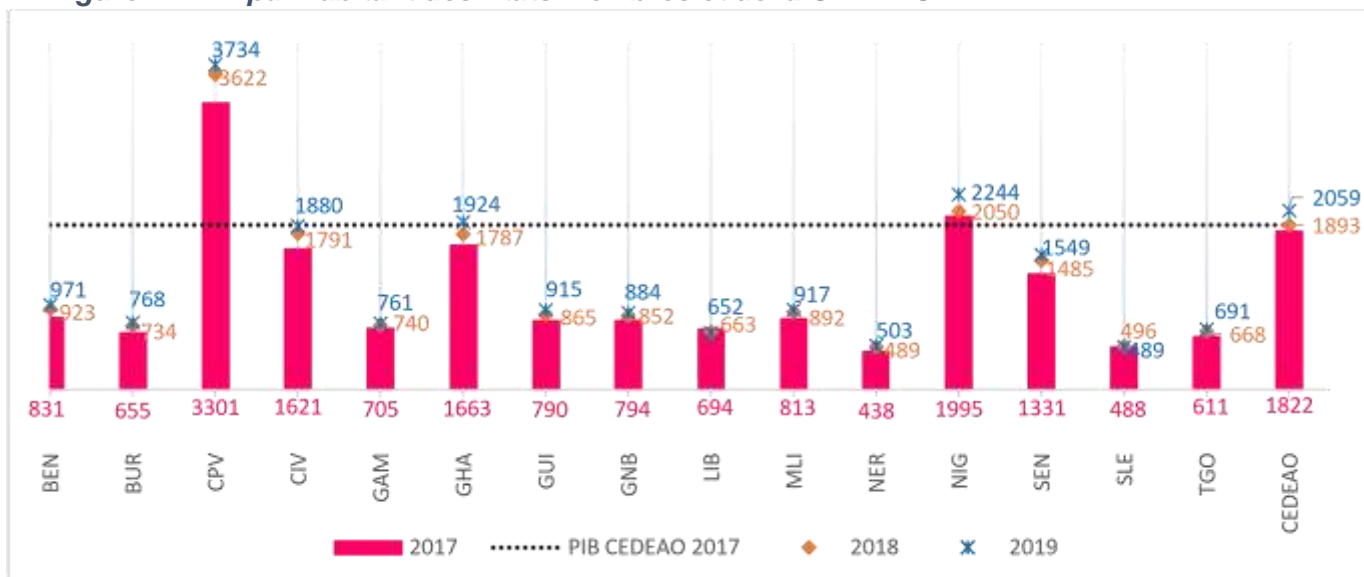
\*\*\*\*\* Pays à faible revenu (26,4) ; Pays à revenu intermédiaire (17) ; Pays à haut revenu

(3) Source : Commission de la CEDEAO/ Banque mondiale

54. Le PIB de la CEDEAO est évalué, à prix courant, à 556,9 milliards de dollar en 2017, soit environ 35% du PIB de l'Afrique Subsaharienne et son niveau escompté en 2018 et 2019 est respectivement de 600 milliards et 665,4 milliards. Le PIB par habitant ressortirait en légère hausse à 1892,6 dollar en 2018, contre 1822,1 en 2017. Le niveau du PIB par habitant escompté en 2019 est de 2059 dollar (figure 7).
55. Toutefois, la richesse de la région demeure insuffisante au regard des retards persistants sur le plan social et des défis démographique en lien avec la fécondité, la mortalité (surtout infantile) qui sont parmi les plus élevées du monde (tableau 4). De même, la situation par pays met en évidence une disparité entre pays en termes de revenu par tête, situation éloignée de la nécessité de convergence du niveau de vie des pays engagés dans le processus d'intégration.



**Figure 7 : PIB par habitant des Etats membres et de la CEDEAO**



Source : Commission de la CEDEAO

56. Les perspectives de croissance du PIB de la CEDEAO, présentées ci-dessous, sont révélatrices du rythme relativement lent de la création de richesse. Depuis 2015, la croissance du PIB réel de la région a fortement ralenti, s’inscrivant en repli d’au moins 3 points de pourcentage par rapport à la tendance historique. Avec un taux de croissance naturel de la population de 5,3% en moyenne (tableau 4) le rythme d’accélération du PIB demeure insuffisant pour réduire de façon significative la pauvreté et favoriser le développement humain.

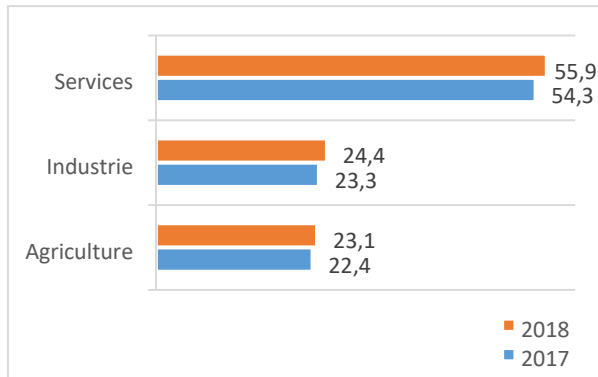
### 1.3.1 Croissance économique

57. L’amélioration escomptée de la croissance du PIB réel à 3% en 2018, contre 2,3% en 2017 est imputable au dynamisme du secteur des services, du côté de la production, ainsi qu’à la consommation des ménages et à l’investissement public, du côté de la demande. Les projections suggèrent un accroissement constant de la contribution du secteur tertiaire, dont l’évolution attendu de 3% en 2018 est le reflet de la croissance du PIB (figure 5). La consommation finale demeure le principal moteur de la croissance économique de la CEDEAO, avec une contribution de près de 85% de la demande du PIB (tableau 6).

**Figure 8: Contribution sectoriel du PIB**

**Tableau 4 : Emplois finaux du PIB**

(en %)



Source : Commission de la CEDEAO

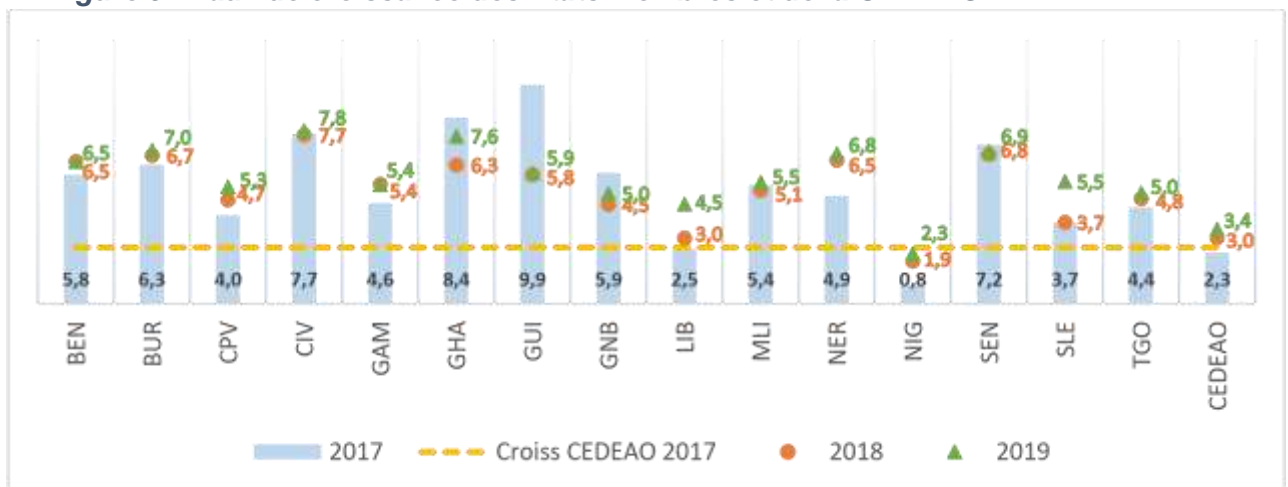
(en %)

Emploi	%
Consommation finale (privée + publique)	85,1
Investissement	14,3
Balance Commerciale	0,6

Source : Commission de la CEDEAO

58. Les perspectives de croissance de la région sont tributaires, d'une part, de la reprise progressive de l'économie nigériane et, d'autre part, de la croissance forte et soutenue de l'activité économique dans certains pays (figure 9). En effet, le PIB du Nigéria progresserait de 0,8% en 2017 à 1,9% en 2018 en lien avec la bonne tenue du secteur du pétrole dont le prix moyen devrait ressortir en hausse de 31,4% en 2018. Selon les projections, la dynamique positive de l'économie nigériane devrait se poursuivre en 2019 au regard des bonnes perspectives du secteur pétrolier à court terme.
59. En outre, la croissance économique resterait solide dans plusieurs pays de la région, soutenue par la production agricole, l'investissement public et les services. En particulier, six pays enregistreraient en 2018 des taux de croissance supérieurs à 6%, bien que présentant des dynamiques différentes. Il s'agit d'abord de la Côte d'Ivoire, avec une croissance stable à 7,7%, ensuite du Burkina Faso (6,7%), du Bénin (6,5%) et du Niger (6,5%) avec une accélération de l'activité et enfin du Sénégal (6,8%) et du Ghana (6,3%) avec un ralentissement du rythme de progression de leur PIB, comparé à 2017.

Figure 9 : Taux de croissance des Etats membres et de la CEDEAO



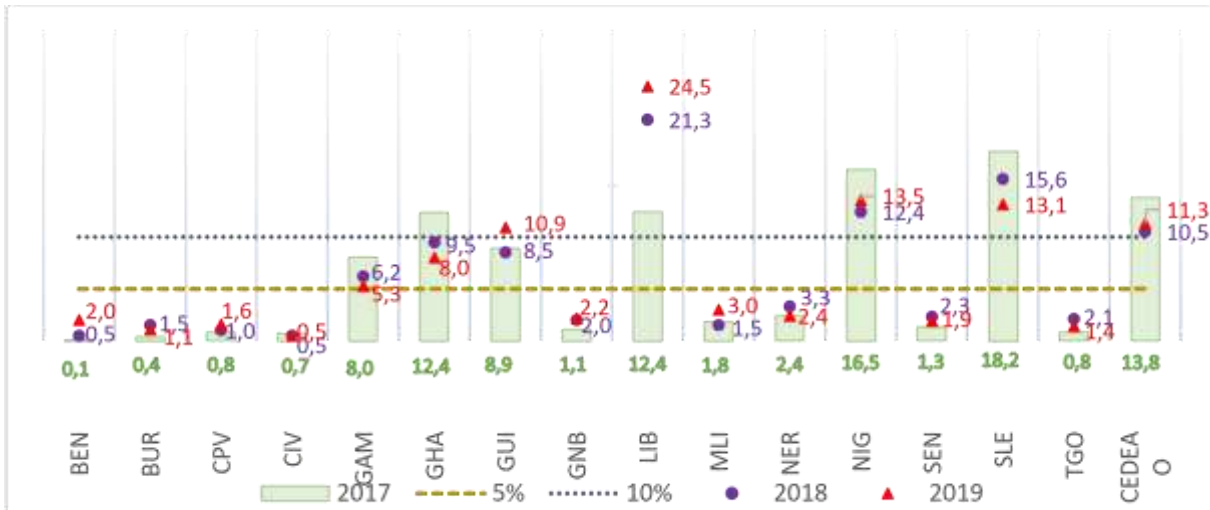
Source : Commission de la CEDEAO

60. A la suite des Etats susmentionnés, la Gambie (5,4%), la Guinée (5,8%), et le Mali (5,1%) enregistreraient une croissance supérieure à 5%, même si celle des deux derniers pays connaîtrait un ralentissement par rapport à 2017. Hormis le Nigéria, Le Libéria et la Sierra Leone auraient la croissance économique la moins élevée en 2018, avec respectivement, un taux en légère hausse à 3% et un taux stable à 3,7%. Ce résultat mitigé est lié à la contraction du secteur minier auquel ces pays sont fortement dépendants.
61. Les perspectives pour 2019 confirment l'accélération progressive du rythme de l'activité économique de la CEDEAO, avec un taux de croissance projeté à 3,4%. Les projections suggèrent une consolidation de la performance de tous les Etats, où seuls le Nigeria (2,3%) et le Liberia (4,5%) obtiendraient une croissance inférieure à 5%. La Cote d'Ivoire (7,8%), le Ghana (7,6%) et le Burkina (7%) enregistreraient une croissance d'au moins 7%.

### **1.3.2 Inflation**

62. Selon les projections, la CEDEAO devrait enregistrer une diminution du niveau général des prix en 2018 (figure 10) en rapport avec une production agricole, notamment céréalière, satisfaisante dans la plupart des Etats, avec une croissance escomptée à 2,9%. Le taux d'inflation moyen de la région baisserait de 13,8% en 2017 à 10,5% en 2018 dû à un meilleur approvisionnement des marchés.
63. Toutefois, cette baisse anticipée de la pression inflationniste demeure insuffisante car le taux d'inflation de la région s'inscrirait toujours largement au-delà du seuil maximal de 5% fixé dans le dispositif de surveillance multilatérale de la CEDEAO. Cette évolution globale est principalement imputable à l'évolution de l'indice des prix dans trois pays. En effet, malgré un ralentissement escompté en 2018, l'inflation du Nigéria et de la Sierra Leone demeurerait relativement élevée, respectivement à 12,4% et 13,1%, contre 16,5% et 18,2% en 2017. Le Liberia enregistrerait une forte hausse de l'inflation à 21,3%, comparé au taux de 12,4% obtenu en 2017 en lien avec la dépréciation de la monnaie nationale. En plus, les projections pour 2019 suggèrent une augmentation de la pression sur les prix dans ces trois pays, avec des taux d'inflation attendu à 13,5% au Nigéria, 15,6% en Sierra Leone et 24,5% au Libéria, entraînant ainsi la hausse du taux d'inflation de la CEDEAO à 11,3%.

10 : Taux de d'inflation des Etats membres et de la CEDEAO



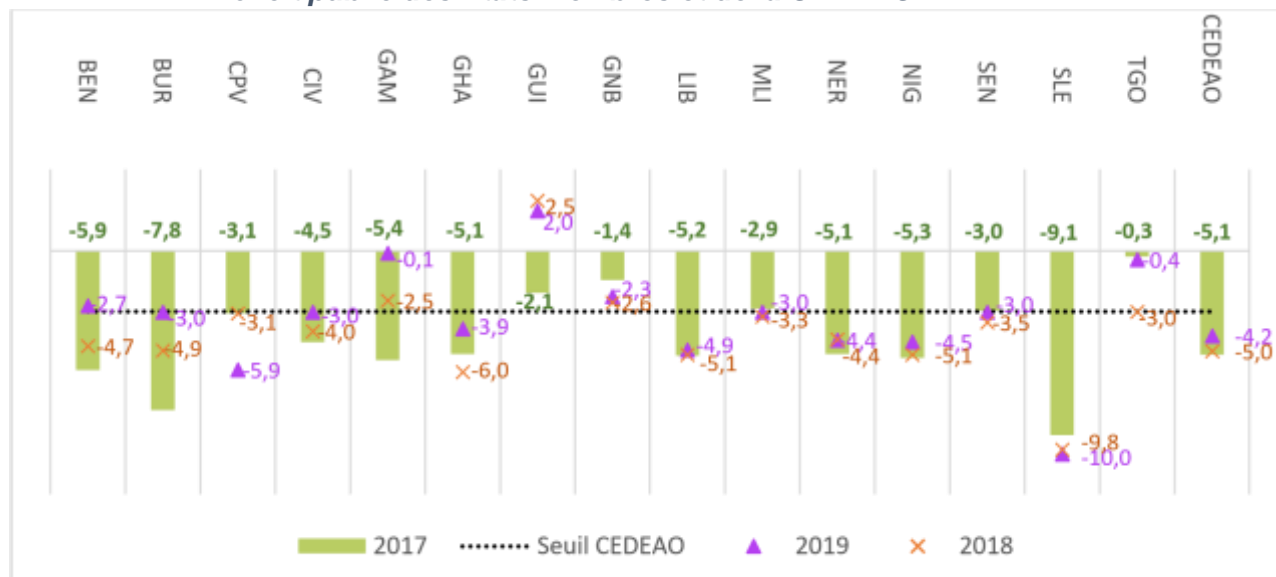
Source : Commission de la CEDEAO

64. En revanche, outre les pays de l'UEMOA et le Cabo Verde, où il est structurellement observé une maîtrise de l'inflation, la Gambie (5,3%), le Ghana (8%) et la Guinée (8,5%) seraient dans une dynamique favorable en 2018, avec une poursuite de la baisse de l'inflation amorcée depuis quelques années.

### 1.3.3 Déficit public

65. La situation des finances publiques de la plupart des pays de la région demeure fragile et le déficit budgétaire public rapporté au PIB peine à évoluer sur un sentier d'équilibre. Ayant atteint un taux de 5,1% en 2017, soit 2,1 point de pourcentage au-delà du seuil communautaire de 3%, le déficit moyen de la CEDEAO s'établirait en légère baisse à 5% en 2018 (figure 11). Cette amélioration escomptée, certes insuffisante au regard du critère de convergence sur l'inflation, est en rapport avec la réduction attendu du déficit dans plusieurs pays.
66. Les Etats les plus performants seraient la Gambie (2,5%), la Guinée (+2,5), la Guinée Bissau (2,6%) et le Togo (3%) où l'inflation s'établirait dans les limites de 3% requises par le dispositif de surveillance multilatéral de la CEDEAO. En revanche, bien qu'en diminution, le déficit public du Bénin (4,7%), du Burkina Faso (4,9%) de la Côte d'Ivoire (4%) et du Nigeria (5,1%) ressortirait supérieur au seuil de 3%. En outre, le Sénégal (3,5%), le Ghana (6%) et la Sierra Leone (9,8%) enregistreraient une dégradation du déficit public, par rapport à 2017, au-delà de la limite de 3%, atténuant ainsi la baisse espérée au niveau de la région.
67. Les perspectives pour 2019 laissent entrevoir une amélioration attendue du solde public pour la plupart des pays, conduisant ainsi à une réduction du déficit de la CEDEAO à 4,2%. Seul la Sierra Leone (10%) et le Cabo Verde (5,9%) enregistreraient une détérioration du déficit public. Outre ces deux pays, le Ghana (3,9%), le Libéria (4,9%), le Niger (4,4%) et le Nigeria (4,5%) auraient un déficit supérieur à 3%, bien que stable ou en recul.

### 11 : Déficit public des Etats membres et de la CEDEAO



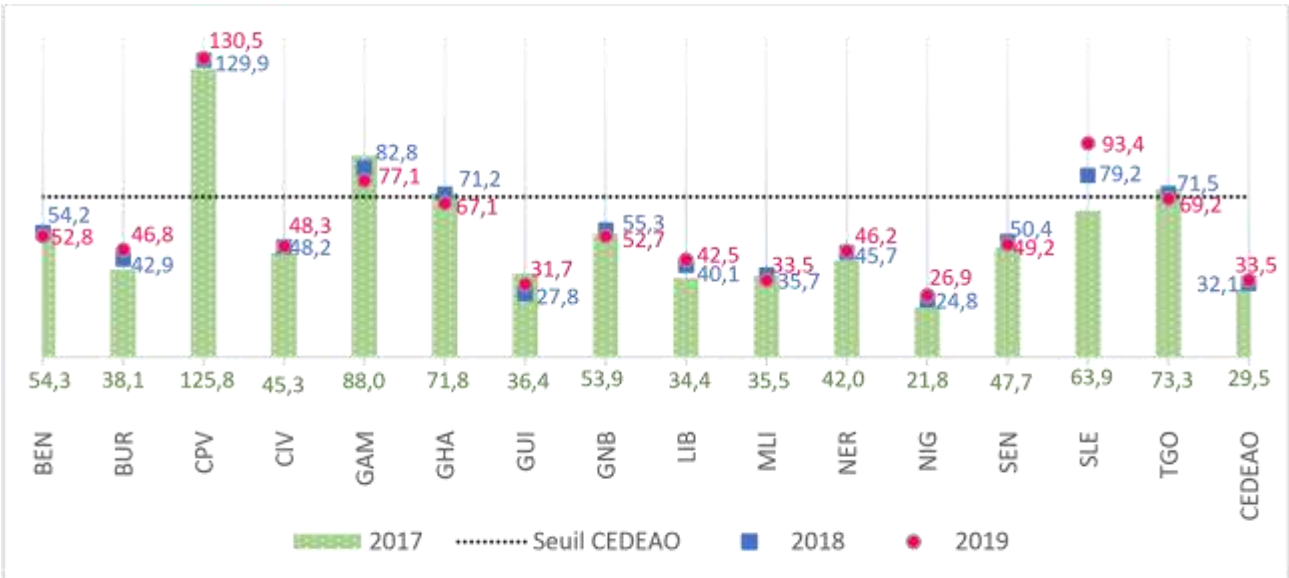
Source : Commission de la CEDEAO

68. Toutefois, la gestion des finances publiques des Etats de la région est sujette à certains éléments d'incertitude à la fois exogènes et endogènes. Ainsi par exemple, l'issue des négociations salariales en cours au Nigeria pourrait avoir des implications économiques importantes en termes, notamment, de gestion budgétaire.

#### 1.3.4 Dette publique

69. L'analyse de l'évolution de la dette publique en proportion du PIB des Etats de la région est révélatrice d'un phénomène de ré-endettement rapide. Le ratio de la dette de la CEDEAO augmenterait de 29,5% en 2017 à 32,1% en 2018 (figure 12). Bien que nettement inférieur au seuil maximal de 70% adopté dans le dispositif de convergence macroéconomique, le rythme de progression fait craindre un risque de surendettement dans certains pays.
70. La situation de la dette de la région est assez hétérogène. Le Nigeria (24,8%) et la Guinée (27,8%) serait les seuls pays à maintenir le ratio de la dette en dessous de 30% du PIB. Outre ces deux pays, le ratio du Burkina Faso (42,9%), de la Cote d'Ivoire (48,2%), du Liberia (40,1%), du Mali (35,7%) et du Niger (45,7%) se situerait en dessous de 50%. En revanche, le ratio de la dette du Cabo Verde (129,9%), de la Gambie (82,8%), le Ghana (71,2%), la Sierra Leone (79,2%) et le Togo (71,5%) s'établirait au-dessus de 70%.

### 12 : Ratio de la dette publique des Etats membres et de la CEDEAO



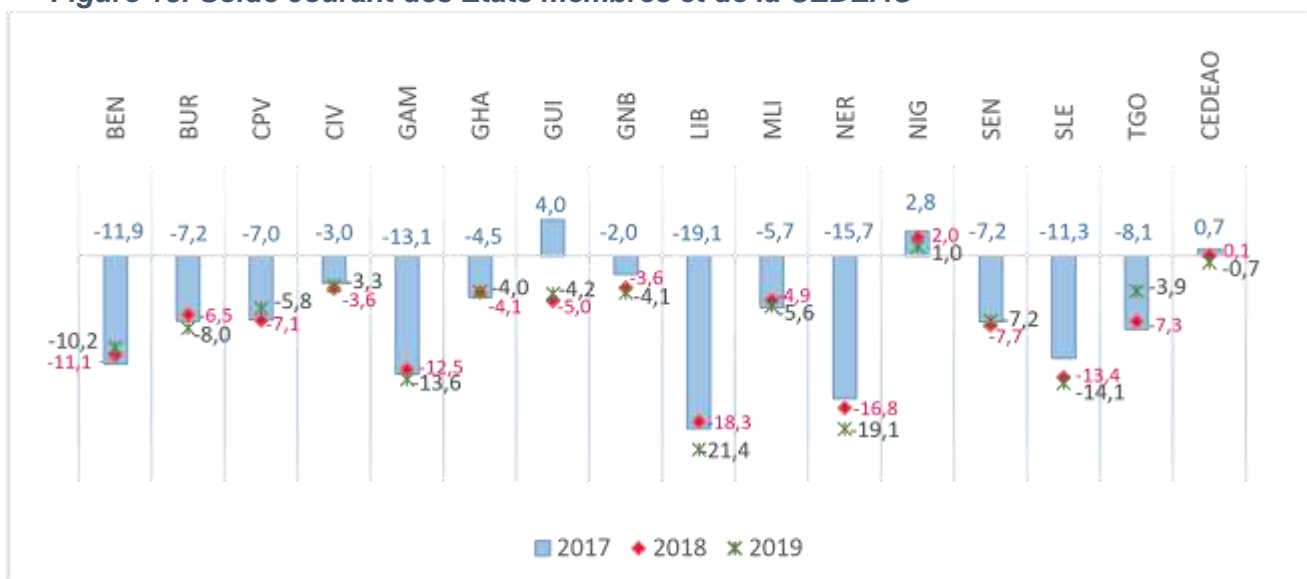
Source : Commission de la CEDEAO

71. Selon les projections, l'augmentation du ratio de la dette de la CEDEAO devrait se poursuivre pour atteindre 33,5% en 2019. Cette tendance haussière devrait s'observer dans presque tous les Etats à l'exception du Benin (52,8%), de la Gambie (77,1%), la Guinée Bissau (52,7%), le Sénégal (49,2%) et le Togo (69,2%), où il est anticipé un ralentissement du rythme de l'endettement (figure 12)

### 1.3.5 Secteur extérieur

72. Le solde courant est fortement instable et structurellement déficitaire dans presque tous les pays de la CEDEAO. Selon les prévisions, le solde courant de la région afficherait un léger excédent de 0,1% en 2018, mais en baisse par rapport à 2017 (+0,7%). Cette détérioration de 0,6 point de pourcentage est imputable à la dégradation anticipée du compte courant dans la plupart des pays (figure 13) consécutive à la contraction du secteur minier et du marché de certains produits agricoles.
73. Le solde positif de la région est essentiellement en lien avec la position excédentaire du compte courant du Nigeria (+2%), celle des autres pays demeurant déficitaire à des degrés divers. Seuls la Côte d'Ivoire (3,6%), le Ghana (4,1%), la Guinée Bissau (3,6%) et le Mali (4,9%) auraient en 2018 un déficit anticipé inférieur à 5%. En revanche, le déficit du compte courant resterait assez élevé au Benin (11,1%), en Gambie (12,5%), au Libéria (18,3%), au Niger (16,8%) et en Sierra Leone (13,4%) en 2018.

Figure 13: Solde courant des Etats membres et de la CEDEAO



Source : Commission de la CEDEAO

74. Les projections pour 2019 suggèrent une performance globalement peu favorable, avec un solde courant négatif de 0,7% du PIB, en rapport avec la détérioration prévue de la position extérieure du Nigéria (1%). Le Burkina Faso (8%), la Guinée Bissau (4,1%), le Liberia (21,4%), le Mali (5,6%), le Niger (19,1%) et la Sierra Leone (14,1%) afficheraient également une détérioration de leur déficit. L'amélioration escomptée en Côte d'Ivoire (3,3%), au Ghana (4%), en Guinée (4,2%), au Sénégal (7,2%) et au Togo (3,9%) atténuerait la dégradation du solde courant de la région (figure 13).
75. En conclusion, les perspectives économiques de la CEDEAO sont relativement favorables en 2018 et 2019. La croissance économique attendue est en accélération comparée à celle de 2017. Dix Etats de la région afficheraient des taux de croissance supérieurs à 5% en 2018 et treize réaliseraient une telle performance en 2019, au regard des perspectives favorables des sources traditionnelles de la croissance, notamment : le dynamisme de la consommation des ménages, l'investissement public et le marché des matières premières, en particulier le pétrole.
76. Toutefois, certains facteurs internes et externes pourraient entraver les perspectives positives anticipées. Parmi ces facteurs, il y a les tensions commerciales au niveau international, et les incertitudes liées au prix des matières premières, en particulier le pétrole dont le cours a enregistré une chute significative (environ 25%) au mois d'octobre dernier.

## CHAPITRE II : INTEGRATION COMMERCIALE

### 2.1 COMMERCE

#### ✓ *Politique et Promotion Commerciales (PCC)*

77. Le programme de politique et de promotion commerciale vise à faire en sorte que les instruments de politique commerciale favorisent et réglementent efficacement le commerce dans la région. La Politique commerciale commune (PCC) est un important document fédérateur. La PCC de la CEDEAO repose sur cinq caractéristiques interdépendantes qui se renforcent mutuellement : i) un marché unique et une CEDEAO productive ; ii) une CEDEAO compétitive, innovante et dynamique ; iii) une connectivité et une coopération sectorielle renforcées ; iv) une CEDEAO résiliente, inclusive, axée et centrée sur les peuples ; et v) une CEDEAO pleinement intégrée et connue dans le monde. Les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme sont les suivants :
- i) validation du projet de politique commerciale commune de la CEDEAO ; ii) validation de l'examen de la politique régionale des services de la CEDEAO et iii) développement du site Web du SIC de la CEDEAO.

#### ✓ *8ème Foire Commerciale de la CEDEAO – Niamey*

78. Les préparatifs de la foire se déroulent normalement. Une réunion du Comité d'organisation de la 8<sup>ème</sup> Foire commerciale de la CEDEAO s'est tenue au cours de la période sous revue.

#### ✓ *Concurrence et Commerce informel*

79. La politique de concurrence a pour objectif général de promouvoir une culture de concurrence loyale dans l'ensemble de l'espace CEDEAO. Les règles communautaires de concurrence permettront de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, les abus de position dominante de certaines entreprises et les aides d'État susceptibles de créer des distorsions. Le Programme d'appui au commerce informel, vise entre autres, à renforcer les capacités des commerçants du secteur informel et à soutenir leur transition vers le secteur formel. Les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme ont été les suivants : i) lancement et opérationnalisation de l'Autorité régionale de la concurrence de la CEDEAO ; ii) participation aux forums sur la concurrence et iii) organisation de réunions techniques sur la méthodologie de collecte des données sur le commerce informel.

#### ✓ *Négociations et Gestion des Accords commerciaux*

80. Le Programme a pour objectif général de fournir l'aide dont la région a besoin pour préparer les négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux afin de tirer parti des opportunités offertes et de minimiser leur potentiel impact négatif. Les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme sont les suivants : (i) participation aux réunions de négociation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) : (réunions du Groupe de travail technique, réunions du Forum de négociation, réunions des hauts



fonctionnaires du commerce et réunions des ministres africains du commerce (MADC) ; (ii) consolidation des positions des États membres dans les négociations des APE (iii) et signature de l'Accord par 14 États membres de la CEDEAO et la Mauritanie.

✓ **Commerce et Développement**

81. Le programme Commerce et développement vise à promouvoir l'intégration des États membres de la CEDEAO dans l'économie mondiale dans le respect du développement, en veillant à ce que les politiques nationales et régionales et l'action internationale se renforcent mutuellement pour parvenir à un développement durable. Le programme favorise la promotion de la coopération au développement liée au commerce avec les principaux partenaires commerciaux par le biais d'un soutien technique et financier aux programmes de facilitation des échanges.
82. Les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme sont les suivants :  
i) participation à l'examen à mi-parcours de l'AGOA – UA et au 17<sup>ème</sup> Forum de l'AGOA entre les États-Unis et l'Afrique subsaharienne ; ii) élaboration d'un projet de stratégie régionale de réponse de l'AGOA ; iii) achèvement et application du Programme de facilitation du commerce - Afrique de l'Ouest (TFWA) et du Programme de compétitivité en Afrique de l'Ouest ; iv) réunions du groupe de travail interdépartemental de la CEDEAO pour mettre au point les Termes de référence du Comité régional de facilitation des échanges.

✓ **Projet de Renforcement des capacités en négociations commerciales (RCNC) ;**

83. Le projet de Renforcement des capacités en négociation commerciale de la CEDEAO (CEDEAO-RCNC) a été initié par la CEDEAO dans le but de corriger les insuffisances de ses États membres en matière de capacités de négociation commerciale et de système commercial multilatéral. Les projets de RCNC sont destinés à soutenir la région afin de renforcer les capacités des États membres à formuler, à négocier et à mettre en œuvre des accords commerciaux. Les résultats escomptés au cours de la formation de 2018 étaient axés sur des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des petites et moyennes entreprises (PME) sur l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC. Principales réalisations : La mise en œuvre du programme a permis de former plus de cent (100) participants et d'organiser trois ateliers sur le renforcement des capacités des PME, dont un atelier de formation des formateurs dans le cadre de l'ALE OMC.

## 2.2 DOUANES

84. Le processus de renforcement de l'union douanière s'est poursuivi au cours de l'année 2018. Ainsi, après l'adoption et l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun en janvier 2015, le code des douanes a été adopté en décembre 2017. Il s'est agi au cours de l'année 2018 de renforcer cette architecture réglementaire de l'union douanière à travers la validation de nouveaux textes qui ont été soumis aux instances statutaires de la CEDEAO en décembre 2018.
85. **En ce qui concerne le Tarif Extérieur Commun et les procédures douanières, les Ministres des Finances** lors de leur session du 2 novembre 2018 ont validé trois textes réglementaires dont

la mise en œuvre permettra, au cours des prochaines années, de donner plus de contenu à l'union douanière de la CEDEAO. Il s'agit :

- un projet de Règlement sur le changement de catégorie des produits dans le TEC de la CEDEAO qui fixe les procédures auxquelles les Etats membres et la Commission devront désormais se conformer pour modifier la liste et les droits de douane des marchandises qui figurent dans le TEC CEDEAO ;
- un projet d'Acte Additionnel relatif à l'assistance mutuelle et à la coopération entre les administrations douanières des Etats membre de la CEDEAO et à la collaboration entre celles-ci et la Commission en matière de douane en remplacement du Protocole A/P5/5/82 portant Convention d'Assistance Mutuelle Administrative en Matière Douanière. Ce nouvel Acte additionnel offrira une plateforme moderne aux administrations douanières pour s'assister mutuellement et s'échanger des informations afin de lutter contre les fraudes sophistiquées, la criminalité transfrontalière, le terrorisme et les pratiques de trafics illicites ;
- un projet d'Acte additionnel fixant les règles d'origine communautaire et les procédures applicables aux marchandises originaires de la CEDEAO en remplacement de celles prévues par le Protocole A/P1/1/03 du 31 Janvier 2003. L'objectif poursuivi par cette révision est la mise à jour des textes relatifs au schéma de libéralisation des échanges (SLE) avec les standards internationaux notamment ceux promus par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et l'Union Africaine à travers les négociations sur la Zone de Libre Echange Continentale (ZLECAf).

86. **En ce qui concerne le TEC**, il est en application dans tous les Etats membres à l'exception du Cabo Verde ; la Sierra Leone ayant commencé la mise en œuvre en juin 2018. S'agissant du Cabo Verde, une étude est en cours de réalisation dans le pays pour lui permettre de prendre les dispositions pour la mise œuvre du TEC en 2019.
87. La Commission a poursuivi, au cours de l'année, les efforts pour la réalisation du projet **d'interconnexion des administrations douanières** qui ont abouti à la finalisation des travaux de développement du logiciel. Ce dernier facilitera la compatibilité des différents systèmes informatiques et la transmission de message entre administrations douanières. Le déploiement de la solution informatique dans tous les Etats membres débutera à partir de 2019. Ce résultat constitue une avancée déterminante dans la mise en place d'un système automatisé de gestion des marchandises sur les différents corridors de la zone CEDEAO. La phase pilote de ce projet est prévue pour se tenir en janvier 2019 et concernera la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.
88. **Au niveau du schéma de libéralisation et des échanges de la CEDEAO**, au cours de la période de janvier à octobre 2018, la Commission a notifié aux Etats Membres , 126 entreprises et 331 produits agréés venant principalement du Nigeria, du Ghana, de la Cote d'Ivoire, du Sénégal et du Mali. En 2018, la Commission a créé un site web (<http://www.etls.ecowas.int/>) dédié au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO qui permettra d'accélérer et de faciliter la procédure de demande d'agrément électronique et devient une plateforme d'échange d'information entre les différentes structures que sont les Comités Nationaux d'Agrément (CNA) entre elles et avec la Commission.

89. La Task force sur le SLE a réalisé au cours de l'année trois missions de plaidoyer dans les trois Etats membres restants (Sierra Leone, Guinée Bissau et Cabo Verde). Quinze (15) aide-mémoires ont ainsi été conclus avec les autorités gouvernementales des Etats membres à travers lesquels elles se sont engagées à prendre des mesures concrètes pour supprimer les entraves à la libre circulation des personnes et des marchandises. En outre, la Task Force a organisé des missions de suivi et de contrôle des engagements pris par les Etats membres dans les aide-mémoires en novembre 2018, au Sénégal et au Bénin. Un point sur les progrès réalisés sera fait par le Président de la Task Force au Conseil des Ministres de décembre 2018.
90. **S'agissant d'harmonisation et transition fiscale**, les Ministres en charge des Finances des Etats membres ont également validé au cours de leur session du 2 novembre 2018 un projet d'Acte additionnel portant adoption de règles communautaires pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur les revenus, les capitaux et les successions et la prévention de la fraude et de l'évasion fiscales entre les Etats membres de la CEDEAO. Cet acte additionnel complète l'article 40 du Traité Révisé et offre un cadre règlementaire aux Etats membres de collaborer en vue de maîtriser et de taxer les contribuables qui ont à la fois des affaires ou des résidences dans plusieurs Etats de la CEDEAO.

### 2.3 LIBRE CIRCULATION

91. La mise en œuvre du protocole relatif à la **libre circulation des biens et des personnes**, au droit de résidence et d'établissement au cours de la période sous revue devrait faciliter l'accélération de la réalisation des droits d'entrée, de résidence et d'établissement des citoyens de la Communauté sur le territoire des États membres de la CEDEAO. Dans la poursuite de cet objectif, la Commission a lancé des programmes et des activités visant à renforcer les capacités des principaux acteurs, y compris la Commission de la CEDEAO, afin de mener un dialogue intra régional sur les questions de libre circulation et de migration et de servir de plate-forme pour le développement et l'harmonisation des politiques.
92. Aux nombres des principales réalisations recensées dans la mise en œuvre du protocole sur la libre circulation figure la résolution de l'impasse impliquant des commerçants ghanéens et nigériens au Ghana. En outre, à la demande du gouvernement de la République du Ghana, la Commission a aidé l'autorité chargée de la délivrance des cartes d'identité à veiller à ce que la production de la carte nationale d'identité biométrique au Ghana soit conforme aux spécifications biométriques nationales de la CEDEAO.
93. La Commission a largement bénéficié du fonds CEDEAO-UE sur le "Soutien à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest" (FMM Afrique de l'Ouest) qui vise à maximiser le potentiel de développement de la libre circulation des personnes et la migration en Afrique de l'Ouest. Le projet est mis en œuvre par un consortium de partenaires sous la conduite de la Direction de la Libre circulation. En outre,
- le projet CEDEAO/Fonds espagnol pour la gestion des migrations visant à renforcer les capacités des acteurs de la migration dans les États membres et le projet de subvention des autorités suisses visant à faciliter la mobilité intra régionale se sont poursuivis au cours de la période sous revue.

94. En vue de remédier à l'absence d'un suivi efficace de la mise en œuvre du Protocole relatif à la libre circulation, l'OIT, dans le cadre du projet "Appui à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest" (FMM Afrique de l'Ouest), et en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, a chargé un consultant d'élaborer des directives pour évaluer l'application par les États Membres des protocoles. Un mécanisme de suivi a été développé dans le cadre des directives pour faciliter l'évaluation régulière de l'état de mise en œuvre des protocoles.
95. Aux nombres des autres activités clés mises en œuvre figurent le renforcement des capacités des acteurs en migration, la réunion annuelle des acteurs sur la migration et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et de plaidoyer sur l'utilisation de la carte nationale d'identité de la CEDEAO. Dans le cadre du Dispositif axé sur la demande (DAD) du projet "Appui à la libre circulation et aux migrations", à la demande de l'Administration ghanéenne, la Commission a fourni un appui technique aux services de l'immigration (GIS), pour évaluer son Plan stratégique 2011-2015 et élaborer un nouveau Plan quinquennal.
96. **S'agissant de la coopération transfrontalière**, la Commission a élaboré des projets de coopération transfrontalière et organisé des sessions de dialogue et des ateliers avec les acteurs locaux (notamment les autorités locales) pour les nouvelles zones ne disposant pas encore de structures/cadres de coopération transfrontalière. En outre, la Commission a chargé la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) d'élaborer des outils pour la mise en œuvre du Programme régional de la CEDEAO sur l'appui à la coopération transfrontalière qui comprend : la finalisation des documents pour le Fonds de facilitation, l'élaboration d'une stratégie de communication pour la mobilisation des ressources, l'élaboration d'un manuel pour le suivi, l'évaluation et la gestion des connaissances pour les initiatives transfrontalières, l'élaboration d'un guide pour les arrangements juridiques et institutionnels appropriés.

## CHAPITRE III : INTEGRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

### 3.1 AFFAIRES POLITIQUES PAIX ET SECURITE

#### 3.1.1 Affaires politiques et coopération internationale

97. Dans le domaine de la coopération internationale, la Commission a participé au sommet de l'Union africaine (UA) de juillet 2018 et au sommet extraordinaire des 14 et 15 novembre sur les réformes institutionnelles. S'agissant de la coopération internationale, la Commission s'est employée à resserrer les liens de coopération internationale, à travers des réunions conjointes avec le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest (BNUAO), les 5 et 6 septembre 2018 à Dakar et un dialogue politique avec l'UE à Abuja, pour un rapprochement avec les deux institutions et la mise en œuvre de programmes conjoints destinés à renforcer le processus d'intégration régionale.
98. Sur un autre plan, la Commission a poursuivi son soutien en faveur de la Guinée Bissau, pour les préparatifs des élections législatives dans ce pays. Plusieurs missions ont été effectuées dans ce cadre par la Commission et le Comité ministériel, dans le but d'évaluer l'application des décisions prises par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, à l'issue de son sommet ordinaire tenu le 31 juillet 2018 à Lomé.
99. De même, conformément à la décision prise par la Conférence sur la situation au Togo, à l'issue du 53ème sommet tenu le 31 juillet 2018, la Commission a apporté un appui pour la recherche d'une solution durable à la crise politique qui menace la stabilité du Togo. Dans ce cadre, une délégation conduite par le Président de la Commission a effectué une mission à Lomé, du 8 au 10 août 2018, pour des rencontres avec les différentes parties à la crise, en application des décisions issues du sommet. Cette mission a abouti aux résultats suivants :
- le recrutement de deux experts électoraux, pour apporter un appui aux organismes chargés de la conduite des élections et pour renforcer le processus électoral, à travers l'enregistrement des électeurs en vue de l'établissement du registre électoral pour assurer des élections libres et transparentes. Les experts ont été présentés aux différentes parties et ont entamé les travaux le 23 septembre 2018;
  - le recrutement de vingt (20) observateurs électoraux, pour contribuer à renforcer le processus, sur la base de leur expérience du terrain. Ces observateurs ont été déployés le 23 septembre 2018 pour un suivi des opérations d'enregistrement des électeurs, en prélude à la constitution du registre des électeurs;
  - le recrutement d'un spécialiste du droit constitutionnel pour examiner les questions relatives à la réforme constitutionnelle;
  - le recrutement de deux (2) contrôleurs des inscriptions électorales, devant entrer en activité à partir du 30 octobre 2018, date coïncidant avec la fin des opérations d'inscription, pour leur permettre d'examiner le registre le plus récent et de s'assurer de sa régularité, aux fins des élections législatives devant se tenir le 20 décembre 2018.
100. En dépit des progrès accomplis, certaines difficultés demeurent, liées à la représentation des partis d'opposition au sein de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

101. C'est sur cette base qu'un nouveau dialogue a été organisé hors du pays, en Guinée. La rencontre a permis à S.E Alpha CONTE d'entendre les différentes parties et d'avoir la même compréhension des conclusions du Comité de suivi du 23 septembre 2018.

### **3.1.2 Démocratie et bonne gouvernance**

102. Dans ce domaine, des progrès notables ont été accomplis en matière de promotion de la gouvernance démocratique et du respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit, conformément aux dispositions du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance.
103. A cet égard, des efforts continuent d'être engagés afin d'assurer un renforcement des capacités des différents acteurs dont les activités visent un meilleur ancrage de la démocratie et de la bonne gouvernance. A ce titre, la Commission de la CEDEAO a organisé une série d'ateliers de formation sur le "*Dialogue et la Médiation en tant qu'outils de prévention et d'atténuation des litiges/conflits électoraux*", ciblant des organisations confessionnelles et des acteurs de la paix au sein des communautés. L'objectif visé à travers ces ateliers est de permettre aux participants d'acquérir les compétences nécessaires en matière de dialogue et négociation, pour pouvoir jouer le rôle d'agents de la paix au sein de leurs localités respectives, dans le cadre des préparatifs des élections générales de 2019.
104. De la même manière, des programmes de renforcement des capacités ont été élaborés, dans l'objectif de renforcer le rôle des organisations de la société civile, des médias et des partis politiques et de promouvoir l'inclusion et la participation au jeu démocratique. Organisés au Mali, au Nigeria, au Sénégal et en Sierra Leone, ces programmes s'inscrivent dans le cadre de l'appui apporté par la Commission de la CEDEAO aux Etats membres organisant des élections.
105. Conformément aux décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement concernant la conduite d'élections, la Commission a apporté un appui au processus électoral au Mali, où la présidentielle s'est tenue le 29 juillet 2018. De même, la délégation de haut niveau CEDEAO-Nations Unies a tenu des rencontres avec les principaux acteurs de la scène politique et sécuritaire et la Commission a organisé des missions d'information au Nigeria et au Sénégal, afin d'évaluer l'état des préparatifs des élections prévus prochainement dans ces pays. Les missions ont exprimé leur satisfaction concernant les mesures mises en œuvre jusqu'ici par les différents organes impliqués dans l'organisation des élections, pour favoriser une meilleure coopération et une synergie des efforts en vue de la tenue d'élections transparentes et dénuées de violence.

### **3.1.3 Maintien de la paix et sécurité régionale**

#### **3.1.3.1 Opérations de soutien à la paix**

106. **Réunion des Chefs d'état-major :** La Commission de la CEDEAO a organisé une réunion du Comité des chefs d'état-major des pays de la CEDEAO. Elle a été l'occasion d'examiner des questions liées à la paix et la sécurité au niveau régional, d'échanger sur l'opérationnalisation du dépôt logistique de la CEDEAO, ainsi que de revoir les modalités de gestion de la Mission de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB) et de celle en Gambie (ECOMIG). La réunion a

également permis de confirmer les engagements pris en ce qui concerne les unités à mettre à la disposition de la nouvelle structure de la Force en attente de la CEDEAO (FAC).

107. **Elaboration et examen des documents de base de la Force en attente de la CEDEAO:** La Commission de la CEDEAO a élaboré des documents d'importance essentielle pour la pleine opérationnalisation de la Force en attente de la CEDEAO. Ces documents sont nécessaires pour le déploiement, l'emploi, la gestion et la liquidation des opérations de soutien à la paix (OSP). Parmi ces documents de politique figurent un Cadre de politique de la conduite et de la discipline, un aide-mémoire pour la prise de décision et la planification, ainsi qu'un cadre de politique en matière de ressources humaines, pour le déploiement de civils dans les opérations de soutien de la paix de la CEDEAO. Ces cadres de politique seront imprimés avant d'être largement distribués, pour un usage optimal.
108. **Réunion biannuelle des commandants de centres de formation d'excellence de la CEDEAO (CFE) :** La Commission a organisé une réunion des commandants des centres de formation d'excellence, à savoir le Collège de défense national (NDC) du Nigeria, le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix (KAIPTC) du Ghana, et l'Ecole de Maintien de la Paix Alioune Blondin Bèye (EMPABB) Mali. Elle a été mise à profit pour examiner les modalités de renforcement de la coopération technique et opérationnelle, ainsi que de la coordination entre la Commission de la CEDEAO et lesdits centres, dans les domaines de la formation et de la recherche. D'autres questions plus spécifiques ont été abordées. Elles concernent la formation de la Force en attente de la CEDEAO (FAC) afin de lui permettre de maintenir son état de préparation opérationnelle, un point de la situation concernant l'exercice de poste de commandement (CPX) de la FAC, ainsi que des domaines de recherche d'intérêt commun.
109. **Exercice de poste de commandement de la Force en attente de la CEDEAO :** Dans le cadre des préparatifs liés à l'organisation d'un exercice de poste de commandement (CPX) destiné à assurer le maintien de l'état de préparation opérationnelle de la Force, un certain nombre d'activités ont été planifiées et mises en œuvre, devant aboutir à l'organisation dudit exercice en 2019. Au nombre des activités organisées figurent un atelier sur le personnel de police, la liste des principaux événements/principaux incidents, une formation stratégique et sur le quartier-général de la Mission, une conférence de planification, ainsi qu'un cours d'évaluation. Les autres activités à organiser avant la fin de l'année, dans le cadre du cycle CPX, concernent un atelier sur la documentation de l'exercice, une conférence Logistique et un stage sur les droits de l'homme.
110. **Participation de la CEDEAO à des exercices à l'échelle internationale, continentale et régionale:** dans la perspective de la pleine opérationnalisation de la Force en attente de la CEDEAO, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR) organisent périodiquement des exercices d'entraînement, à l'échelle continentale et régionale. La Commission a ainsi participé à un exercice de logistique organisé par l'UA et portant le nom de code 'Ex IMDAD'. L'objectif visé à travers cet exercice était de tester les procédures de la Mission de l'UA relatives à la planification, au déploiement rapide, à l'entretien et la liquidation des OSP mises en place par l'UA, l'accent étant mis sur les systèmes de chaîne d'approvisionnement, de transport aérien stratégique, d'assistance médicale, de communication et d'information.

### **3.1.3.2 Sécurité régionale**

111. Dans le domaine de la sécurité régionale, il a été procédé à la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes, visant à améliorer la situation sécuritaire de la région, notamment les suivants:
112. **Prévention et lutte contre l'extrémisme violent:** Des ateliers de sensibilisation ont été organisés à Kano et Bauchi, dans la région Nord du Nigeria. Il s'agissait de faire prendre conscience des dangers posés par l'extrémisme violent, de promouvoir une approche holistique pour faire face à ce problème, de contrer les idéologies radicales et de partager des expériences sur l'extrémisme violent dans tous ses aspects.
113. **Formation sur la criminalité transfrontalière organisée:** Dans le cadre des efforts de renforcement des capacités pour la lutte contre la criminalité transfrontalière organisée dans la région, une formation a été organisée par la Commission de la CEDEAO, avec l'appui technique du Bureau régional Afrique d'INTERPOL, du 11 au 15 juin 2018, à Abidjan. Elle a porté sur des domaines d'importance clé comme le contre-terrorisme, les marchandises de contrefaçon, la cybercriminalité, les armes légères et de petit calibre, la traite des personnes, les véhicules volés et les outils et services d'INTERPOL. Parmi les résultats obtenus à l'issue de cette formation figure la sensibilisation à la menace de la criminalité, la nécessité d'une collaboration pour la lutte contre la criminalité transfrontalière, ainsi que la nouvelle attitude à adopter face à la criminalité.
114. **Réunion du sous-comité technique du Comité des Chefs de police de l'Afrique de l'Ouest (CPPAO) :** Une réunion du sous-comité technique du CCPAO, portant sur la formation et la coordination des activités opérationnelles de police s'est tenue les 11 et 12 septembre 2018 à Abuja, au Nigeria. Elle avait pour objectif principal de promouvoir la coopération entre les officiers de police des Etats membres spécialisés dans la formation et les opérations, dans le but de renforcer les capacités régionales de lutte contre la criminalité transfrontalière organisée. A cette occasion, il a été fait le point de la mise en œuvre des recommandations issues des réunions précédentes de l'Assemblée générale du CCPAO, concernant les opérations de police conjointes, avant un partage d'expériences et de meilleures pratiques en matière de formation et d'opérations policières, suivi de l'adoption d'un modèle de rapport et la fixation de délais de transmission au Secrétariat du CCPAO de rapports portant sur les statistiques de la criminalité.

### **3.1.3.3 Armes légères et de petit calibre**

115. Les principales réalisations enregistrées à ce titre par la Commission durant l'année sous revue sont présentées ci-après:
116. **Réunions d'experts en informatique:** Pour respecter ses engagements en matière de promotion de la transparence dans le cadre de l'administration, du transfert et de la gestion des armes et munitions, la Commission a organisé, les 17 et 18 janvier 2018, une réunion des experts en informatique. Cette rencontre a abouti à d'importants résultats, parmi lesquels on peut citer les suivants : le reconnaissance du fait que la transparence demeure un élément essentiel de la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC; la réaffirmation de l'engagement ferme de la CEDEAO en faveur de la promotion de la paix, de la sécurité et de la



stabilité de la région; le plaidoyer en faveur de l'application des dispositions des articles 9, 10 et 11 de la Convention de la CEDEAO et de leur harmonisation avec les bases de données.

117. **Réunion de coordination des commissions nationales (ComNat) sur les armes légères :** La Commission de la CEDEAO a organisé deux réunions de ces commissions nationales, en janvier, puis en octobre 2018. Elles avaient pour objectif d'évaluer la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres accessoires, de partager des informations et des expériences, ainsi que d'informer les parties concernées des activités menées dans le domaine des ALPC en 2018/2019.
118. Les principales recommandations issues de ces réunions sont les suivantes :
- la CEDEAO doit continuer d'abriter le programme de formation PSSM de la région, en collaboration avec le Centre de vérification allemand ;
  - les COMNAT et la Commission de la CEDEAO doivent soumettre des rapports annuels portant sur leurs activités ;
  - les partenaires au développement doivent accroître leur soutien en faveur des activités liées aux ALPC dans la région.
119. **Opérationnalisation de l'article 19 de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC :** La CEDEAO et le CAR ont convenu d'œuvrer **ensemble** en faveur de l'opérationnalisation de l'instrument de traçage de la CEDEAO, sur la base de l'article 19 de la Convention. Une demande conjointe de financement a été adressée aux Nations Unies, et des systèmes de traçage des ALPC sont actuellement en cours d'élaboration. Des réponses sont également données aux requêtes de traçage reçues des Etats membres en ce qui concerne des pertes d'armes. Pour ce projet, les pays pilotes sont le Bénin, le Burkina et le Nigeria. Le principal résultat attendu est que les points focaux en matière de traçage et la Commission de la CEDEAO soient en mesure d'élaborer un système d'archivage des données concernant les armes et des requêtes relatives au traçage.
120. **Renforcement des capacités dans le domaine des procédures d'exemption de la CEDEAO :** La Commission de la CEDEAO a organisé en Gambie une session de renforcement de capacités portant sur les procédures d'exemption, sur la base des dispositions de la Convention de la CEDEAO, à l'intention des éléments des forces armées et des services de sécurité. Le principal objectif était d'examiner les méthodes actuelles de gestion de la procédure d'exemption et d'assurer une formation afin d'améliorer les connaissances et la compréhension de la Politique de la CEDEAO relative au transfert d'armes dans la région.

#### **3.1.3.4 Alerte précoce**

121. En 2018, la Commission s'est attelée à combler l'écart entre l'alerte précoce et la réponse rapide au sein de la Communauté. Pour cela, elle a eu recours à une approche de renforcement des capacités et d'affinage des données de base pour favoriser la formulation d'options de réponse, la production de rapports d'information sur les menaces actuelles et les nouvelles menaces apparaissant pour la paix et la sécurité au sein de la région, l'opérationnalisation de

centres nationaux d'alerte précoce dans tous les Etats membres, ainsi que la mise en place et l'entretien d'un réseau d'acteurs cruciaux (reporters, médiateurs, acteurs régionaux et nationaux et représentants des organisations de la société civile) pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans la région.

122. Dans cette perspective, la Commission a réalisé une étude sur les risques et la vulnérabilité par pays, couvrant 14 Etats membres (qui a fait l'objet de lancement et de publication en début décembre 2018); elle a également élaboré un cadre d'intégration du genre dans le domaine de l'alerte précoce, ainsi qu'un manuel du genre pour l'alerte précoce (lancement et publication en décembre 2018). Par ailleurs, elle a procédé à l'examen, la mise en forme et la validation d'une nouvelle série d'indicateurs intégrés du genre, assuré la remise à niveau du Reporter ECOWARN et renforcé les capacités géo spatiales grâce à des plateformes de logiciels de SIG, ainsi qu'un géo-portail de l'alerte précoce.
123. Par ailleurs, il a été procédé au lancement de cinq (5) centres nationaux d'alerte précoce et de réponse (Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Liberia et Mali) et un financement a été obtenu du gouvernement allemand et de l'UE 5 autres centres (Nigeria – lancement prévu en décembre 2018, Sierra Leone, Guinée, Togo et Gambie). Les négociations avec l'ambassade du Danemark, pour un soutien en faveur du déploiement de centres dans les 5 pays restants (Bénin, Ghana, Niger, Cabo Verde et Sénégal) ont atteint un stade avancé.

## **3.2 HARMONISATION DES POLITIQUES MACROECONOMIQUES**

### **3.2.1 Surveillance Multilatérale**

124. Dans la perspective de la création d'une union monétaire crédible et viable dans l'espace CEDEAO, la Commission a adopté au cours de l'année 2018 la Feuille de route révisée pour la monnaie unique de la CEDEAO, qui devra servir de base pour l'accélération du processus de réalisation de la monnaie unique de la CEDEAO à l'horizon 2020. Les autres principaux résultats obtenus au cours de la période sous revue concernent la création d'un Fonds spécial pour financer la mise en œuvre des principales activités de la Feuille de route, la réalisation des missions conjointes (Commission de la CEDEAO, AMAO et IMAO) d'évaluation des performances économiques et financières des Etats membres au regards des critères de convergence, l'actualisation de la base de données de la Surveillance multilatérale (ECOMAC) ainsi que la production du rapport conjoint sur la convergence macroéconomique qui a évalué l'état de la convergence macroéconomiques dans les États membres de la CEDEAO en 2017.
125. Les activités planifiées et mises en œuvre dans le cadre du Programme d'intégration monétaire durant l'année 2018 sont les suivantes :

#### ***3.2.1.1 Programme de monnaie unique de la CEDEAO***

126. La Commission a organisé le 21 février 2018 à Accra au Ghana, la 5<sup>e</sup> réunion de la Task Force présidentielle, suite à des du Comité ministériel. La Task Force présidentielle a adopté une Feuille de route révisée pour la monnaie unique de la CEDEAO et la création d'un Fonds spécial destiné au financement des activités essentielles de la feuille de route.

127. En outre, la Task Force a réaffirmé son engagement politique à réaliser la monnaie unique de la CEDEAO à l'horizon 2020 et a adopté une approche graduelle pour la réalisation de l'union monétaire en commençant par les pays remplissant les critères de convergence tandis que les autres pourraient y adhérer plus tard.
128. Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la 5<sup>ème</sup> réunion de la Task Force présidentielle, la Décision relative à la création et à la gestion du Fonds spécial de financement des activités de la feuille de route révisée a été adoptée lors de la troisième réunion du Comité ministériel de la Task Force présidentielle tenue les 20 et 21 juillet 2018 à Niamey, et entériné par la cinquante-troisième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue les 30 et 31 juillet 2018 à Lomé.
129. La Commission a également organisé les 18 et 19 juin 2018 à Accra, une réunion du Groupe de travail pour l'examen du rapport de l'étude sur "La monnaie unique de la CEDEAO : Évaluation des résultats et propositions de critères / options en vue du respect de l'échéance 2020". Le rapport, préparé avec le soutien de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) par l'intermédiaire de son Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest basé à Niamey, a mis en lumière les scénarios pour le lancement de la monnaie unique en 2020 selon l'approche graduelle adoptée. Ce rapport a été adopté lors de la troisième réunion ministérielle de la Task Force présidentielle tenue les 20 et 21 juillet 2018 à Niamey.
130. Les activités prévues pour la fin décembre 2018 comprennent la réunion inaugurale du Conseil de gestion du Fonds spécial, la finalisation du processus de recrutement de consultants pour l'harmonisation des cadres des finances publiques et l'organisation de la quatrième réunion du Comité ministériel de la Task force.

### **3.2.1.2 Mise en œuvre du Mécanisme de surveillance multilatérale**

131. Dans le cadre du Mécanisme de surveillance multilatérale, la Commission, l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) et l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), élaboré un rapport conjoint de convergence macroéconomique de la CEDEAO pour l'année 2017. Une évaluation de la performance économique et financière ainsi que de la convergence macroéconomique des économies des États membres pour la période sous revue a fait ressortir les constats suivants :
  - En ce qui concerne le critère clé relatif au déficit budgétaire, il a été noté qu'en 2017, sept (7) États membres remplissaient ce critère contre trois (3) en 2016 ;
  - Pour l'inflation, ce critère était rempli par onze (11) États membres contre douze (12) en 2016 ;
  - Concernant la dette publique, onze (11) États membres ont pu respecter la norme communautaire en 2017, tout comme en 2016.
132. Afin d'assurer une gestion efficace de la base de données de la surveillance multilatérale de la CEDEAO (ECOMAC), un nouveau modèle a été élaboré pour la base de données ECOMAC, en tenant compte des changements méthodologiques intervenus dans la production des statistiques économiques depuis l'adoption et le lancement de la base de données en 2011.

133. Aux nombres des autres activités dont la mise en œuvre est prévue d'ici la fin de l'année 2018 figurent l'élaboration du deuxième rapport conjoint de convergence macroéconomique de la CEDEAO au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### **3.2.1.3      Coordination et Coopération Institutionnelles**

134. Les activités mises en œuvre dans le cadre de la coordination et de la coopération institutionnelles ont été axées sur le renforcement de la coopération avec la Commission de l'UEMOA pour l'harmonisation et la convergence des programmes d'intégration régionale, le Bureau sous-régional de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour la finalisation du rapport sur les scénarios alternatifs pour la réalisation de la monnaie unique dans l'espace CEDEAO à l'horizon 2020 et avec l'IMAO sur les questions liées au commerce.
135. En outre, au cours de la période sous revue, la Commission a participé aux réunions de printemps et Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Washington D.C. et à Bali (Indonésie) respectivement.

### **3.2.2      Recherche et Statistiques**

136. En matière de recherche et statistique, la Commission de la CEDEAO a poursuivi ses activités dans les domaines de (i) Recherche et développement, (ii) Analyse économique et sociale, (iii) Coordination et harmonisation des méthodes statistiques et (iv) Gestion des données et publications statistiques.
137. Dans le domaine de la recherche et développement, les actions ont notamment porté sur la préparation du Programme Régional de Recherche Economique (PRRE 2019-2023) qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la Politique de la CEDEAO en matière de recherche. A cette fin, la Commission a réalisé une étude diagnostique du secteur de la recherche économique au sein de la CEDEAO dont les conclusions ont permis de finaliser le PRRE. Ces documents significatifs sur la recherche économique ont fait l'objet d'examen et de validation par les experts des Etats membres dans la perspective de sa soumission aux Ministres en charge de la recherche des Etats membres et au Conseil des Ministres statutaires de la CEDEAO pour adoption au cours du premier semestre 2019.
138. Concernant l'analyse économique et sociale, les actions menées visent à accompagner les Etats membres dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et la lutte contre la pauvreté. A ce titre, il est envisagé la mise en place d'un cadre régional de suivi et évaluation des ODD et de la pauvreté au sein de la CEDEAO dont la note conceptuelle et la feuille de route ont été élaborées conjointement avec la Commission de l'UEMOA. Une mission préliminaire dans les Etats membres a permis de faire l'état des lieux des dispositifs relatifs aux ODD et en particulier à la question de la pauvreté afin de mieux cerner les contours et le contenu minimum du cadre régional de suivi.
139. S'agissant de la coordination et l'harmonisation des méthodes statistiques, dans le domaine des statistiques de finances publiques, la Plateforme commune de présentation du Tableau des Opérations Financières de l'Etat au sein de la CEDEAO (TOFE CEDEAO) et du guide méthodologique élaborés conformément aux règles et principes du Manuel de Statistiques de

Finances Publiques 2014 (MSFP 2014) du FMI, ont été examinés par les Experts du Groupe de Travail Technique. L'atelier de validation de ces outils par les Experts nationaux des administrations publiques en charge de la production et de la diffusion des statistiques de finances publiques est prévu à fin novembre 2018.

140. Au niveau des comptes nationaux, l'évaluation de l'état de mise en œuvre de la Nomenclature Régionale des Activités et des Produits de la CEDEAO a été réalisée. La réunion des experts en Comptabilité nationale a validé (i) la Plateforme Commune de présentation du Produit Intérieur Brut (PIB) comparable et ses emplois ainsi que (ii) le Plan d'Actions Régional pour la mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale (PARSCN 2018-2022) dans l'espace CEDEAO.
141. La Commission a préparé une note conceptuelle pour l'élaboration et la validation (i) du rapport diagnostic sur l'évaluation du Programme Statistique Régional 2014-2018, (ii) du rapport sur l'état du développement de la statistique au sein de la CEDEAO au titre de l'année 2018 en application du Règlement C/REG.24/12/13 et (iii) du nouveau Programme Régional de Développement de la Statistique de la CEDEAO 2020-2024. Une requête d'assistance technique et d'appui financier a été adressée à la Commission de l'Union Africaine (CUA) et la Banque Africaine de Développement.
142. En matière de coopération et de collaboration avec les partenaires, la Commission a pris part à la 49<sup>ème</sup> session de la Commission Statistique des Nations Unies. Elle a continué sa collaboration avec la Division Statistiques des Nations Unies pour mobiliser les capacités en vue de la mise en œuvre du Programme Statistique Régional (PSR).
143. La Commission a également entamé des concertations avec la Banque mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional de renforcement des capacités du Ghana, du Libéria et de la Sierra Leone en matière de production, d'analyse et de diffusion d'un ensemble de statistiques de base ou de données, comprenant l'Indice des Prix à la Consommation, les Comptes Nationaux, les statistiques de la pauvreté, les statistiques des entreprises, les statistiques agricoles et les recensements de population. Dans ce cadre elle a reçu en octobre 2018 une mission de la Banque mondiale qui devait entre autres, évaluer les capacités techniques de la CEDEAO pour la mise en œuvre de certaines des sous-composantes régionales du projet en tant qu'agence régionale.
144. Dans le cadre du suivi des statistiques du commerce extérieur, les Experts nationaux, gestionnaires du logiciel de traitement des données du commerce extérieur des marchandises (EUROTRACE) ont été formés à la nouvelle application mise à disposition en fin février 2018, lors de l'atelier de renforcement des capacités tenu à Lomé en avril 2018 avec l'appui financier de la GIZ. Dans le cadre du renforcement des capacités sur le package Eurotrace, la Commission de l'Union Africaine a engagé les Experts de la CEDEAO pour apporter une assistance à certains pays membres dans le cadre de la migration des bases nationales de l'environnement ACCESS vers l'environnement SQL.
145. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet sur la libre circulation et la migration (FMM), la Commission a:
  - procédé à la mise en place d'outils de référence pour la collecte et la gestion des données sur la migration ;

- formé les experts nationaux lors des ateliers techniques pays de formation sur les lignes directrices pour l'harmonisation de la collecte et de la gestion des données migratoires dans l'espace CEDEAO. Ce renforcement des capacités permettra notamment d'améliorer la coordination entre les parties prenantes impliquées dans la collecte, la gestion et/ou l'analyse des données sur la migration et de disposer des statistiques fiables et comparables au niveau régional.
  - contribué à l'évaluation des notes conceptuelles sur la demande de financement des activités relatives aux statistiques migratoires des Etats membres à l'exception.
146. S'agissant de la gestion des données, la Base de données Economique, Financière, Monétaire et Sociale (ECOBASE) a été mise à jour sur la période 2005-2017 permettant ainsi de compiler sur ladite période les données sur (i) le PIB régional de la CEDEAO et ses emplois, (ii) la balance des paiements régionale brute de la CEDEAO, (iii) le Tableau des Operations financières régionale brute des Etats de la CEDEAO (TOFE CEDEAO) et (iv) les statistiques monétaires régionales brutes de la CEDEAO..

### **3.2.3 Programme Communautaire de Développement (PCD)**

147. Le Programme Communautaire de Développement (PCD) est un programme de 230 projets adopté en 2014 par les Chefs d'Etat et de Gouvernements de la CEDEAO. Sept projets ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une Table ronde de financement d'un coût global de 24,98 milliards de dollars US. Ces projets prioritaires couvrent les domaines des infrastructures de transport, de l'agriculture, de la santé et de l'énergie.
148. Les activités préparatoires de la table ronde des bailleurs de fonds sur le PCD se sont poursuivies au cours de la période sous revue. La sensibilisation des investisseurs et les consultations des partenaires se sont poursuivies au cours de l'année 2018. Ainsi, les projets prioritaires du PCD ont été présentés en marge de fora internationaux dont (i) la Réunion Annuelle d'Investissement de Dubaï, (ii) le Forum sur la coopération sinoafricaine (FOCAC), (iii) la Conclave Régionale de la Confédération des Industriels Indiens (CII) et de EXIM Bank de l'Inde et (iv) le Forum Africain pour l'Investissement organisé par la Banque Africaine de Développement.

### **3.2.4 Stratégie Sahel de la CEDEAO**

149. La Stratégie Sahel de la CEDEAO a été adoptée en 2014 et s'articule autour de trois axes stratégiques (infrastructures de connexion ; résilience et sécurité alimentaire ; éducation) ainsi que de deux volets transversaux : paix et sécurité. Il est accompagné d'un plan d'actions comportant 31 projets prioritaires dont le coût global est évalué à 4,75 milliards de dollars.
150. La principale action menée en 2018 par rapport à la Stratégie Sahel est l'organisation en septembre 2018, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et la Mission de l'Union Africaine pour le Mali et Sahel (MISAHEL), d'une réunion de Haut niveau sur les questions préoccupantes du Sahel. Cette réunion a connu la participation des principales organisations régionales intervenant dans le Sahel. Le but de cette rencontre était de renforcer les synergies entre les différents acteurs afin d'accroître l'impact des actions multiformes qui se font sur le terrain. Au vu de la multiplicité des stratégies

sahel dans la région, la réunion a recommandé une harmonisation des interventions ainsi des actions communes basées sur les spécificités et les avantages comparatifs des différentes organisations.

151. Etant donné les changements intervenus dans la région dans de nombreux domaines, dont la situation sécuritaire et de l'apparition de certaines crises socio-politiques et humanitaires ainsi que de la multiplication des initiatives sahéliennes, il devient nécessaire de procéder à sa révision en se focalisant sur les avantages comparatifs de la CEDEAO. Dans ce sens, une nouvelle stratégie sera proposée et validée au cours de l'année 2019 avec la participation des partenaires habituelles de la CEDEAO.

### **3.2.5 Promotion du secteur privé**

#### **3.2.5.1 Promotion de la coopération et des investissements des marchés émergents et développés**

152. Ce programme a pour objet de promouvoir la région de la CEDEAO en tant que destination des investissements en participant et/ou co-organisant avec les pays partenaires des activités de promotion du commerce et des investissements. Les faits nouveaux intervenus au cours de l'année dans le cadre du programme sont les suivants :

- ***Forum économique et commercial Turquie-CEDEAO***

153. La Commission de la CEDEAO et le Ministère turc de l'Économie ont co-organisé en février 2018 à Istanbul, le premier Forum économique et commercial Turquie-CEDEAO, auquel ont assisté des ministres de 11 États membres de la CEDEAO et plus de 500 entreprises turques et ouest-africaines. En marge de cet événement, la Commission et le gouvernement turc ont signé un Accord de coopération en matière de commerce et d'investissement, tandis que la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO a eu des discussions avec la Banque turque d'import-export, en vue de l'ouverture d'une ligne de crédit destinée au financement de projets dans l'espace CEDEAO.

- ***Conclave de la CII-EXIM Bank sur le partenariat du Projet Inde-Afrique***

154. Dans le cadre du suivi de la première participation à ce Conclave en 2017, la Commission a été représentée à l'événement de cette année par S.E. Madame la Vice-présidente, accompagnée de hauts fonctionnaires de la BIDC. Par la suite, la Commission de la CEDEAO et la Confédération des industries indiennes (CII), avec le soutien du gouvernement indien, ont co-organisé en octobre 2018 à Abuja, le conclave régional sur le partenariat du projet Inde-Afrique de l'Ouest, dans le cadre du suivi du premier événement tenu en 2017.
155. Le conclave a rassemblé plus de 300 chefs d'entreprise et PDG indiens et africains et a abouti à l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action à plusieurs volets pour intensifier et renforcer le partenariat économique entre l'Inde et les États membres de la CEDEAO. L'événement a également donné lieu à la signature d'un Protocole d'accord entre la Commission et la Confédération des industries indiennes, relatif au renforcement de la coopération entre les deux organisations.

### **3.2.5.2 Promotion du commerce et des entreprises**

156. Dans le cadre de la promotion du développement industrielle des Etats membres de la CEDEAO, la Commission a appuyé la réalisation du projet de création du Groupe AgroIndustriel et de la Zone Economique Spéciale (ZES) de la CEDEAO (Ville intelligente de la CEDEAO) à la frontière Nigeria-Bénin et à la frontière Mali/Côte d'Ivoire/Burkina Faso.
157. La ZES Nigéria-Bénin est mise en œuvre avec l'appui de l'ONUDI. L'objectif est de tirer parti de la promotion de l'entrepreneuriat local pour créer un Groupe agro-industrielle régionale et une zone économique spéciale axés sur l'autonomisation des jeunes et des femmes, la création et le maintien de la richesse ainsi que l'amélioration de la coexistence aux frontières et l'utilisation des corridors.
158. Le projet vise entre autres objectifs spécifiques la promotion de la culture manufacturière/de transformation, la maîtrise de l'émigration, l'intégration en amont, l'exportation et la promotion du commerce. Il encouragera davantage l'utilisation de technologies intelligentes et vertes et la transformation économique locale.
159. La consultation et la mobilisation des parties prenantes ont commencé en 2017 et sont en cours. Le projet d'étude de démarrage parrainé par l'ONUDI a également été achevé et il est prévu au début de l'année 2019 une réunion des acteurs au cours de laquelle une feuille de route sera adoptée.
160. Inspirés par cette initiative Nigeria-Bénin, les gouvernements de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Burkina Faso ont lancé une nouvelle ZES à leurs frontières communes. Ces plateformes aideront la CEDEAO à stimuler l'entrepreneuriat local et le développement des entreprises, principal gage de l'industrialisation.

### **3.2.5.3 Promotion des Villages des PME vertes/ énergie biomasse**

161. Ce projet vise à tirer parti de la technologie de digestion de biomasse (et de gazéification) pour produire du gaz destiné aux générateurs d'électricité et créer des systèmes énergétiques autonomes hors réseau pour soutenir les économies et les entrepreneurs ruraux et éloignés dans les secteurs de la transformation agricole, de l'industrie légère, des centres d'innovation, etc. Un projet pilote à Kuje, au Nigeria, d'une valeur de 300.000 Euros, est soutenu et encouragé pour être répliqué dans d'autres pays de la CEDEAO.
162. Dans le cadre des efforts de la CEDEAO visant à relancer l'économie de la zone de l'UFM suite à l'épidémie d'Ébola, une réunion technique, organisée au cours de l'année, a permis de convenir d'un projet de modèle régional de village d'entreprises vertes et de l'expérimentation du modèle dans la zone de l'UFM.

### **3.2.5.4 Compagnie maritime 'SEALINK Transnational Inc.' de la CEDEAO**

163. En 2017, le Conseil des ministres a adopté le statut de la Compagnie maritime SEALINK de la CEDEAO. Aux termes de ce statut, il est créé une ligne maritime régionale qui desservira les côtes de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.



164. Une structure ad hoc (SPV) a depuis été créée et travaille actuellement à mobiliser des capitaux et à sécuriser le fret en vue du démarrage de la compagnie maritime qui permettra de relever les défis liés à la libre circulation des biens et des personnes dans la région.

### **3.2.5.5 Promotion du Partenariat Public-Privé (PPP)**

165. La Commission a réalisé une étude visant à dresser le profil des expériences en matière de PPP dans la région et à proposer un cadre politique régional qui pourrait servir de guide pour l'élaboration d'une directive régionale en matière de PPP.
166. L'étude a été décidée en raison de la pénurie croissante de ressources publiques de financement des projets et programmes de développement, de la popularité et de la complexité croissantes du modèle de partenariat public-privé (PPP) pour la mise en œuvre des projets et programmes, ainsi qu'en raison de la capacité et de l'empressement croissants du secteur privé à participer aux côtés du gouvernement, au processus de développement.
167. Une réunion est prévue à la Commission de l'UEMOA en vue d'examiner le projet de cadre et de l'harmoniser avec les politiques existantes afin d'établir la Directive régionale de PPP pour sa mise en œuvre.

### **3.2.5.6 Programme de compétitivité d'Afrique de l'Ouest**

168. Les activités menées dans le cadre du programme de compétitivité sont axées sur le développement des chaînes de valeur des petites et moyennes entreprises (PME). Les estimations du programme ont été finalisées et des accords ont été signés avec l'ONUDI et le CCI, les deux partenaires de mise en œuvre de la composante régionale. La mise en œuvre du programme a été initiée suite à la première réunion du Comité directeur tenue en octobre 2018 à Abuja.

### **3.2.5.7 Promotion des investissements**

#### ***• Création du Marché commun des investissements de la CEDEAO (MCIC) et élaboration d'une politique et d'un code communs d'investissement***

169. Dans le cadre des efforts visant à conclure la politique et le code communs d'investissement de la CEDEAO en tant que base réglementaire et juridique du MCIC, le Comité technique de travail s'est réuni en février en vue d'examiner les commentaires des acteurs sur le projet de politique et le code. Le Comité a également procédé à un examen juridique des documents en vue de leur traduction en français et en portugais. Par la suite, les projets de documents ont été validés en août 2018 par des experts et des ministres sectoriels et recommandés pour adoption lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres de la CEDEAO.

#### ***• Mise en place du système de paiement et de règlement de la CEDEAO***

170. Des progrès appréciables ont été accomplis dans le développement du système de paiement et de règlement de la CEDEAO, qui vise à créer un environnement propice et à faire de la région une zone unifiée de paiement avant l'introduction de la monnaie unique de la CEDEAO. En collaboration avec l'Agence monétaire d'Afrique de l'Ouest (AMAO), les termes de référence

pour le recrutement d'un cabinet de consultants chargé d'examiner les lois et règlements en matière de paiements, les cadres de politique de surveillance et

les formats et politiques d'inspection en matière de défaut de règlement dans les États membres ainsi que l'élaboration d'un projet de cadre réglementaire pour les paiements et règlements transfrontaliers ont été distribués à toutes les banques centrales des États membres pour commentaires et validation. Suite à la finalisation des termes de référence, les procédures de passation des marchés ont été lancées en mars 2018 et ont depuis atteint un stade avancé.

- ***Intégration des marchés des capitaux***

171. Suite à la soumission de commentaires sur le projet de cadres opérationnels des marchés de capitaux ouest-africains par l'Association ouest-africaine des régulateurs des marchés de capitaux (AOARC) au début de l'année 2018, des réunions du Conseil technique et du Conseil de l'intégration des marchés de capitaux ouest-africains (CIMCOA) ont été organisées en vue d'examiner ces commentaires et, ultérieurement, les cadres opérationnels provisoires. Les réunions ont également examiné les stratégies d'appui au développement des marchés de capitaux en Guinée Conakry, en Gambie, au Libéria et en Sierra Leone. Par ailleurs, le CIMCOA a approuvé la feuille de route pour l'organisation d'une conférence internationale sur l'intégration des marchés des capitaux en Afrique de l'Ouest.

### **3.2.6 Développement industriel**

#### **3.2.6.1 Politique industrielle commune d'Afrique de l'Ouest (PICAQ)**

172. La Commission a poursuivi la mise en œuvre de la Politique industrielle commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAQ), en se focalisant sur le développement industriel et le développement d'infrastructures de qualité.
173. La stratégie révisée de la PICAQ (2015-2020) est mise en œuvre avec l'appui des principaux partenaires au développement, dont la Banque africaine de développement (BAD). La PICAQ se penche sur les secteurs prioritaires clés, notamment le Programme du Système Qualité de l'Afrique de l'Ouest (PSQAO) et le Cadre stratégique régional de l'industrie automobile dont le projet de document politique a été examiné lors d'une réunion des experts, tenue à Abuja les 24 et 25 octobre 2018.
174. La Commission collabore étroitement avec l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) et l'ONUDI pour élaborer un plan régional de bonnes pratiques de fabrication (BPF) pour les industries pharmaceutiques de la région. Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (11<sup>ème</sup> FED), des perspectives sont en place pour le financement et le développement de la chaîne de valeur des industries agroalimentaires en tant que secteur prioritaire régional. Au niveau continental, la Commission collabore étroitement avec le Département du commerce et de l'industrie (DCI) de la Commission de l'Union africaine (CUA), à la mise en œuvre des principaux programmes du Programme de développement industriel accéléré de l'Afrique (DIAA), axés notamment sur le développement des industries

agroalimentaires, le développement des PME et des zones économiques spéciales (ZES) et sur la stratégie de développement des produits pour l'Afrique, comme suit :

### **3.2.6.2 Stratégie agroindustrielle**

175. Les plans de mise en œuvre du cadre de développement de la chaîne de valeur agroindustrielle sont en cours. Elle est ancrée sur l'industrialisation régionale avec un accent prioritaire sur les points suivants :
- Produits à valeur ajoutée destinés à l'exportation, notamment le cacao, la noix de cajou, les mangues, le coton, le beurre de karité, etc.
  - Produits destinés au marché régional, notamment l'huile de palme, le manioc, le riz, la viande, le sucre, etc.
  - Produits destinés à soutenir l'agro-industrie, tels que les engrais, les emballages, etc.
176. Dans le cas spécifique de la production de noix de cajou, la Commission collabore avec l'Alliance africaine de la noix de cajou (ACA) et la ComCashew, à la suite d'une réunion régionale du Conseil d'administration tenue le 22 mars 2018 à Accra, au Ghana, et consacrée à l'appui au développement de la filière anacarde dans l'espace CEDEAO.

### **3.2.6.3 Plan pharmaceutique régional de la CEDEAO**

177. La Commission, en collaboration avec l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) et l'ONUDI, a examiné les progrès accomplis dans l'élaboration d'une feuille de route régionale des bonnes pratiques de fabrication (BPF) pour les industries pharmaceutiques en Afrique de l'Ouest et a également collaboré avec l'OOAS à l'élaboration d'une politique, d'une législation et d'une réglementation pharmaceutiques régionales détaillées de la CEDEAO, à l'issue de la réunion tenue du 16 au 20 avril 2018 à Accra.

### **3.2.6.4 Stratégie de la CEDEAO pour le développement de l'industrie automobile et de l'équipement**

178. La Commission est actuellement en train d'élaborer un cadre stratégique régional pour l'industrie automobile avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD) et le financement du gouvernement sud-coréen. Une société sud-africaine de conseil, Automotive Industry Holdings (AIH), a été recrutée par l'intermédiaire de la BAD pour réaliser une étude régionale du secteur de l'industrie automobile en vue de formuler le cadre politique et la stratégie. Le projet de cadre politique a été adopté par les experts des États membres lors d'une réunion des experts, tenue au siège de la Commission de la CEDEAO à Abuja les 24-25 octobre 2019. La réunion a offert aux participants l'occasion d'approuver à l'unanimité l'opportunité d'une politique régionale de l'industrie automobile, compte tenu de ses liens en amont et en aval avec le développement socioéconomique et la croissance de la région.

### **3.2.6.5 Programme du Système Qualité de l'Afrique de l'Ouest (PSQAO)**

179. Le Programme du Système Qualité de l'Afrique de l'Ouest est mis en œuvre avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED et avec l'appui technique de l'ONUDI. Les politiques nationales de qualité ont été développées et mises à jour dans au moins dix (10) États membres et harmonisées avec la politique de qualité de la CEDEAO (ECOQUAL). Les politiques ont été officiellement adoptées dans huit (08) pays dont le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, le Ghana, la Guinée, le Mali et le Sénégal ainsi que la Mauritanie.
180. Un cadre réglementaire sur l'harmonisation et la mise en œuvre des règlements techniques régionaux sur les normes a également été adopté. À cet égard, un Comité communautaire régional pour la réglementation technique a été créé et un projet de texte juridique sur la procédure d'harmonisation des règlements techniques de la CEDEAO a été élaboré.

### **3.2.7 Agriculture et Développement Rural**

181. Au titre de l'année 2018, les activités réalisées se sont articulées autour des événements ci-après :
- La résurgence des conflits entre éleveurs et agriculture ;
  - La résurgence de maladies animales, notamment la « Peste des Petits Ruminants » (PPR) ;
  - La crise alimentaire et nutritionnelle ;
  - La coordination et le pilotage du processus ECOWAP/PDDAA 2025 (PNIA-SAN & PRIA-SAN) ;
  - Le suivi et le pilotage des initiatives et des actions dans le cadre des programmes et projets régionaux.

#### **✓ *La résurgence des conflits entre éleveurs et agriculteurs***

182. La situation pastorale a été tendue dès les six (6) premiers mois de l'année 2018 du fait d'une pluviométrie insuffisante en 2017 ayant entraîné des déficits importants de fourrages et de ressources en eau. Plusieurs pays de l'espace CEDEAO aussi bien au sahel que dans les pays côtiers avec les conséquences au nombre desquels (i) le départ précoce en transhumance, (ii) les conflits violents avec mort d'homme aussi bien à l'intérieur des pays que dans les zones transfrontalières et (iii) des arrêtés préfectoraux limitant ou interdisant le mouvement du bétail, etc.
183. Face à la situation, plusieurs concertations régionales multi-acteurs ont été conduites par la Commission dont (i) celle organisée à Niamey en Février 2018 avec le CILSS et l'UEMOA pour l'évaluation de la situation avec les Pays pour proposer des solutions techniques de résilience, (ii) celle organisée conjointement avec le Gouvernement de la République Fédérale du Nigeria le 26 Avril 2018 à Abuja portant sur une réunion conjointe de haut niveau des Ministres chargés de l'Élevage et de la Sécurité des États membres de la CEDEAO, étendus au Tchad, à la Mauritanie, au Cameroun, et à la République

Centrafricaine et (iii) la concertation annuelle de haut niveau entre les pays du sahel et les pays côtiers, à l'initiative de la République du Bénin pour une transhumance 2018/2019 plus apaisée. Les différentes recommandations de ces différentes fora sont suivies par la Commission pour en assurer leur mise en œuvre. Elles portent essentiellement sur la mise en œuvre d'action vigoureuse sur l'application de la Réglementation, la Communication, la Modernisation des systèmes d'élevage, la gouvernance locale et la sécurité.

184. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, plusieurs programmes sont en cours et de nouveaux ont été initiés à savoir : (i) le Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) sur 6 Pays du front Sahel, démarré en 2015 ; (ii) le Programme Régional d'Investissement et de Développement de l'Élevage dans les Pays Côtier (PRIDEC) ; (iii) le Projet régional d'appui au dialogue sur la transhumance et à l'investissement pastorale (PREDIP) prévue pour démarrer en Juillet 2018 ; (iv) le projet « Elevages et Pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest » (PEPISAO) lancé le 26 Avril 2018.

✓ ***La résurgence de maladies animales, notamment la « Peste des Petits Ruminants » (PPR)***

185. Dans le cadre du mécanisme de surveillance épidémiologique sur les maladies animales, une alerte a été donnée par le Gouvernement de la République Sierra Léonaise suite à des mortalités massives et soudaines d'animaux dès les premières apparitions de pluies. La Commission en partenariat avec le laboratoire de VOM au Nigeria, le Bureau Inter-africain des Ressources Animales de l'Union Africain, a envoyé une mission d'expertise d'échantillonnage et d'analyse au laboratoire ayant conclu à l'apparition de la « Peste des Petits Ruminants » en Sierra Leone, au Liberia et aux frontières de ces deux pays avec la Guinée. Cela résulte du déficit du dispositif de protection sanitaire et phytosanitaire dans ces deux pays de la communauté, plus spécialement, la faiblesse voire l'absence des services vétérinaires dans les zones d'élevage pour assurer le suivi vaccinal et les mesures préventives intentionnellement recommandées. Si la faiblesse des moyens de réponses d'urgence de la CEDEAO n'a pas permis d'intervenir dans ces pays, la Commission a entamé un dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers en vue de proposer des mécanismes de réponse durable (Formation des formateurs, d'auxiliaires vétérinaires, fonds de vaccination, etc.) tout en invitant les Etats membres à investir dans la formation continue des vétérinaires, des spécialistes de l'élevage et de la santé animale, gage d'une santé humaine garantie.

✓ ***La baisse de la production 2017-2018 et une situation de crise alimentaire et nutritionnelle en cours***

186. La sécheresse et le déficit pluviométrique de la campagne 2017-2018 a eu comme conséquence une crise alimentaire dans plusieurs pays de l'espace communautaire, lié à une baisse de la productivité céréalière, l'augmentation des prix des denrées alimentaires. La baisse de la production par rapport à la campagne précédente a varié de 7% à 29% ; les pays les plus touchés ayant été le Niger, la Gambie, le Burkina Faso, le Cabo Verde (situation la plus critique), le Sénégal et la Guinée Bissau.
187. Tout en poursuivant l'accompagnement des Etats Membres pour la finalisation et la mise en œuvre des Plans Nationaux d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et

Nutritionnelle (PNIA-SAN) comme réponse structurelle durable, la Commission de la CEDEAO a :

- lancé à Paris les 17 et 18 Avril 2018, dans le cadre du Réseau de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (RPCA), un appel à la Communauté Internationale pour une assistance aux Pays Membres affectés par la situation constatée ;
- organisé une réunion urgente des Ministres chargés de la Sécurité alimentaire le 6 juin 2018 à Ouagadougou qui s'est accordée sur les mécanismes de déclenchement de la Réserve régionale de Sécurité Alimentaire. Ainsi, des stocks mis à la disposition des pays en difficulté se sont élevés à 16 535 tonnes sur le stock total disponible de 25 739,5 tonnes.

188. A plus long terme, la mobilisation des financements pour mettre en œuvre l'ECOWAP (à travers le Fond Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation destiné à financer le PRIASAN) et mettre en œuvre les PNIA-SAN dans les pays, contribuera à atténuer significativement les chutes de productions et les crises alimentaires récurrentes. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les projets majeurs en cours, négociés par la Commission de la CEDEAO à savoir :

- le Programme d'appui à la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) sur 13 pays (2008-2016), dont une phase nouvelle (PTAAO) est en cours d'instruction pour les 15 Etats membres ;
- le Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) lancé en mai 2018 qui se concentrera sur 6 pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Sénégal) ;
- les programmes régionaux d'appui au développement des semences et des engrais sur tous les 15 Etats membres, etc.

189. Pour faire face à l'émergence d'un nouveau ravageur des plantes, « la Chenille légionnaire d'automne », la CEDEAO avec l'USAID, a coopéré avec l'IITA, le CORAF et d'autres institutions internationales de recherche à (i) l'élaboration d'un manuel d'identification et de contrôle du ravageur et (ii) la formation de formateurs en février 2018 (Directeur de Protection des Végétaux des 15 Etat membres, Leaders des Organisations de Producteurs) sur l'utilisation du manuel. La Commission mobilise l'ensemble des PTFs, notamment la FAO pour adapter la réponse régionale face à ce ravageur plus particulière, mais plus globalement à travers le Plan d'action régional de prévention, de contrôle et de lutte contre les ravageurs et les maladies des plantes.

✓ ***Coordination et pilotage de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA 2025 (PNIA-SAN & PRIA-SAN)***

190. L'année 2018 a permis de poursuivre et de consolider la coordination, le pilotage et la gouvernance du processus ECOWAP/PDDAA. La Région dispose actuellement :

- D'un PRIA-SAN validé par les chefs d'Etats lors de la conférence de Monrovia 2017 ;

- De quinze documents de PNIA-SANs prêts conformément aux orientations définies au niveau régional et continental ;
- D'un dispositif de suivi évaluation qui est fonctionnel et qui a servi de base à la première évaluation biennale continentale.

191. Au plan technique, on peut retenir comme acquis :

- L'affirmation du leadership de la région et des pays sur le processus ;
- Le renforcement de la coopération entre les institutions techniques régionales ;
- L'affinement des outils de planification stratégique ;
- Le renforcement du dialogue et de la concertation autour de la politique agricole régionale ;
- La mobilisation des partenaires techniques et financiers ;
- L'amélioration des bases de données pour la planification ;
- L'internalisation des méthodes de planification stratégique par les membres du groupe technique d'appui au niveau national.
- La dynamisation et le fonctionnement du Groupe Régional d'Appui Technique à la CEDEAO (GRAT) composé de la FAO, IFPRI, CORAF, AfricaRice, Africa Lead, AGRA, CILSS, CSAO et facilité par le Hub Rural.

192. La rencontre de groupe des Partenaires techniques et financiers (PTF) de l'ECOWAP, de l'Environnement et des Ressources en Eau, coordonné actuellement par le Bureau de l'USAID pour l'Afrique de l'Ouest a tenu deux rencontres ordinaires à Abuja (le 22 mai 2018 et le 16 septembre 2018). Après avoir pris connaissance des priorités de la nouvelle Commission, il a été retenu :

- l'organisation dans les meilleurs délais du « Business Meeting pour le financement de l'ECOWAP », prévu pour Mars 2019 ;
- le lancement de la formulation d'une Stratégie Ouest-Africaine de Développement des Intrants (Semences, Engrais, Equipements et Machineries, Services de Vulgarisation, etc.) ;
- l'opérationnalisation effective du « Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation » (ECOWADF/FRAA) et la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA), pour stimuler la contribution des PTF ;
- le renforcement du dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'ECOWAP et la revue régionale des projets/programmes.

✓ ***Le suivi et le pilotage des initiatives et des actions dans le cadre des programmes et projets régionaux***

193. Tous les Comités d'orientations et de pilotage des projets/programmes majeurs suivants, sous pilotage de la CEDEAO et mise en œuvre par l'ARAA, ont été tenus au cours de l'année 2018.

194. Plusieurs projets/programmes (2018-2023) ont été finalisés et ont permis à la Commission de signer cinq (05) nouvelles conventions de subvention pour la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025 relatives au :

- Projet « Elevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest » (PEPISAO), avec l'Agence Française de développement pour un montant de 5 millions d'euros ;
- Projet « Appui au renforcement des capacités de la Commission de la CEDEAO pour la mise en œuvre du Volet régional du Programme Régional d'Investissement et de l'Élevage dans les pays Côtiers (PRIDEC) dans le cadre de l'ECOWAP 2025 » à travers le Programme d'appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO) avec la Coopération Suisse au Développement pour un montant de 5,35 millions de FCH ;
- Le Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP), avec l'Union Européenne sur le PIR-11<sup>ème</sup> FED pour un montant de 25 millions d'euros ;
- Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest (PAGR-SANAD) avec l'Union Européenne sur le PIR-11<sup>ème</sup> FED pour un montant de 20 millions d'euros ;
- Le Projet « Alliance Mondiale pour le Changement Climatique – plus » (AMCC+/GCCA+) avec « Expertise France » sur le Programme FED/ACP-UE pour 12 millions d'euros.

195. Dans le cadre de la coordination des partenaires techniques et financiers l'ECOWAP (ECOWAP Donor's Group), l'Agence Française de Développement, qui assurera à partir de janvier 2019, la coordination, accompagne la CEDEAO dans le cadre d'une « Facilité d'Amorçage et de Préparation de Projets » pour un montant de 1,2 millions d'euro, en vue (i) d'améliorer la qualité de l'ingénierie et la préparation des projets/programmes et

(ii) de mobiliser et lever d'avantage de fonds extérieurs pour faire face aux besoins de financement énorme de l'Agriculture et l'Alimentation en Afrique de l'Ouest.

196. Malgré ces acquis, un certain nombre d'actions doivent être conduites pour maximiser les résultats attendus du processus ECOWAP :

- Renforcer les mécanismes de réponses de la CEDEAO face aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles ;
- Continuer à mettre en œuvre les recommandations de la Réunion de Haut niveau sur la Transhumance et la Sécurité ;
- Organiser le Business meeting régional pour la mobilisation de ressources financières des PNIASAN (en soutien aux Etats Membres) et du PRIASAN;



- Renforcer la mise en œuvre des réglementations et dispositifs communautaires adoptés par les instances de décisions (homologations des pesticides, Certification des semences, contrôle qualité des engrais, médicament vétérinaires et santé animales, transhumances, normes sanitaires et phytosanitaires, etc.) ;
- Renforcer la robustesse du dispositif de suivi évaluation ;
- Renforcer la veille politique par un suivi rapproché de la CEDEAO de la mise en œuvre de la politique agricole régionale ;
- Renforcer le dialogue entre les parties prenantes pour une plus grande mobilisation et une meilleure utilisation des ressources techniques et financières au profit de l'ECOWAP ;
- Développer et financer les programmes régionaux cruciaux pour l'ECOWAP :
  - la récupération des terres dégradée
  - La pêche et l'aquaculture ;
  - La structuration des filières et la facilitation du commerce intracommunautaire de produits agro-alimentaires originaires ;
  - L'entrepreneuriat des jeunes dans les chaînes de valeur agro-alimentaires ;
  - L'autonomisation des femmes au sein des filières agroalimentaires ;
  - La mise en œuvre de « l'offensive riz » ;
  - La définition et la mise en œuvre de « l'offensive lait ».

### **3.2.8 Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA)**

197. Le mandat de l'ARAA est « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées ».

198. Les réalisations de l'agence au cours de l'année se présentent ainsi qu'il suit :

#### **✓ *Coordination des projets et programmes :***

199. Au cours de l'année 2018, les réunions du Comité d'orientation de l'ARAA et de pilotage des projets/programmes ont été tenues dans les délais réglementaires. Elles ont permis l'approbation des rapports d'activités 2017 et des programmes d'activités et budgets pour 2018. Ces comités ont été assortis d'orientations et de recommandations pour une meilleure mise en œuvre des activités

200. Ces comités ont examiné les neuf (9) projets suivants :

- le Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest ;
- le Projet d'appui à la politique agricole régionale de la CEDEAO, ECOWAP/PDDAAA ;

- le Projet de Soutien au Plan Régional de lutte et de contrôle des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest ;
- le Projet d'Appui au Stockage de Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest ;
- le Projet de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la politique agricole de la CEDEAO ;
- le Programme régional d'appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles (PRAOP/ECOWAP) ;
- le programme d'appui à la transition agro écologique en Afrique de l'Ouest ;
- le Programme de développement socio-économique des zones transfrontalières libérées de l'onchocercose (Burkina/Ghana) ;
- le Projet de renforcement des capacités de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (TCP-FAO).

✓ **Appels à propositions de projets pour la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques**

201. En 2018, avec l'appui des partenaires techniques et financiers (Coopération espagnole et l'AFD), la Commission a procédé à la sélection des projets sur appels à propositions dont l'exécution est en cours dans les domaines des filets sociaux de sécurité et des pratiques agro écologiques. Au titre des filets sociaux de sécurité, neuf (09) micro-projets ont été sélectionnés et financés à hauteur de 1 946 986 USD, dont 90% par la Coopération espagnole et 10% par la CEDEAO. Ces projets couvrent le Mali, la Sierra Leone, le Cap Vert, la Guinée, le Sénégal, la Gambie, le Nigéria, le Ghana, le Liberia et la Guinée-Bissau. S'agissant de pratiques agro écologiques.

✓ **Renforcement des capacités:**

202. Dans le cadre de renforcement des capacités de l'ARAA et des acteurs de mise en œuvre des projets et programmes, une formation a été organisée en 2018 au profit de trentesept (37) porteurs de projets sur l'exécution technique et financière des micro-projets pilotes sur les filets sociaux de sécurité. Egalement, le personnel de l'ARAA a bénéficié d'une formation sur la gestion du SAP dans le cadre de son déploiement au sein de l'ARAA et Ecolink.

✓ **Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques**

203. Au cours de 2018, des missions de suivi-évaluation et de capitalisation découlant des Projets / Programmes et initiatives de l'ECOWAP 2025 ont été organisées et des fiches de capitalisation ont été produites et en cours de diffusion sur les bonnes pratiques des expériences tirées du terrain. De même, la base de données développer dans le cadre du projet d'appui au plan régional de lutte et contrôle des mouches des fruits en Afrique de l'Ouest sera étendue à tous les projets et programmes, une fois finalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2019. Elle permettra la gestion des appels à propositions, le suivi-évaluation et la capitalisation.

✓ **Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest :**

204. Les réalisations des activités dans ce domaine au cours de l'année se présentent comme suit :

- l'évolution des Systèmes d'information sur la Sécurité Alimentaire (SISA) au cours de la période sous revue afin de faire face aux nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire (mise en place du Cadre Harmonisé d'analyse de sécurité alimentaire ; prise en compte de la vulnérabilité en milieu urbain ; formation de 88 élèves dont 30 femmes en masters, répartis dans quatre promotions) ;
- le développement de nouvelles politiques régionales et instruments visant à réduire l'insécurité alimentaire (études préparatoires à l'opérationnalisation de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) ; état des lieux de la mise en œuvre du tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO et analyse des effets sur les filières agricoles et agroalimentaires ; étude de faisabilité sur la mise en place du dispositif d'échange sur les filets sociaux de sécurité en Afrique de l'Ouest) ;
- la mise en œuvre et capitalisations des Opérations innovantes de sécurité alimentaire et nutritionnelle dont 24 projets sur les thématiques ont été évalués et capitalisés en 2018 : i) Fortification des aliments et production locale de produits de supplémentation nutritionnelle; ii) Sécurisation des systèmes d'activités pastoraux ; iii) Renforcement des systèmes de crédit et assurance agricoles ; iv) Stockage et commercialisation des produits agricoles et gestion des risques de marché ; v) Comportements alimentaires : enjeux pour la valorisation des ressources locales ; vi) Techniques de production agricoles résilientes; vii) Emploi et formation professionnelle des jeunes ruraux.

✓ **Lutte et contre les mouches de fruits :**

205. Au cours de l'année 2018, les principales réalisations ci-après ont été enregistrées :

- La poursuite de la mise en place du système de surveillance pour le contrôle des mouches des fruits avec la formation de 198 cadres et 2 076 producteurs dans la surveillance au niveau de 10 des 11 pays bénéficiaires. En outre, 89 alertes ont été émises et ont guidé l'ouverture ainsi que la fermeture de la campagne d'exportation de mangues en Côte d'Ivoire, au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal. Cela a permis le déclenchement de la lutte contre les mouches des fruits à temps et a contribué à réduire le nombre des interceptions des cargos de mangue vers l'Union Européenne (UE). En conséquence, les Exportations de mangues vers l'UE s'est accrue de plus de 40% en 2018 par rapport à 2017.
- La poursuite de la mise en place d'un système de lutte contre les mouches des fruits avec la formation de 1 250 producteurs aux techniques de lutte contre les mouches des fruits, réalisation de 34 émissions radio de sensibilisation dans les bassins de production en langue locale, la mise à disposition de Produits de lutte M3 qui a permis le traitement de 7496 ha de vergers ; la formation de 1 284 récolteurs, 1 306 personnels des stations de conditionnement des mangues à l'export.
- La poursuite du renforcement des capacités avec la formation de 18 techniciens en taxonomie des mouches des fruits formés, 162 inspecteurs phytosanitaires des Directions des protections des végétaux et 80 représentants des organisations des producteurs sur

l'inspection phytosanitaire, les techniques d'échantillonnage en inspection phytosanitaire et des inspecteurs phytosanitaires sur la réglementation internationale et le contrôle phytosanitaire. Les autres activités réalisées sont relatives à l'organisation des formations régionales, l'appui aux comités nationaux pour l'organisation des formations nationales et l'élaboration du manuel de gestion des brigades d'intervention phytosanitaire.

- La poursuite des travaux de recherche pilotés par le CORAF afin de contribuer à apporter une réponse efficace à la lutte contre les mouches des fruits. Des tests sur de nouvelles méthodes de lutte à base de pesticides naturels ont donné les résultats satisfaisants :
  - La formulation alcoolique (Baume de cajou + Alcool 5%) et la formulation aqueuse (Baume + Eau + Savon) sont efficaces contre les larves de troisième stade de *Bactrocera dorsalis* et ont respectivement persisté pendant une et deux semaines dans le sol ;
  - Les huiles essentielles extraites de *Callistemon viminalis*, *Melaleuca leucadendron* et *Hyptis suaveolens* ont montré un effet dissuasif à l'oviposition de *Bactrocera dorsalis* ;
  - Les extraits aqueux de *Hyptis suaveolens* ont significativement permis de réduire le taux d'infestation avec un taux de 77% d'efficacité.
  - Différentes combinaisons de méthodes de lutte ont été testées : ramassage, Timaye, GF120, M3, lâcher de parasitoïdes, fourmis tisserandes, etc. Il ressort de ces tests que les méthodes de lutte associées aux ramassages des fruits sont les plus efficaces,

✓ **Mise en place et opérationnalisation de la réserve régionale de sécurité alimentaire 206.**

Les principales réalisations dans ce cadre sont :

- l'examen et adoption des modalités de fonctionnement et de l'opérationnalisation de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO ainsi que l'analyse de la Crise Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest », le 6 juin 2018 à Ouagadougou, lors de la réunion du Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture de la CEDEAO,
- la mobilisation d'une partie des stocks de la RRSA en appui aux pays en difficultés alimentaires du fait de la mauvaise campagne agro-sylvo-pastorale. Dans ce cadre, 6 528 tonnes de céréales ont été remises au Niger le 7 août à Dosso et 4 303 tonnes au Burkina Faso, le 9 août à Dédougou. Il est en cours de préparation la remise de 150 000 USD au Cabo Verde, de 5 000 tonnes de céréales au Nigeria et de 504 tonnes de céréales au Mali. Il n'est attendu que la réaction de ces pays notamment leur engagement à les rembourser avant l'organisation des cérémonies de remises desdits appuis.
- le peuplement de la plateforme avec des données historiques (2012-2016) dans 12 pays (Benin, cap vert, côte d'Ivoire, Burkina, Mali, Niger, Sénégal, Guinée, Gambie, Togo, Nigeria, Ghana) ; le renforcement du Cadre Harmonisé d'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle au niveau national et régional par le cycle d'analyse du cadre harmonisé dans les 17 pays de l'espace CILSS/CEDEAO ; la création et le lancement du site web ECOAGRIS <http://ecoagris.cilss.int/> et l'évaluation conjointe des marchés dans les dix-sept (17) pays de l'espace CILSS/CEDEAO.

✓ **Renforcement des capacités de la CEDEAO pour la mise en œuvre effective de l'ECOWAP**

207. Au cours de 2018, les principaux acquis sont :

- l'élaboration de la proposition complète et du cadre de gestion environnementale et sociale du projet conjoint CEDEAO-BOAD relatif à la « promotion de l'agriculture intelligente face au climat en Afrique de l'Ouest » qui a été approuvé par le Fonds d'Adaptation pour un financement de 14 millions d'USD. Actuellement la BOAD et la CEDEAO réfléchissent pour la levée des conditions suspensives ouvrant la voie à l'octroi du financement du projet.
- la validation de la stratégie régionale de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'ECOWAP 2025 le 23 mars 2018 à Lomé.

✓ **Appui aux organisations professionnelles et paysannes agricoles (PRAOP) 208.** Au

cours de 2018, les principaux acquis sont :

- Le lancement du processus de l'élaboration d'une stratégie régionale d'employabilité des jeunes dans l'agriculture à travers une rencontre de cadrage (CEDEAO-Hub RuralOPR) tenue à Lomé le 14 septembre 2018 ;
- L'organisation d'atelier régional de partage d'expériences et d'initiatives sur l'employabilité des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

✓ **Appui à la transition agro écologique en Afrique de l'Ouest 209.** Au cours de

2018, les principaux acquis sont :

- le lancement officiel du a été fait le 27 avril 2018 à Abuja ;
- L'organisation d'une rencontre de capitalisation des expériences des réseaux des organisations des producteurs en termes de référentiels et de pratiques innovantes en agro-écologie qui a permis la finalisation des lignes directrices du sixième appel à propositions de l'ARAA d'un coût de 4,6 millions d'euros. L'évaluation est en cours pour la sélection de 15 micro-projets innovants de pratiques agro écologiques. La zone de couverture du projet est : le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Togo.

✓ **Développement socio-économique des zones transfrontalières libérées de l'onchocercose**

210. En 2018, sept forages sur huit ont été installés dans sept des 4 binômes de villages transfrontaliers (Burkina Faso/Ghana) concernés par le projet et les travaux se poursuivront. Ce projet permettra la construction de forages équipés de pompes à énergie solaire et l'aménagement de 4 ha de périmètres irrigués à raison de 0,5 ha par site de forage pour les cultures maraichères. Il favorisera également la mise en place de 4 groupements transfrontaliers pour l'exploitation des sites maraichers.

211. Parmi les défis qui se posent à l'ARAA on peut citer:

- l'opérationnalisation du Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation est nécessaire pour permettre à l'ARAA de disposer des ressources nécessaires pour le financement des projets et de ses activités ;
- la constitution de la réserve financière pour prendre en compte les besoins spécifiques des pays en difficulté alimentaire, nutritionnelle et pastorale ;
- la reconstitution des stocks mobilisés en appui aux pays entre 2017 et 2018 ; • la pérennisation du système de surveillance et de lutte contre les mouches des fruits ;
- la mise à l'échelle des actions tirées de la capitalisation des projets et programmes.

### **3.2.9 Environnement**

212. Au cours de la période sous revue, la Commission s'est consacrée à la mise en œuvre des trois piliers de la politique environnementale de la CEDEAO : (i) l'amélioration de la gouvernance environnementale et le développement des capacités, (ii) la promotion de la gestion durable des ressources pour l'amélioration de l'économie sous-régionale tout en respectant l'environnement et (iii) l'amélioration de la gestion de la pollution et des nuisances, des déchets urbains, des produits chimiques et des déchets dangereux.

#### **✓ Amélioration de la gouvernance environnementale et renforcement des capacités**

213. L'obtention au cours de l'année 2018 du principal résultat de l'amélioration de la "gouvernance environnementale et du renforcement des capacités connexes aux plans régional et national" a contribué à la réalisation des objectifs suivants :

- Mise à jour du Plan d'action de la CEDEAO en matière de politique environnementale pour la période 2018-2025 avec son Plan de suivi et évaluation pour prendre en compte le développement et les questions émergentes en matière de gestion de l'environnement ;
- Élaboration du projet conjoint développé avec le Centre régional AGRHYMET du CILSS pour soutenir les services climatologiques pour un montant de 8 millions d'euros financé au titre du 11<sup>ème</sup> FED ; et Élaboration et publication d'un manuel sur les lois environnementales, pour les programmes de cours dans les écoles et la formation des magistrats et autres avocats, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Institut de la Francophonie pour un développement durable (IFDD) ;

#### **✓ Promotion de la gestion durable des ressources naturelles**

214. Les principales réalisations enregistrées au titre du résultat escompté, "Cadres institutionnels et de renforcement des capacités pour la gestion durable des ressources naturelles", adoptés et mis en œuvre aux niveaux national et régional sont les suivantes :

- Rapport de la réunion conjointe des experts de la CUA et de la CEDEAO sur l'après transfert du Programme du Fouta Djallon en vue de l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement (2018-2015) ;

- Rencontre de quinze points focaux nationaux de la Convention CITES des pays de la CEDEAO, en vue du développement et de la validation d'une réponse coordonnée pour la lutte contre le trafic d'espèces sauvages en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec le WABICC/USAID ; création d'un sous-comité d'experts pour l'élaboration de la stratégie sous-régionale contre l'exploitation illégale et le trafic de la faune et de la flore sauvage en Afrique de l'Ouest ;
- Formation d'une quarantaine de professionnels forestiers et d'experts du secteur forestier ouest-africain, en collaboration avec le Forum forestier africain, aux concepts, principes et applications de la modélisation climatique sur les écosystèmes forestiers et aux techniques d'estimation de la biomasse carbonée par l'utilisation d'équations allométriques. La formation visait à renforcer les capacités des praticiens de la foresterie dans la conception et la planification de leurs projets face au changement climatique.
- Elaboration d'une ébauche de projet régional sur la gestion durable des terres soumise à l'examen et au financement de l'ONU-Environnement, du FEM et du NEPAD.

✓ ***Promotion d'une gestion améliorée de la pollution, des déchets chimiques et dangereux***

215. Les principales réalisations enregistrées au titre du résultat escompté "La pollution et la santé environnementale sont mieux gérées dans la région" furent les suivantes :

- Trois (3) rapports d'ateliers nationaux d'information et de formation pour l'élaboration de rapports nationaux sur les économies de carburant et la réduction des émissions polluantes des véhicules ont été organisés respectivement au Niger, au Burkina Faso et en Sierra Leone ;
- Une subvention de 60.000 \$ US du PNUE pour soutenir la réduction de la teneur en soufre du carburant dans l'espace CEDEAO a été mobilisée, et une feuille de route régionale a été élaborée pour lutter contre la faible teneur en soufre ;
- Des projets de stratégie régionale et de réglementation de la gestion des matières plastiques ont été élaborés en collaboration avec les représentants des États membres de l'UEMOA et de la CEDEAO ;
- Une feuille de route régionale a été élaborée pour la mise en œuvre de l'accord régional sur l'amélioration de la qualité de l'air en Afrique de l'Ouest ;

✓ ***Promotion de l'information, de l'éducation et de la communication environnementales dans la sous-région***

216. Au titre du résultat escompté : "Promotion de l'information, de l'éducation et de la communication environnementales dans la sous-région", une perspective environnementale régionale annotée et une feuille de route pour la mise en œuvre ainsi qu'un projet de stratégie régionale de communication sur les questions environnementales ont été élaborés avec l'appui des donateurs et des partenaires au développement.

### 3.2.10 Transports

217. Les programmes de la Commission en matière d'infrastructures concernant principalement le sous-secteur des transports, comprennent les transports (aérien, routier, ferroviaire et maritime) ainsi que la préparation et le développement de projets. Par ailleurs, les programmes d'infrastructures de la Commission s'inscrivent dans le cadre du programme continental de développement des infrastructures, notamment le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) pour lequel la CEDEAO est la coordinatrice désignée des projets en Afrique de l'Ouest. Les principaux programmes mis en œuvre par la Commission au cours de la période sous revue sont présentés comme suit :

#### 3.2.10.1 Programme de Postes-frontières juxtaposés (PFJ) de la CEDEAO :

218. Le programme des postes-frontières juxtaposés (PFJ) vise à faciliter les formalités et les contrôles aux frontières afin de réduire les coûts et le temps passés aux frontières terrestres entre les États membres, en mettant ensemble des fonctionnaires des pays voisins pour effectuer des contrôles simultanés et conjoints afin de faciliter la circulation. L'état d'avancement de la mise en œuvre du projet se présente comme suit :

- Les travaux de construction sont achevés pour le PFJ de Sèmè/Krake (à la frontière Bénin / Nigeria) et le PFJ de Noépé (à la frontière Ghana / Togo) est achevé.
- Suite à la fourniture et à l'installation de l'essentiel des équipements aux deux postes frontières pour permettre leur opérationnalisation effective, le PFJ de Sèmè/Krake a été officiellement remis aux Chefs d'État de la République Fédérale du Nigeria et de la République du Bénin le 23 octobre 2018 tandis que le PFJ de Noépé a été officiellement remis aux Chefs d'État de la République du Ghana et de la République togolaise le 26 octobre 2018. La fourniture et l'installation du dernier lot d'équipement aux PFJ de Sèmè/Krake et de Noépé devraient s'achever d'ici la fin décembre 2018.
- En ce qui concerne le fonctionnement et la gestion des installations, une équipe d'assistance technique a été recrutée, avec l'aide de l'Union européenne, pour aider la Commission de la CEDEAO et les États membres riverains des PFJ concernés à les rendre opérationnels. L'aide portera sur la formation des agents des frontières, l'achèvement des travaux mineurs, des campagnes de sensibilisation, la visibilité auprès du public voyageur et des visites d'étude des agents des frontières sur des sites de bonnes pratiques. En outre, des comités conjoints de gestion ont été créés pour la gestion et l'entretien des installations des postes-frontières juxtaposés. Les comités de gestion bénéficieront d'un soutien pendant environ quatorze (14) mois, puis les États membres prendront en charge le financement des opérations.
- Autres projets de postes-frontières juxtaposés en cours :
  - **Poste-frontière juxtaposé de Mfum (entre le Nigeria et le Cameroun) :** les travaux de construction en cours sont à un taux d'achèvement de 60% ;
  - **Poste-frontière juxtaposé de Prolo (entre la Côte d'Ivoire et le Liberia) :** La présélection des consultants devant conduire les études de conception architecturale et d'ingénierie est achevée et la liste est envoyée à la Banque



Africaine de Développement pour approbation ; o **Poste-frontière juxtaposé de Gbapleu (entre la Guinée et la Côte d'Ivoire)** : La présélection des consultants devant conduire les études de conception architecturale et d'ingénierie est achevée et la liste est envoyée à la Banque

Africaine de Développement pour approbation ; o **Poste-frontière juxtaposé Trans gambien (entre le Sénégal et la Gambie)** : les travaux de construction sont en cours grâce au financement de la Banque Africaine de Développement, dans le cadre du Projet de facilitation du pont

Trans gambien et du transport ; o **Poste-frontière juxtaposé de Hillakondji-Saveekondji (entre le Bénin et le Togo)** : les travaux de construction sont en cours grâce au financement de la Banque Africaine de Développement.

### **3.2.10.2 Programme de facilitation de l'autoroute multinationale NigeriaCameroun et du transport**

219. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'Autoroute transafricaine et concerne la réhabilitation de tronçons de la route Enugu-Bamenda entre la République Fédérale du Nigeria et la République du Cameroun. Il couvre également la construction et la remise en état de ponts, y compris le pont frontalier de 400 m sur le fleuve entre la République Fédérale du Nigeria et la République du Cameroun et la construction d'un poste frontière juxtaposé à la frontière de Mfum.
220. Les travaux de construction du poste frontière juxtaposé de Mfum entre le Nigeria et le Cameroun ont commencé en janvier 2017 et ont actuellement atteint un taux d'achèvement de 60%. La Commission, par l'intermédiaire du consultant en supervision, surveille les progrès réalisés afin d'assurer une mise en œuvre rapide.
221. Par ailleurs, la construction du nouveau pont à double-voies de 400 m de long sur la Cross River à la frontière Cameroun/Nigeria (Ekok/Mfum) ainsi que la construction d'environ 2 km de routes d'accès aux deux extrémités du pont. Le contrat de construction du pont a été attribué en février 2017 et a actuellement atteint un taux d'achèvement de 30 % et devrait être conduit à son terme d'ici décembre 2019.
222. Ces projets visent à améliorer le commerce intercommunautaire entre la CEDEAO et la Communauté des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) en général. Elle appuie également le projet de mesures de consolidation de la paix des Nations Unies entre le Nigeria et le Cameroun à la suite du règlement du différend opposant les deux pays dans la péninsule de Bakassi.

### **3.2.10.3 Programme de développement du corridor autoroutier Abidjan-Lagos**

223. Suite à la décision en février 2013 des Chefs d'État des cinq pays traversés par le corridor Abidjan-Lagos, de construire une autoroute à 6 voies (2x3) d'Abidjan en Côte d'Ivoire à Lagos au Nigeria en passant par Accra, Lomé et Cotonou, la Commission a organisé dix (10) réunions du Comité directeur des ministres des Travaux publics. Parmi les principales étapes franchies, nous pourrions mentionner celles qui suivent :

224. **Traité du projet** : Tous les États membres du Corridor ont signé et ratifié le Traité du Corridor Abidjan-Lagos qui fixe le cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre du Projet de Développement du Corridor.
225. **Financement de projets** : Les accords de financement (prêts et dons) de l'étude de faisabilité et de l'étude technique détaillée du corridor Abidjan-Lagos ont été signés et ratifiés par les États membres. Suite à la négociation des contrats des études détaillées de faisabilité et d'évaluation d'impact environnemental, social et d'ingénierie, une enveloppe de financement d'environ 9.205.828 dollars a été réalisée. Des consultations sont en cours avec la Banque africaine de développement pour l'obtention de fonds supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des composantes correspondantes.
226. Une étude sur le cadre institutionnel et juridique de création de l'Autorité de gestion du corridor Abidjan-Lagos (AGCAL) a été réalisée. Par ailleurs, l'Accord intergouvernemental de création de l'Autorité de gestion du corridor a été finalisé, validé par les États membres du corridor et signé par les ministres en charge du projet de Corridor le 19 octobre 2018 à Abidjan en Côte d'Ivoire. L'attribution du contrat d'étude de faisabilité et de conception technique a été recommandée à la Banque africaine de développement pour nonobjection, et le processus de passation des marchés est en cours pour les services de consultants pour les autres composantes des études techniques.

#### **3.2.10.4 Programme de développement du Corridor Praia-Dakar-Abidjan**

227. Le projet vise à étendre le projet de développement du corridor prévu sur le tronçon Abidjan-Lagos à l'ensemble du corridor Dakar-Lagos. La Commission a tenu deux réunions du Comité directeur des ministres des travaux publics. Parmi les principales étapes franchies, nous pouvons mentionner celles qui suivent :
228. **Traité du corridor** : Le Traité (Accord) portant création du Corridor Dakar-Abidjan a été signé en juin 2017 par les Chefs d'État des sept (7) pays du Corridor.
229. **Études techniques et financement** : Les Termes de référence ont été élaborés pour les études ci-après :
- Étude de faisabilité, d'impact environnemental et social et étude détaillée d'ingénierie ;
  - Assistance technique aux États membres de la CEDEAO et du Corridor ;
  - Initiatives de développement économique et spatial du corridor et étude du plan d'investissement du corridor ;
  - Études sur la gestion et l'aménagement des corridors.
230. La demande de financement, estimé à 45 millions de dollars US, a été soumise à la Banque Africaine de Développement en août 2018 pour les études techniques et la gestion du projet. La BAD et la CEDEAO ont programmé du 3 au 21 décembre 2018 une mission d'identification du corridor dans tous les pays du corridor. Cette mission permettra de finaliser les estimations financières pour les études techniques. Des discussions sont également en cours avec la JICA, la Banque Islamique de Développement et la Millennium Challenge Corporation (MCC) en vue d'obtenir un financement supplémentaire pour les études techniques.

### **3.2.10.5 Promotion de projets axés sur l'intégration du transport aérien**

#### **• Projets axés sur l'intégration du transport aérien**

231. Dans le cadre du Plan d'action 2014-2020 de la CEDEAO relatif au transport aérien, les projets d'intégration du transport aérien suivants, approuvés par les directeurs généraux de l'aviation civile des États membres de la CEDEAO, sont en cours de réalisation et les études techniques en sont à divers stades d'achèvement :

- Développement d'une base de données sur le transport aérien ;
- Étude sur le développement d'infrastructures, d'équipements et d'installations aéroportuaires ;
- Politique commune sur les redevances, les droits et taxes aéronautiques ;
- Mise à jour du plan d'activités pour les installations régionales d'entretien des aéronefs ;
- Création d'une société de location d'avions ;
- Création d'une compagnie aérienne régionale.

232. Les projets de rapports finaux ont été soumis pour les études de faisabilité visant à mettre à jour le plan d'activités des installations régionales d'entretien des aéronefs et la politique commune en matière de redevances, de taxes et de droits aéronautiques. Un atelier de validation des États membres s'est tenu le 13 juin 2018 à Accra, au Ghana. Par ailleurs, les processus de passation des marchés sont en cours pour l'étude de faisabilité sur la création de la société régionale de location d'aéronefs. Les propositions financières des soumissionnaires ont été ouvertes en mai 2018. En ce qui concerne la création de la compagnie aérienne régionale, les processus de passation des marchés ont été lancés pour la conduite de l'étude de faisabilité.

#### **✓ *Mise en œuvre du projet d'Appui au secteur du transport aérien en Afrique du Centre et de l'Ouest (PASTA-CO)***

233. Grâce à l'appui de la Banque Africaine de Développement, un Accord de subvention de 3.042.000 UC (équivalent à 4.453.488 dollars US) sur quatre ans (2015-2019) a été signé en juillet 2015. Cet Accord de subvention couvrait les activités et domaines suivants :

- Amélioration de la sécurité aéroportuaire grâce aux examens ACI-APEX ;
- Création d'un pool régional de sécurité aérienne ;
- Renforcement des capacités de supervision de la sécurité aérienne par les autorités de l'aviation civile et BAGASOO/ACSSA-UEMOA ;
- Création d'un Bureau régional d'enquêtes aéronautiques et réalisation d'études sur la recherche et le sauvetage en aviation (SAR) ; et
- Garanti de l'intégration du genre dans l'aviation.

234. Une Mission de supervision a été menée en avril 2016 et en février 2018 par la BAD et a conclu à la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du projet PASTA-CO.
235. Par ailleurs, la première réunion du Comité Technique Conjoint (CTC) du projet PASTA-CO regroupant la CEDEAO, la CEEAC et l'UEMOA, s'est tenue du 22 au 24 mai 2018 à Cotonou au Bénin. Le degré de mise en œuvre du projet PASTA-CO par les trois institutions était d'environ 30-40% et a été jugé faible par la BAD. La principale recommandation est d'accélérer la mise en œuvre de toutes les composantes du projet PASTA-CO et de convoquer une réunion spéciale des commissaires en charge du projet pour une meilleure sensibilisation.

**✓ Mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro, relative au Marché unique du transport aérien africain (MUTAA)**

236. À l'invitation de la Commission de l'Union africaine, le Département des Infrastructures a participé à deux importantes réunions sur le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) : la réunion de lancement du Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), à Addis-Abeba en Éthiopie, le 29 janvier 2018 et la quatrième réunion du Groupe de travail ministériel sur le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) tenue du 25 au 28 mai 2018 à Lomé. La réunion de lancement avait pour objectif d'établir officiellement le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA), afin d'accélérer la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique (1999). Vingt-six (26) pays africains ont déjà déclaré leur engagement solennel à la création du MUTAA ; treize (13) États membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone et Togo) sont également signataires du MUTAA. Cette activité s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2014-2020 de la CEDEAO, relatif au transport aérien ci-joint. La quatrième réunion du Groupe ministériel sur le MUTAA a été précédée d'une réunion des experts qui s'est tenue du 25 au 27 mai 2018. Les conclusions de cette réunion, qui constituent une étape importante pour la mise en œuvre intégrale de la Décision de Yamoussoukro, sont les suivantes :

- Approbation du plan d'action 2018-2019 du MUTAA tel que recommandé par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'UA ;
- Adoption d'un Protocole d'application (PA) de la Décision de Yamoussoukro, en vue d'interdire les accords bilatéraux de services aériens (ABSA) entre les États membres du MUTAA ;
- Signature de l'ABSA, conformément à la Décision de Yamoussoukro.

237. Pour la Commission de la CEDEAO, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Signature du Mémoire de Coopération de l'AFAC-CER (y compris la Commission de la CEDEAO) pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro et du MUTAA ;
- Invitation des deux (2) États membres restants de la CEDEAO (Guinée Bissau et Sénégal) à signer l'Engagement solennel pour le MUTAA et le Protocole d'accord ;
- Organisation d'une réunion des ministres du Transport pour discuter, entre autres, de la mise en œuvre du MUTAA en Afrique de l'Ouest.

✓ **Unité de préparation et de développement de projets (UPDP)**

238. Créée par le Règlement C/REG.5/08/11 dans le but de doter la CEDEAO de la capacité requise pour préparer des projets d'investissement bancables, l'UPDP a réalisé plusieurs études pour démontrer la viabilité financière des projets régionaux d'infrastructures. Les principales réalisations de l'année en cours sont les suivantes :
- **Étude sur le Plan directeur d'Infrastructures régionales de la CEDEAO** : Des progrès ont été réalisés dans l'étude du Plan directeur régional de développement de l'infrastructure. Le consultant devrait soumettre le projet de rapport final qui sera validé par les experts des États membres et le rapport final au début de 2019 au cours de l'atelier sur le projet de rapport final.
  - **Étude sur la modernisation de la ligne ferroviaire Dakar - Bamako** : L'objectif général est d'entreprendre une étude préliminaire de conception et une assistance technique pour des travaux de réhabilitation et de construction des 1.286 km de voies ferrées reliant Dakar, Bamako et Koulikoro. Des progrès considérables ont été réalisés dans la conduite de l'étude. Le consultant a soumis en novembre 2018 le projet de rapport final qui devrait être validé par le Comité technique des deux États membres en décembre à Bamako, au Mali.
  - **Étude sur le plan directeur du port maritime régional de la CEDEAO** : Des progrès considérables ont été réalisés dans l'étude sur le plan directeur du port. Le projet de rapport du plan directeur a été validé les 9 et 10 août 2018 à Accra, au Ghana. Les experts ont examiné et validé le profil du projet présenté par le consultant pour chaque État membre, décrivant la situation actuelle et proposant des interventions à court, moyen et long terme. Le projet de rapport final qui a été soumis en novembre 2018, et sera soumis pour validation finale lors d'un atelier prévu au début de 2019.
  - **Étude pour l'extension du projet gazoduc** : La Commission, à travers l'UPDP, a initié le processus de passation de marchés pour la réalisation de l'étude de faisabilité de la première phase du réseau gazier (extension du Ghana à la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso), recommandée dans le rapport final de l'étude réalisée en 2017 sur l'extension du gazoduc ouest-africain (PGOA), à la demande des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO. L'étude a conclu à l'existence de suffisamment de réserves prouvées de gaz au Nigeria, au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Ghana pour répondre aux demandes des États membres de la CEDEAO durant la période de 20 ans prévue. Le processus de passation des marchés sera mené à son terme en 2019.

### 3.2.11 Energie

239. Au cours de l'année la Commission a poursuivi ses actions portant, entre autres sur l'accès des populations à l'énergie, la facilitation de l'approvisionnement en produits pétroliers, la gouvernance du secteur de l'électricité, l'harmonisation des politiques, lois, codes et cadre réglementaires du secteur des hydrocarbures, l'interconnexion des réseaux électriques et l'harmonisation des spécifications des produits pétroliers.
240. La Commission de la CEDEAO a organisé la réunion des Ministres en charge de l'énergie les 28 et 29 Juin 2018 au cours de laquelle a eu lieu le lancement officiel de la phase 1 du marché

régional de l'électricité de la CEDEAO. En outre, cette réunion a permis la validation des documents ci-après qui seront soumis aux réunions des instances statutaires de décembre 2018:

- Etude de faisabilité pour l'extension du gazoduc de l'Afrique de l'Ouest ; □
- Plan Directeur d'Electrification rurale et périurbaine de la CEDEAO ; □
- Règlement sur les sanctions du marché régional de l'électricité.

241. Avec la Banque Mondiale, la Commission a poursuivi au cours de l'année le processus de structuration du Projet régional d'accès à l'électricité en Afrique de l'Ouest (ECOREAP) qui permettra le raccordement d'au moins 2 millions de ménages au réseau électrique à un coût modéré. Le projet concernera dans sa phase 1 la Guinée-Bissau, le Mali, et la Gambie avec environ 300 millions USD et permettra à 285 000 ménages d'avoir accès à l'électricité. L'évaluation de la phase 1 a eu lieu en Septembre 2017 par une mission de la Banque Mondiale, suivie des négociations entre la Banque, les Etats Bénéficiaires et la CEDEAO en fin Octobre 2018. Le projet sera soumis pour approbation au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale en décembre 2018 et entrera dans sa phase d'exécution.
242. Le Projet d'Amélioration de la Gouvernance dans le secteur de l'énergie (AGoSE-AO) financé par l'Union Européenne dans le cadre du PIR 11<sup>ème</sup> FED a été officiellement lancé. Au titre des activités réalisées figurent (i) l'organisation de la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Pilotage, (ii) l'élaboration de la note de concept pour l'actualisation de la politique énergétique de la CEDEAO et (iii) l'élaboration de la note de concept pour la facilité d'études dans le secteur de l'énergie.
243. En collaboration avec le West African Power Pool ((WAPP), la Commission a finalisé l'élaboration du Plan Directeur de Développement des Moyens Régionaux de Production et de Transport d'Énergie Electrique de la CEDEAO 2019 – 2033. Cette actualisation est apparue nécessaire eu égard aux nouveaux développements dans le secteur de l'énergie particulièrement le développement de nouveaux plans énergétiques nationaux, la baisse du coût des technologies et des équipements d'énergie renouvelable et le développement futur du marché du gaz naturel dans la région. Le rapport final de l'étude devrait être adopté par les Ministres de l'Énergie de la CEDEAO au cours d'une réunion des Ministres prévue avant la fin de l'année 2018.
244. Les études de préinvestissement du projet d'Interconnexion de 330 kV Nigéria - Niger - Burkina Faso – Bénin (Dorsale Nord) dont le financement est bouclé à ce jour ont été finalisées. De plus, le mécanisme institutionnel de mise en œuvre a été examiné et adopté avec la mise en place d'une unité de coordination à Abuja au Nigéria et des Unités de mise en œuvre dans chacun des pays.
245. Dans le cadre du Programme d'urgence d'approvisionnement en énergie électrique de la CEDEAO en Sierra Leone, la Commission y a conduit une mission d'évaluation dudit programme. Cette mission a permis d'identifier les blocages actuels qui entravent sa finalisation et la prise des mesures nécessaires en vue d'y remédier. Pour rappel, les taux d'exécution actuels se situent à 88% pour la Gambie, 99% pour le Mali et 75% pour la Sierra Leone.

246. L'élaboration de la Stratégie régionale sur le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) qui vise à favoriser la vulgarisation de l'utilisation du GPL comme énergie de cuisson domestique par les ménages dans l'espace CEDEAO a été finalisée au cours de la période sous revue. Le rapport de cette étude a été validé par les Experts des Etats membres au cours d'un atelier régional organisé du 09 au 10 août 2018 à Abuja au Nigéria.
247. En ce qui concerne l'approvisionnement de la région en produits pétroliers, la Commission a finalisé l'élaboration du Programme régional de facilitation de l'approvisionnement en produits pétroliers dans l'espace CEDEAO qui vise à améliorer et à garantir un approvisionnement fiable et régulier des Etats membres en produits pétroliers de qualité à travers l'harmonisation des réglementations, le renforcement de l'efficacité des raffineries et le développement d'infrastructures intégrées de transport et stockage des produits pétroliers.
248. Le rapport d'avancement de l'étude pour l'harmonisation des spécifications des produits pétroliers et des limites d'émission des véhicules dans l'espace CEDEAO a été examiné et approuvé. Cette harmonisation permettra l'utilisation dans la région de produits pétroliers moins soufrés avec des niveaux équivalents aux meilleures pratiques internationales. De même, dans le cadre de cette étude, la Commission a organisé la réunion du Comité de Pilotage CEDEAO-ARA-APPO qui a permis d'évaluer l'avancement du projet et d'échanger sur la mise à disposition des contributions financières de ces deux institutions partenaires qui financent l'étude à hauteur de 50%. L'atelier de validation du rapport provisoire de cette étude est prévu en décembre 2018.
249. Le rapport de démarrage de l'Etude pour l'harmonisation des politiques, lois, codes et cadre réglementaires du secteur des hydrocarbures financé par la BAD a été examiné et approuvé. La phase de collecte de données dans les Etats membres débutée en octobre 2018 se poursuit et est facilitée par la Commission. L'étude sera financée par la BAD. Il est envisagé la validation du rapport final par les Experts des Etats membres de la CEDEAO en décembre 2018.
250. Au cours de l'année la Commission a poursuivi le développement de sa coopération avec les autres organisations intervenant dans le secteur de l'énergie à travers sa participation à des activités sectorielles et la présentation des opportunités de collaboration sur les programmes de la CEDEAO dans le secteur de l'énergie (Union Africaine, Secrétariat de la Charte de l'Energie, Centre des Ressources Naturelles de la BAD, UEMOA, ARA, etc.).

### **3.2.12 Autorité régionale de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC)**

251. L'Autorité régionale de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), créée aux termes de l'Acte additionnel A/SA.2/1/08 en date of 18 janvier 2008, édicté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, est chargé de la régulation des échanges transfrontaliers d'électricité entre les Etats membres de la CEDEAO. Elle a la capacité juridique d'exercer ses fonctions sur l'ensemble du territoire des Etats membres de la CEDEAO.
252. Les programmes et les activités de l'ARREC en 2018, ont été mis en œuvre sur la base de son Plan stratégique 2016-2020 comprenant les volets suivants: (i) Programme 1: Création d'un marché régional de l'électricité; (ii) Programme 2: Supervision du marché régional de l'électricité et imposition des règles de l'ARREC ; (iii) Programme 3: Appui à l'harmonisation de la politique énergétique régionale; (iv) Programme 4: Elaboration et exécution d'un

programme de renforcement des capacités des institutions; (v) Programme 5: Renforcement du fonctionnement de l'ARREC ; (vi) Programme 6: Appui en faveur de l'intégration des énergies renouvelables dans le marché régional de l'électricité.

253. Les principales réalisations obtenues en 2018 sont résumées ci-après. Une des plus importantes concerne le lancement formel du marché régional de l'électricité, en juin 2018. Cet évènement a été précédé d'une sensibilisation des pays membres du WAPP, par une large distribution des documents du marché régional. Un autre évènement important concerne la validation par les ministres de l'Energie, en juin 2018, du projet de Règlement de la CEDEAO relatif aux sanctions dans le cadre du marché régional de l'électricité. Il est prévu de soumettre ledit règlement à l'examen et l'adoption du Conseil des Ministres de la CEDEAO, lors de sa session de décembre 2018.
254. Les autres réalisations enregistrées au titre de l'année concernent notamment l'approbation du formulaire de demande de participation au marché régional et l'accord du Conseil de régulation de l'ARREC, la finalisation du projet de Procédures d'accès et d'utilisation des services de transmissions du WAPP, la relance des activités du Groupe de travail technique du CREREEC, de l'ARREC et du WAPP concernant la mise en place d'une plateforme commune de collecte de données, la reprise des réunions du Groupe de travail technique du WAPP, ainsi que la tenue du forum annuel de l'ARREC sur la régulation du secteur de l'électricité.
255. La principale difficulté à laquelle s'est trouvée confrontée l'ARREC au cours de l'année, concerne le problème de locaux, compte tenu du fait que les autorités ghanéennes ne lui ont pas encore attribué un local permanent pour abriter ses bureaux. Parmi les autres problèmes figurent les contraintes de personnel – l'ARREC ne dispose que de deux agents chargés des questions de régulation, et les postes de comptable et d'agent administratif demeurent vacants.

### **3.2.13 Mines**

256. Le programme de la CEDEAO en matière d'exploitation minière et de mise en valeur des ressources géo-extractives, se fonde sur la géo-diversité des ressources naturelles. Il est axé principalement sur les activités et les processus institutionnels aboutissant à l'extraction physique et la transformation primaire des ressources géologiques. Le champ couvert concerne également la mise en valeur du secteur géologique, les questions liées aux normes de qualité et aux risques géologiques ainsi qu'à la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets. Le principal objectif du programme est de promouvoir la contribution durable des industries géo-extractives à la croissance économique et au développement social de la Communauté. Les principales activités entreprises durant la période, qui concernent essentiellement l'élaboration de nouveaux documents de politique portant sur divers aspects du secteur minier, sont présentées ci-après.
257. Des réunions des experts nationaux ont été organisées à l'effet d'examiner divers documents de politique: le projet de politique de mise en valeur des hydrocarbures et sa matrice de mise en œuvre, le projet d'acte modèle de la CEDEAO en matière d'exploitation minière, assorti d'une stratégie de mise en œuvre, ainsi que le projet de rapport de faisabilité technique d'un observatoire et d'un système cadastral de la CEDEAO concernant le secteur des industries géo-



extractives. Ces examens sont partie intégrante du processus d'élaboration des différents documents.

258. Un contrat de consultant a été signé en mars 2018, pour l'élaboration d'une base de données des industries géo-extractives et d'un cadre de présentation d'informations statistiques. Le projet de cadre a été mis au point par le consultant et fera l'objet d'un examen lors d'une première réunion des experts nationaux prévue du 12 au 16 novembre à Abuja.
259. Par ailleurs, des préparatifs sont en cours, pour l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du Forum des mines et du pétrole de la CEDEAO (ECOMOF 2018) du 10 au 12 décembre 2018 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Il a pour principal objectif de promouvoir le développement inclusif du potentiel dont disposent les Etats membres en matière de mines et d'hydrocarbures, pour assurer la contribution du secteur à l'intégration socioéconomique de la Communauté.
260. La Commission a également organisé, les 30 et 31 août 2018 à Abuja, une réunion de validation du cadre conceptuel/de la matrice de mise en œuvre du forum conjoint des organisations de la société civile intervenant dans le secteur régional des industries géoextractives de la CEDEAO. Cette rencontre avait pour objectif d'améliorer la coopération entre les organisations de la société civile et la Commission de la CEDEAO sur les questions liées aux activités géo-extractives.

### **3.2.14 Télécommunications**

261. Les activités de la Commission dans le domaine de l'économie numérique et des télécommunications postales visent à faciliter, renforcer et moderniser les secteurs des télécommunications/et de la poste dans tous les Etats de la région afin d'assurer la fourniture de services fiables, sécurisés et à coût abordable et de favoriser le développement socioéconomique de la région. Les principaux programmes exécutés dans ce domaine sont décrits ci-après :

✓ ***Mise en application du Règlement relatif à l'itinérance sur les réseaux publics de communication mobile de l'espace CEDEAO***

262. Suite à l'adoption du Règlement C/REG.21/12/17 sur l'itinérance sur les réseaux publics de communication mobile dans l'espace CEDEAO, à l'issue de la 79<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres de la CEDEAO, un forum des principales parties prenantes s'est tenu en février 2018 à l'effet d'entamer la mise en application du Règlement. Il a réuni les principaux intervenants du secteur des télécommunications régional, à savoir les représentants des ministères en charge des télécommunications et technologies de l'information et de la communication des Etats membres, les représentants des organes nationaux de régulation et les fournisseurs d'accès, pour l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action pour la mise en application du Règlement, ainsi que la validation de la structure de l'observatoire régional de l'itinérance.
263. Par ailleurs, la Commission de la CEDEAO a participé, en juillet 2018, à la 2<sup>ème</sup> réunion d'évaluation de la mise en œuvre du Protocole d'Abidjan sur l'itinérance. A cette occasion, les Etats membres ont invité la Commission à coordonner les échanges entre les pays membres, pour assurer la mise en œuvre effective du règlement. La Commission a, par la suite, procédé

à la publication des plafonds tarifaires applicables dans les pays qui lui ont transmis les informations à ce sujet, tel que prévu par le Règlement.

✓ **Conférence régionale des acteurs de l'économie numérique**

264. Avec la collaboration de l'Association GSM, la Commission de la CEDEAO a organisé une conférence régionale des opérateurs de l'économie numérique. Elle a donné lieu à de précieux échanges d'expériences dans l'exécution de stratégies numériques et à une réflexion sur l'évolution future de l'économie numérique. La conférence a enregistré la participation de responsables des ministères en charge des télécommunications/TIC, de représentants des organes nationaux de régulation, des fournisseurs de services de communication et d'organismes de développement. En marge de la conférence, la délégation de la Commission a eu une séance de travail avec des membres de la Division des TIC de la Banque africaine de développement (BAD), concernant la possibilité d'un

appui financier en vue de la révision de l'Acte additionnel de la CEDEAO relatif à la protection des données personnelles, ainsi que certains aspects du programme de cybersécurité de la CEDEAO.

✓ **Renforcement des capacités dans le domaine de la cybersécurité et de la cybercriminalité**

265. La cybercriminalité, un phénomène qui ne connaît pas de frontières et qui continue d'occasionner des pertes financières aux pays, représente une menace pour la région. Consciente du fait que la lutte contre cette menace requiert une approche collective et responsable, la Commission de la CEDEAO demeure déterminée pour assurer l'existence d'un environnement numérique répondant aux normes de sécurité, d'ouverture, d'interopérabilité et de fiabilité. Avec l'appui d'un certain nombre de partenaires, plusieurs ateliers ont été organisés à l'intention des Etats membres, avec pour objectif de renforcer les capacités des Etats membres dans divers domaines, afin d'être en mesure de répondre à la menace :

- Avec la collaboration du Conseil de l'Europe, un atelier spécialisé de formation des formateurs a été organisé au profit de 57 fonctionnaires des Etats membres (juges, magistrats, procureurs), qui seront appelés à leur tour à partager ces connaissances acquises avec d'autres membres du système judiciaire au niveau national, contribuant ainsi à rendre disponible dans la région une expertise suffisante pour lutter efficacement contre la cybercriminalité. Ladite formation avait également pour objectif de permettre aux participants de mieux se familiariser à l'utilisation d'éléments de preuve électronique, sur la base de la Convention de Budapest.
- Par ailleurs, un programme de formation a été organisé, en partenariat avec GSMA, au profit de dix (10) décideurs politiques du secteur des TIC, sur le thème de l'Enfant et la Technologie mobile. Le but visé était d'accroître les compétences requises au sein de la région en vue de renforcer la sécurité des enfants en ligne et de contribuer à maintenir un cyberspace pleinement sécurisé. A l'issue des travaux, les Etats membres ont été invités à élaborer des stratégies nationales en matière de protection en ligne des enfants.
- Le département d'Etat américain a organisé pour sa part un atelier sur la gestion du cyber-risque, au profit d'un groupe de 45 opérateurs des Etats membres

engagés dans des activités liées à la cyber-sécurité. Cet atelier avait été conçu dans l'objectif de permettre aux Etats membres d'élaborer des plans de mise en œuvre de leur cyber-stratégie et des approches de gouvernance, par l'établissement de liens entre les missions régionales, les propriétés nationales, ainsi que les menaces et vulnérabilités auxquelles elles sont exposées.

- La Banque mondiale a organisé un atelier au profit d'une trentaine de fonctionnaires, dans l'objectif de les sensibiliser et de leur permettre de mieux se familiariser avec le système d'évaluation modèle en matière de cybersécurité (CMM). Il s'agissait de permettre aux Etats membres d'évaluer leur cyber-environnement afin de pouvoir élaborer ou réviser la cyber-stratégie nationale. Trente-quatre (34) jeunes de la CEDEAO ont bénéficié d'une formation organisée par la West African School sur la gouvernance d'Internet, pour leur permettre de s'imprégner très tôt des opportunités qu'offre Internet et des défis qu'il pose au développement socioéconomique.

266. La Commission de la CEDEAO a réalisé une enquête dans les Etats membres sur l'appropriation des trois (3) Actes communautaires portant sur la cyber-sécurité et la cybercriminalité, ainsi que la ratification des Conventions de Malabo et Budapest Conventions.

✓ ***Adoption d'une position commune de la CEDEAO pour la conférence mondiale des radiocommunications (WRC-19)***

267. La Commission a organisé la 2<sup>nd</sup>e réunion préparatoire de ladite conférence, pour la région CEDEAO. La rencontre a enregistré la participation des principaux acteurs du secteur de la gestion et de l'utilisation du spectre de fréquences radio. La réunion a abouti notamment à l'adoption d'une position commune préliminaire de la CEDEAO sur les points figurant à l'ordre du jour de cette conférence mondiale.

✓ ***Harmonisation des politiques et des cadres régionaux de réglementation des TIC***

268. Conformément à l'objectif de création d'un marché commun des TIC, deux importants documents ont été validés par les Etats membres, en vue de leur soumission à l'approbation des ministres en charge des TIC dans les pays membres de la CEDEAO :

- Les directives en matière d'analyse de marché, l'évaluation des forces du marché et les recommandations relatives aux marchés requis pour les biens et services, contribueront à la création d'un environnement libre et compétitif pour le secteur des télécommunications/TIC et, par conséquent, à l'application de tarifs abordables pour les consommateurs.
- Un communiqué a été publié à l'issue de l'édition 2018 du Forum ouest-africain sur la gouvernance d'Internet (FOAGI), avec des recommandations sur les moyens de promouvoir et d'encourager le développement de l'économie numérique, de la gouvernance d'Internet et des technologies émergentes en Afrique de l'Ouest.

### **3.2.15 Technologies de l'information et de la communication**

✓ ***Renforcement du système d'informations commerciales (ECOBIZ)***

269. Le Centre informatique communautaire poursuit ses efforts visant à transférer la gestion du système ECOBIZ au secteur privé, afin d'élargir son champ d'utilisation et son impact. A cet égard, le Centre est à la recherche d'un opérateur du secteur privé pouvant lui servir de partenaire technique. Cette activité est menée avec la collaboration de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest (FCCIAO).

✓ ***Appui technique pour le système SAP***

270. Le projet ECOLink est une composante du système d'information d'entreprise (SIE) de la Communauté. L'objectif à long-terme est d'assurer la mise en œuvre d'une solution SIE unique, bien intégrée, s'appuyant sur la planification des ressources d'entreprise, la gestion de contenu, avec le recours aux logiciels idoines et aux meilleures pratiques au sein de l'organisation, pour le remplacement des systèmes actuellement en place.

271. Le SIE favorisera la mise en place d'une plateforme technologique qui permettra à la CEDEAO d'intégrer et de coordonner ses processus opérationnels. Il est utile de noter que, depuis le lancement du projet ECOLink, la gestion quotidienne du système est assurée par les techniciens du CIC, outre l'appui technique apporté à la Commission et aux autres institutions de la CEDEAO.

272. Suite au lancement des modules additionnels du projet ECOLink, portant sur la gestion du capital humain, la paie et la gestion des voyages, le traitement des salaires de l'ensemble des institutions et agences est à présent centralisé. De même, grâce aux fonctionnalités libre-service prévu sur le module Gestion du capital humain, les membres du personnel peuvent désormais transmettre leurs requêtes en ligne, obtenir des informations, consulter leurs fiches de paie et divers autres documents. La Commission a également mis en service des modules supplémentaires, notamment ceux concernant la Veille économique, la Gouvernance du Risque et la Conformité, ainsi qu'un système de gestion des contenus d'entreprise. A l'aide de ces modules et des données produites par le système, la direction pourra désormais obtenir en temps réel des rapports et des informations de qualité. Le système assurera également le suivi des risques et la conformité aux règles et aux procédures établies, tout en mettant à disposition un système efficace de gestion de bout en bout des documents de l'institution.

✓ ***Modernisation du Réseau et des Communications***

273. Il convient de rappeler qu'en décembre 2017, un incendie s'était déclaré au centre de données situé au 3<sup>ème</sup> étage du siège de la Commission, entraînant pendant quelques temps, de sérieuses perturbations dans les services informatiques. La direction du CIC s'est alors attelée, avec l'appui de l'équipe d'intervention d'urgence, à transférer les serveurs vers un local temporaire. Des efforts sont encore en cours en vue d'assurer le rétablissement de l'intégralité des systèmes.

274. Le projet de modernisation des infrastructures du réseau est en cours, l'objectif étant d'assurer le déploiement d'un système de communication unifié, avec l'intégration du système Skype for Business, des téléphones IP et de la ligne terrestre E1. Le fournisseur de services de communication vocale 'Globacom' a procédé au déploiement de la ligne téléphonique au centre de données du CIC et se prépare à la configurer en vue de permettre son utilisation. Ces lignes offriront la possibilité d'une communication vocale grâce au système VOIP, entre la

Commission sise à Asokoro et ses deux annexes de River Plaza & Niger House à Abuja, ainsi que son bureau de liaison de Lagos. La ligne E1 a été testée et offrira un moyen de communication supplémentaire avec l'extérieur, assurant ainsi la disponibilité permanente de services de communication interne et externe.

275. Une fois ce déploiement achevé, la Commission disposera de 30 lignes directes avec la possibilité de 30 appels simultanés. Cette facilité permettra aux membres du personnel de la Commission d'avoir directement accès aux lignes terrestres à partir de leurs bureaux et de leurs numéros de téléphone publics, pouvant être utilisées pour les joindre de l'extérieur. Ils pourront également recevoir des appels directement sur leurs téléphones IP, leurs ordinateurs et smartphones, d'où une plus grande flexibilité et des économies importantes sur les coûts de téléphonie.

✓ ***E-Services au profit des Etats membres***

276. Dans le cadre de ce programme, 20 ordinateurs de bureau ont été achetés pour le compte du ministère en charge des TIC Bénin, en vue d'équiper son pôle Innovation destiné aux jeunes. La remise du matériel est prévue durant le dernier trimestre de l'année et, par la suite, une décision sera prise d'un commun accord concernant la date à laquelle sera organisée une formation de deux semaines pour les jeunes du pôle Innovation, pour leur permettre de mettre en place des entreprises de TIC.

✓ ***Le projet ALISA pour le transit douanier et la facilitation du commerce***

277. Conformément aux dispositions du contrat signé par la Commission et la CNUCED, des spécialistes du développement de logiciels venant des administrations douanières de la région ont bénéficié d'une formation. Ces derniers ont apporté leur appui au CIC pour le développement d'un logiciel de transit régional, avec une assistance de la CNUCED. Le module du logiciel facilitera l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO et contribuera à améliorer le commerce de transit, grâce à une gestion électronique des activités liées au transit douanier au sein de la région, ainsi qu'au transport de marchandises.
278. La solution logicielle dont il est question est alignée sur les procédures décrites dans le manuel des procédures de transit automatisées et d'échanges de données et d'informations de la CEDEAO, élaboré par le CIC et adopté en 2011 par les ministres chargés des administrations douanières.
279. Les activités de déploiement de la première liaison d'interconnexion du réseau régional de transit douanier entre deux Etats membres, la Côte d'Ivoire et le Burkina, ont été entamées. L'achèvement de cette interconnexion pilote entre les deux Etats membres constituera une démonstration de la faisabilité de l'opération et, par la suite, d'autres Etats membres seront progressivement connectés au réseau de transit régional.
280. Il est prévu le lancement du réseau par le Président de la Commission de la CEDEAO, en janvier 2018.

### 3.3 DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN

#### 3.3.1 Actions Humanitaires et Sociales

##### ✓ *Affaires humanitaires et gestion des catastrophes*

281. La Commission a réalisé l'évaluation du Plan d'action humanitaire 2012 -2017, après sa mise en œuvre, puis a élaboré un projet de document devant lui succéder, le Plan d'action 2018-2028. Par ailleurs, l'édition 2018 de la réunion consultative annuelle avec le Comité permanent inter-agences (CPIA) composé des institutions humanitaires des Nations Unies et des organisations non-gouvernementales internationales a été organisée. Elle a été l'occasion de passer en revue les événements intervenus dans la région en matière humanitaire et d'examiner le projet de rapport d'évaluation et le projet de plan d'action. Un plan opérationnel destiné à servir d'outil pour la mobilisation d'un financement pluriannuel est en cours d'élaboration.

##### ✓ *Mise en place du Dépôt humanitaire de la CEDEAO*

282. En ce qui concerne l'établissement d'un dépôt humanitaire au Mali, qui répond à une stratégie de constitution de stocks destinés à renforcer l'efficacité des interventions humanitaires, des consultations ont eu lieu avec les autorités maliennes et d'autres acteurs concernés, en vue de l'adoption d'une nouvelle feuille de route pour la mise en œuvre du projet.

##### ✓ *Affaires sociales*

283. La Commission travaille actuellement avec l'OIT sur un programme relatif au travail décent, qui servira de base à la collaboration entre les deux institutions. Ledit programme, qui est axé sur les Objectifs de développement durable (ODD 8.7) vise, entre autres, à assurer la promotion et la mise en œuvre de normes et de principes fondamentaux sur le lieu de travail, pour accroître les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents et élargir la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour tous.

284. Au nombre des autres activités entreprises durant la période sous revue, figure une visite auprès de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), pour étudier les mécanismes en place dans la région SADC pour le tripartisme et le dialogue social, l'examen des prochaines étapes à suivre après l'adoption, en 2017, du Cadre stratégique de la CEDEAO pour le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfant, l'élaboration d'une troisième ébauche de la Politique de la CEDEAO relative à l'Enfant et la collaboration dans le cadre du lancement officiel du programme régional intitulé "Soutien à la prévention des pandémies dans l'espace CEDEAO (RPPP ou R3P)" à Freetown, en Sierra Leone. Une réunion technique s'est tenue avec l'OMS sur la sécurité sanitaire et la préparation aux pandémies, ainsi qu'une réunion d'experts suivie d'une réunion ministérielle de validation de la nouvelle politique de l'enfance. Un soutien technique a été apporté à des structures et des institutions des Etats membres œuvrant dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, pour l'élaboration de stratégies nationales efficaces en la matière, conformément au plan d'action de la CEDEAO en matière de réduction des risques de catastrophes.

### **3.3.2 Jeunesse, sport, emploi et Lutte contre la drogue**

#### **✓ Plan d'action de la CEDEAO pour l'emploi des jeunes**

285. La Commission a organisé une réunion du Groupe technique de rédaction du Plan d'action de la CEDEAO pour l'emploi des jeunes (EYEAP) afin de prendre en compte les évolutions actuelles et pour relever le défi du chômage des jeunes dans la région. Le Plan d'Action finalisé fera l'objet de publication et diffusion ultérieure aux parties prenantes et au public. Par ailleurs, une réunion des parties prenantes au Programme de la CEDEAO relatif à l'entrepreneuriat et au mentorat des jeunes (sigle anglais: EYEP) a été organisée dans l'objectif de permettre auxdites parties de mieux se familiariser avec les principes de base et les orientations du programme EYEP, d'examiner et de réviser les documents du programme et les accords de partenariat avec les agences des Etats membres ayant accepté de collaborer avec la CEDEAO pour la mise en œuvre de la phase pilote du programme.

#### **✓ Elaboration des plans d'actions nationaux pour l'emploi des jeunes dans cinq Etats membres de la CEDEAO**

286. La Commission a poursuivi la mise en œuvre du mémorandum d'entente signé en décembre 2016 entre la CEDEAO et l'Agence espagnole pour le développement international et la coopération pour l'élaboration des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes au Cap-Vert, au Mali, au Niger et au Sénégal à travers une subvention de 95.000 euros. Quatre pays pilotes sur cinq ont élaboré des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes. Le projet pilote a été techniquement clôturé le 31 mars 2018 et une réunion est prévue pour permettre aux États membres bénéficiaires de partager leurs expériences et de faire des recommandations pour la pérennité des actions.

#### **✓ Déploiement de volontaires de la CEDEAO**

287. Vingt (20) volontaires de la CEDEAO ont été déployés en février 2018 dans plusieurs institutions libériennes, dont les Ministères de l'éducation, du genre, de l'agriculture, du Sport, de la Santé, afin de contribuer au développement du pays. Une session de formation d'orientation a été tenue du 19 au 20 février 2018 à l'endroit des nouveaux volontaires et portant, entre autres, sur la présentation de la CEDEAO ainsi que sa Vision 2020 et sa stratégie, la connaissance du pays hôte, l'esprit du volontariat, la culture de la paix et des conseils pratiques relatifs aux conditions de service des volontaires. Outre ces volontaires dix supplémentaires ont été recrutés et déployés dans le pays notamment dans les domaines de l'enseignement des mathématiques, de la Physique chimie, de l'agro-géologie, de la géographie et des langues.

288. En outre, la CEDEAO a recruté et déployé au cours de l'année 11 volontaires en Sierra Léone, principalement dans le domaine de la santé.

#### **✓ Programme « Emploi des Jeunes »**

289. La session 2017 de renforcement des capacités des jeunes dans le domaine Agro-sylvo-pastoral a été tenue au Centre Songhaï de Porto-Novo (Bénin) du 13 janvier au 12 février 2018. Soixante-douze (72) jeunes stagiaires sur les 75 attendus dont 25 filles venus de 13 Etats membres y ont pris part.

290. La session 2017 de renforcement des capacités des jeunes en Froid-Climatisation et Mécanique Automobile a été tenue au Centre de Formation de Ziniaré (Burkina Faso) du 9 janvier au 7 février 2018. Soixante-quatre jeunes sur les 75 attendus, dont 13 filles venus 13 Etats membres y ont été formés. Entre, le centre a abrité au cours de l'année la formation des jeunes en Menuiserie Bois et Energie Solaire.
291. Le Centre a également poursuivi le processus de développement d'une Plateforme en ligne de financement participatif des projets de jeunes entrepreneurs de la région (Crowdfunding). La plateforme, une fois finalisée, devrait permettre aux jeunes citoyens communautaires porteurs de projets d'entrepreneuriat, de trouver des partenaires financiers en ligne pour leurs projets. En outre, le Programme de la CEDEAO pour l'Entrepreneuriat et le Mentorat des Jeunes (EYEP) est également dans sa phase de développement. La phase pilote est prévue pour démarrer en décembre 2018 au Burkina Faso, au Nigeria et au Sénégal. Ce programme destiné aux jeunes entrepreneurs est un concours de plans d'affaires. Les lauréats recevront des subventions o des prêts à des taux d'intérêts très bas.

✓ ***Genre et enfance***

292. Au titre du genre et de l'enfance, la Commission et la FAO ont élaboré des profils sur le genre dans l'agriculture et l'économie rurale, ainsi qu'un plan d'action de la CEDEAO sur le Genre et l'Agriculture. De même, une feuille de route, destinée à prévenir le mariage précoce et assurer la protection, le développement, le bien-être et les droits des enfants de la région, a été mise au point. Diverses autres activités axées sur la prise en compte de la question du genre dans les activités et les programmes de la CEDEAO ont été entreprises.

✓ ***Relations avec la Société civile***

293. S'agissant des relations qu'entretient la Commission avec la société civile, les principales activités à noter concernent l'octroi d'un appui financier au Forum des organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest (FOSCAO) et la mise en place de mesures visant à accroître la participation du FOSCAO aux activités de la Commission, au titre de sa participation au processus d'intégration régionale.

✓ ***Prévention et contrôle de la drogue***

294. S'agissant des activités prévues au titre de l'année, les réalisations accomplies concernent notamment le lancement de deux sections nationales du Réseau épidémiologique ouestafricain sur la consommation de drogues (WENDU), au Niger et au Togo, respectivement en mai et juin 2018. Dans ce cadre 37 représentants d'établissements de santé et d'organisations de la société civile (OSC) ont bénéficié d'une formation en matière de collecte, de compilation et de diffusion de données relatives à l'usage de drogue.
295. Par ailleurs, quatre-vingt-seize (96) points focaux du WENDU, au Togo et au Niger, ont suivi une formation destinée à mieux les équiper pour une collecte plus efficace de données sur l'usage de drogues. Cela a permis d'accroître de 80% en 2018 le taux de cohérence et d'exactitude dans la représentation de données épidémiologiques dans ces deux pays.
296. D'autre part, des instruments juridiques concernant la prévention et le contrôle des drogues dans les 15 pays membres de la CEDEAO et la Mauritanie, ont été compilés et un rapport de



synthèse a été établi, assorti de recommandations sur les mesures de suivi. Des missions de suivi-évaluation, destinées à établir l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de la CEDEAO en matière de trafic de drogues illicites, de toxicomanie et d'autres délits criminels y afférents, engagées dans les quinze pays membres et la Mauritanie, ont été achevées en 2018 et donné lieu à la production d'un rapport.

297. La Commission a également participé à deux (2) réunions techniques d'experts, à savoir la 61<sup>ème</sup> session de la Commission des stupéfiants de Nations Unies, à Vienne et la 13<sup>ème</sup> Conférence biennale internationale sur "la Drogue, l'Alcool et la Société en Afrique" qui s'est tenue à Abuja. Ces rencontres ont contribué à accroître les connaissances sur les tendances/les bonnes pratiques en matière de contrôle de drogues, ainsi que de renforcer le potentiel de mise en œuvre du Plan d'action anti-drogue de la CEDEAO, pour la période 2016-2020. Des réunions nationales de coordination, ainsi que l'engagement des différentes parties prenantes et l'organisation d'opérations conjointes pour faire face au trafic de drogue, sont à un stade avancé de mise en œuvre en Guinée et en Gambie, pour novembre et décembre 2018.

### **3.3.3 Intégration de la dimension genre dans les programmes de développement**

298. La Commission a finalisé l'évaluation des Profils nationaux Genre dans l'économie agricole et rurale au Niger, au Ghana, au Liberia et au Togo. L'objectif visé, à travers cette évaluation, était d'analyser le secteur agricole et rural de chaque pays membre sous l'angle du genre, pour identifier les éventuelles inégalités de genre en termes d'accès aux ressources productives de base, aux biens, aux services et aux opportunités. Des recommandations ont été formulées dans ce cadre, pour promouvoir la prise en compte de la problématique du genre dans les programmes, notamment pour la mise en œuvre de l'ECOWAP.
299. Les 15 et 16 mai 2018 a été organisé à Abidjan, un atelier régional destiné à servir de cadre au lancement officiel du projet "*50 Million Women Speak Platform/50 Millions de femmes se parlent*", avec la participation d'experts des questions de genre venant des 15 Etats membres de la CEDEAO, ainsi que des dirigeants du réseau régional. Cet atelier a mis l'accent sur la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest, pour permettre aux participants de se familiariser avec le concept, le mécanisme de mise en œuvre et la méthodologie de collecte de données, ainsi que leur rôle dans l'exécution du projet initié par la CEDEAO, en partenariat avec la BAD, pour l'autonomisation des femmes et des filles en Afrique de l'Ouest. Depuis ce lancement officiel, des équipes de projet ont été mises en place dans sept (7) pays membres.
300. Parmi les autres activités engagées par le Centre, pour assurer la prise en compte des questions de genre, figurent notamment les suivantes : l'organisation au Mali d'un atelier sur la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CEDEAO sur le Genre et les Elections, pour sensibiliser les acteurs sur la nécessité d'une prise en compte de la dimension genre dans le cadre du processus électoral; l'élaboration d'un Plan de travail national pour la mise en œuvre du projet Genre et Elections ; la fourniture d'un soutien en faveur de l'intégration du genre dans les programmes nationaux de développement ; la célébration de la Journée internationale de la Femme pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et, enfin, la fourniture d'un appui technique au Groupe de travail Femme, Jeunesse, Paix et Sécurité, par une formation de ses

membres dans le domaine de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de programmes et projets.

### 3.3.4 Education, Culture, Science et Technologie

301. Le programme 'Nnamdi Azikiwe' en matière de mobilité académique (sigle anglais: ENAAMS) mis en place par la CEDEAO. Ce programme a été lancé en 2015, avec des offres de bourses en faveur de 51 étudiants de Maitrise et 24 de niveau Doctorat, ainsi que des échanges d'enseignants entre universités (13) dans des disciplines d'importance stratégique pour la région: Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STEM), Agriculture et Renaissance africaine. L'objectif visé, à terme, est d'accroître les capacités de la région en matière de connaissances et de recherche, en assurant aux citoyens de la CEDEAO un accès à l'éducation, aux niveaux les plus élevés, ainsi que de tirer un avantage optimal de la disponibilité d'enseignants qualifiés dans les disciplines sélectionnées.
302. En 2018, il avait été prévu le règlement de l'ensemble des paiements encore en suspens pour les étudiants de Maitrise, ainsi que la prise en charge des responsabilités techniques, logistiques et financières de la CEDEAO à l'égard des étudiants de Doctorat. Ces attentes ont été satisfaites, compte tenu du fait que les montants dus aux étudiants de Maitrise ont été versés, à quelques exceptions près pour lesquelles des solutions vont être trouvées. De même, les 24 étudiants de Doctorat ont bénéficié d'un bon accompagnement dans leurs universités respectives, les derniers d'entre eux devant achever leurs programmes en mars, 2020.
303. **Equivalence des Certificats et Harmonisation des systèmes éducatifs:** l'équivalence des titres et certificats est considérée comme une priorité dans l'espace CEDEAO dont les ressortissants sont supposés jouir du droit de libre circulation, de résidence et d'établissement, en dehors de leurs pays d'origine. Compte tenu de cette situation, il a été procédé, en 2003, à l'adoption de la Convention de la CEDEAO relative à la reconnaissance et l'équivalence des titres, diplômes, certificats et autres qualifications des Etats membres de la CEDEAO. A la suite d'une étude de faisabilité réalisée en 2010 sur l'équivalence des certificats, une série de réunions de validation se sont tenues entre 2010 et 2015. Au nombre des recommandations faites, au fil des années, par les experts, les partenaires et les ministres, figurent en bonne place celles concernant la nécessité de veiller à assurer l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux et la réduction des différences dans les systèmes éducatifs des Etats membres, grâce à des efforts d'harmonisation. De fait, une réunion des ministres de l'Education tenue en novembre 2017 à Lomé, a abouti à la formulation d'une recommandation relative à la création d'une agence régionale de l'éducation. Celle-ci serait chargée de coordonner et d'harmoniser les questions relatives à la gouvernance institutionnelle, l'assurance de la qualité, la médiation dans le cas de crise, la réforme des programmes, la professionnalisation, la reconnaissance mutuelle des diplômes et certificats, ainsi que la mobilisation de ressources.
304. Afin de donner suite à ces recommandations, une réunion de présidents d'universités et d'experts s'est tenue du 19 au 21 novembre à Lomé, pour la validation du document de référence en matière de reconnaissance et d'équivalence de certificats. Par ailleurs, des termes de référence ont été élaborés en vue de la création de l'Agence de l'Education de la CEDEAO et des consultations internes ont été engagées entre les experts et l'équipe dirigeante.

305. **Education de base et Alphabétisation:** l'Afrique de l'Ouest compte une variété de systèmes éducatifs, pour ce qui concerne l'éducation primaire et secondaire, la formation technique et professionnelle (FTP), aussi bien que l'enseignement supérieur. Si, dans presque tous les pays membres, les systèmes éducatifs sont structurés selon ce schéma, les différences sont notables en termes de contenu, de système d'évaluation, de certification et de configuration globale des systèmes éducatifs.
306. Outre les documents-cadre qui ont été élaborés afin d'harmoniser l'éducation dans la région, notamment le Cadre de la CEDEAO pour l'harmonisation de l'éducation de base, la Stratégie de formation technique et professionnelle de la CEDEAO, pour l'amélioration des compétences et l'employabilité, des efforts sont engagés afin de finaliser les directives/critères de référence pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur. A cet égard, à l'issue de la réunion des ministres de l'Education tenue en novembre 2018, il a été demandé à la Commission de la CEDEAO de réaliser une étude sur la faisabilité, la pertinence et la viabilité des examens organisés dans les pays francophones à la fin du cycle primaire (CEPE). D'autre par le Conseil des ministres de la CEDEAO, à l'issue de sa 79<sup>ème</sup> session tenue en décembre 2017, a invité la Commission à mettre en place un mécanisme de promotion des idéaux de la CEDEAO.
307. En application de ces directives, une étude sur l'examen du certificat d'études primaires et élémentaires (CEPE) dans les pays francophones a été commanditée et des matériaux de vulgarisation des idéaux de la CEDEAO, notamment le drapeau et l'hymne de la CEDEAO, ainsi que des cahiers d'exercice spéciaux, ont été confectionnés.
308. **Formation technique et professionnelle (FTP) pour l'amélioration des compétences entrepreneuriales :** Ce programme est destiné à améliorer l'accès des citoyens de la CEDEAO à une formation technique et professionnelle de qualité à tous les niveaux du système éducatif, renforcer les capacités de formation des établissements et du personnel intervenant dans la FTP, et créer et promouvoir des centres d'excellence en matière de formation technique et professionnelle.
309. Au cours de l'année, de larges consultations ont eu lieu, au niveau des experts et des dirigeants, concernant la faisabilité, l'impact et la viabilité d'une collaboration entre la CEDEAO, les partenaires et les Etats membres, pour la relance de la FTP. De ce fait, des crédits ont été inscrits au budget 2019 pour l'élaboration d'un plan d'action et de documents de projet à mettre en œuvre au sein de la région.
310. **Education à la Paix:** Afin d'assurer le maintien de la paix dans cette région si agitée, il a été fait recours, au fil des années, à un mélange de mesures de diplomatie préventive, de maintien de la paix et d'imposition de la paix. Si les mécanismes mis en place, pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits demeurent des options viables, la nécessité de répondre aux défis émergents et aux exigences de l'intégration, justifie une révision fréquente et un réajustement des approches ou le déploiement de nouvelles stratégies pour des résultats plus efficaces. Cette idée a conduit à mettre l'accent sur le rôle de l'éducation et le recours à l'éducation en tant qu'outil de promotion de la culture de la paix en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré le manuel de référence de la CEDEAO en matière de formation des formateurs, dans le but de contribuer à inverser le cycle de violence dans la région. Dans ce cadre, un projet pilote a été lancé au Niger et au Nigeria (où sévit le groupe Boko Haram) pour la formation d'imams en matière de lutte contre l'extrémisme violent.

311. Vingt-quatre (24) imams et enseignants de Madrasas ont été sensibilisés aux questions relatives à la construction de la paix et la lutte contre l'extrémisme violent. Ils ont pu acquérir des connaissances et des compétences en matière d'application des meilleures pratiques et d'approches innovantes pour la lecture de sermons conformes aux bonnes valeurs islamiques.

312. **Culture : Le projet pour la protection et la promotion du patrimoine et des expressions culturelles de l'Afrique de l'Ouest** vise à sauvegarder le patrimoine culturel ouest-africain par le recours à des méthodes et des techniques modernes. Il s'agit de préserver le patrimoine tangible et intangible, qui représente un réservoir de valeurs, de connaissances et de savoir-faire endogènes, ainsi que de diversités culturelles et linguistiques encore insuffisamment exploités. Dans cette perspective, la première édition du Festival des Arts et de la Culture de l'Afrique de l'Ouest (ECOFEST) a été mise au point et la politique culturelle de la CEDEAO a été validée par les experts. De même, des techniciens de musée ont été formés dans les techniques de numérisation des collections.

Un des résultats importants du projet est lié à la création de cadres pour la promotion et la protection du patrimoine culturel et des expressions culturelles afin d'accélérer l'intégration des peuples.

313. **Développement de la propriété intellectuelle:** Ce projet vise à stimuler la créativité des artistes et des créateurs, pour leur permettre de vivre de leur art. L'idée est de protéger et de renforcer les droits de propriété intellectuelle et industrielle et les droits d'auteur. Il s'agit également d'assurer une exploitation optimale de ces droits, afin qu'ils puissent apporter une valeur ajoutée à la Communauté. La principale activité réalisée à ce titre durant l'année, concerne la validation de l'étude sur l'opérationnalisation des organes de l'Observatoire région de la propriété intellectuelle.

314. **Développement de l'économie de la culture et de la créativité dans l'espace CEDEAO:** Ce projet vise à mettre à profit la valeur ajoutée économique de la culture, pour mieux prendre en compte sa contribution aux indicateurs économiques du développement. Le but est de développer les industries culturelles et l'entrepreneuriat culturel afin de renforcer la chaîne de valeur des industries culturelles et de soutenir les initiatives d'intégration régionale propres à créer des emplois et de la richesse. Le principal résultat attendu cette année est la visibilité de la CEDEAO, grâce aux événements culturels auxquels elle apporte son soutien et dont le professionnalisme a été renforcé.

315. **Promotion des valeurs culturelles pour la paix sociale :** Ce projet vise à mettre en place un mécanisme de dialogue entre les communautés et assurer l'appropriation de certaines valeurs cardinales liées à la paix, la tolérance et la cohésion. Il est prévu dans ce cadre l'élaboration de modules de formation, la formation de leaders, les opérations de sensibilisation et les échanges entre les populations, pour installer durablement dans les esprits une culture de la paix. Pour la réalisation de ces objectifs, la seconde édition du Forum régional de l'Education pour la Culture de la Paix par le dialogue intra et interreligieux a été organisée et un plan d'action en vue de la mise en œuvre du dialogue interreligieux dans les Etats membres a été élaboré.

# CHAPITRE IV: QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

## 4.1 PLANIFICATION STRATEGIQUE ET SUIVI EVALUATION

316. Les activités de la Commission en matière de planification stratégique et de suivi & évaluation ont été élaborées et exécutées avec pour objectif principal le renforcement du cadre institutionnel de la Commission et des autres institutions de la CEDEAO en vue d'une planification et d'une mise en œuvre effectives et efficaces de programmes et projets communautaires ayant un impact sur la vie des peuples de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, les programmes des deux domaines ont été centrés sur la nécessité d'améliorer la planification des résultats et de renforcer le système de suivi et évaluation et le système de rapportage.

### 4.1.1 Planification stratégique

317. Dans ce cadre, la Commission s'est consacrée à la préparation de la Vision post-2020 de la CEDEAO et du plan devant succéder au Cadre stratégique communautaire (CSC) 2016-2020. À l'approche de la date d'échéance de la Vision 2020 de la CEDEAO, la Commission a élaboré et approuvé une feuille de route assortie d'un calendrier de mise en œuvre qui conduira à l'élaboration et au lancement des documents stratégiques post-2020. Un plan complet de consultation des acteurs sur la Vision post-2020 et ses documents stratégiques a été finalisé avec les bureaux nationaux de la CEDEAO et les experts en planification nationale du développement des États membres. Plus de 30 membres du personnel des institutions et agences de la CEDEAO ont été formés sur le processus de développement de la Vision.
318. En outre, la Commission a entrepris l'élaboration d'un outil de priorisation des programmes en appui aux processus de préparation des programmes et des projets, en définissant les critères de sélection des programmes et projets prioritaires sur la base d'un système de classement.

### 4.1.2 Système de suivi et évaluation

319. La Commission a pris un certain nombre d'initiatives visant à renforcer le système de suivi et évaluation (S&E) de la CEDEAO et à promouvoir la responsabilisation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes et projets communautaires. Les activités mises en œuvre dans le cadre du suivi et évaluation sont notamment les suivantes :
320. **Mise en œuvre d'un outil web de S&E / RBM** : Le développement d'un outil web pour le suivi des programmes et l'élaboration de rapports sur l'exécution des programmes a été achevé. Des données relatives aux programmes et aux indicateurs de performance pour le suivi des résultats des différents programmes ont été chargés sur l'outil web. Un atelier sur les essais de familiarisation avec l'utilisateur, un exercice de validation des données et une formation sur l'utilisation de l'outil ont également été organisés. Grâce à cette évolution, la Commission et les autres institutions de la Communauté devraient améliorer la qualité et la ponctualité des rapports périodiques de suivi et évaluation produits à l'intention des acteurs internes et externes. Afin de renforcer et d'améliorer les capacités du personnel dans le domaine du suivi-

évaluation, plus de 100 agents (venus de diverses institutions de la CEDEAO) ont été formés au concept de la gestion axée sur les résultats (GAR) et à l'application de l'outil Web de planification, de budgétisation, de suivi, d'évaluation et de présentation de rapports.

321. **Élaboration de rapports périodiques de S&E** : Le rapport 2017 sur l'exécution du programme de la Commission a été élaboré et soumis aux acteurs concernés. Il fait le point sur les activités de mise en œuvre et la performance de la Commission pour la période de janvier à décembre 2017, en mettant en relief les principales réalisations de la Commission en 2017 ainsi que les leçons apprises et qui pourraient être appliquées pour améliorer la mise en œuvre du programme en 2018 et au-delà. En outre, le projet de Politique de S&E de la CEDEAO a été élaboré et les actions prioritaires pour le renforcement du système de S&E ont été identifiées aux fins de mise en œuvre.

## 4.2 RELATIONS EXTERIEURES

322. La période sous-revue a été marquée par la poursuite des actions visant aussi bien l'appropriation des programmes régionaux par les Etats membres que le renforcement des différentes coopérations et la coordination dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'agenda régional dans le respect des engagements internationaux.
323. Dans le cadre du renforcement de sa coopération avec les Etats membres, la Commission a tenu sa rencontre annuelle avec les Chefs des Bureaux Nationaux de la CEDEAO. Cette rencontre sert de plate-forme d'échanges et de proposition de stratégies pour la mise en œuvre des Programmes de la CEDEAO, ainsi que d'amélioration de sa visibilité dans les Etats Membres à travers l'utilisation du Manuel Opérationnel adopté à cet effet.
324. Dans la même logique de la coopération et conformément aux décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO portant sur l'harmonisation des candidatures des pays membres de la CEDEAO pour les postes dans les Organisation Internationales, la Commission a favorisé une rencontre<sup>5</sup> du Comité ministériel chargé de ces questions. Les délibérations de ce comité ont permis la mise en place d'un Comité des Experts qui devra aider à élaborer une stratégie régionale visant à donner plus de chances de succès aux Etats membres de la CEDEAO lorsqu'ils présentent leurs candidatures aux postes statutaires internationaux.
325. Au niveau diplomatique, la Commission a accrédité douze (12) nouveaux ambassadeurs au cours de l'année. Il s'agit principalement de ceux de : Ghana, Mali, Niger, Corée du Nord, Egypte, Espagne, Israël, Italie, Mexique, Sri Lanka, Vatican, ainsi que du Représentant pays de la FAO au Nigéria.
326. En outre les rencontres bilatérales avec les Représentants diplomatiques des pays et organisations accrédités au Nigéria et à la CEDEAO, la Commission a poursuivi le renforcement de ses actions diplomatiques. C'est ainsi qu'elle a enregistré des visites de personnalités extérieures de haut rang, dont la Chancelière allemande le Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires

---

<sup>5</sup> Le 26 septembre 2018, à la Mission Permanente du Nigéria auprès des Nations Unies, en marge de la 73e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à New York

africaines du département d'Etat américain, la ministre d'Etat allemande et le Président de la Commission de l'Union africaine.

327. En ce qui concerne le fonctionnement du Mécanisme de Coordination CEDEAO Partenaires au Développement mis en place pour soutenir les activités de mobilisation de ressources et de coordination, les cinq (5) groupes thématiques<sup>6</sup> du mécanisme ont tous tenu leurs premières réunions semestrielles conformément à leur *modus operandi*<sup>7</sup>. Toutefois des efforts restent à faire pour l'organisation de plus de rencontres afin d'assurer une meilleure coordination des initiatives entreprises par les parties.
328. Concernant le renforcement de ses partenariats stratégiques, la Commission a poursuivi le renforcement de sa coopération et de ses engagements avec certains de ses partenaires d'envergure, au cours de sa participation à des rencontres internationales de haut niveau telles que les Assemblées du Groupe de la Banque mondiale et du FMI<sup>8</sup>, les Assemblées générales des Nations unies, les rencontres du FOCAC<sup>9</sup>, de la TICAD<sup>10</sup> et avec les Autorités allemandes<sup>11</sup>. Il s'agit, entre autres, de (i) l'USAID, (ii) la Banque européenne d'investissement, (iii) le Corporate Council on Africa, (iv) la Banque islamique de développement, (v) la Chambre de commerce des États-Unis, (vi) le Groupe de la Banque mondiale, (vii) la Fondation Bill & Melinda Gates, (viii) le Fonds monétaire international et (ix) les Nations Unies, (x) la JICA, (xi) les Autorités japonaises. Ces différentes rencontres de haut niveau ont permis de renforcer les relations existantes, de prendre de nouveaux engagements, de jeter les bases pour de nouveaux partenariats et/ou de signer des accords (Nations unies, Chine, USAID).
329. Dans le domaine de la mobilisation des Ressources et la Coordination, poursuivant son objectif de dynamiser sa coopération avec les pays asiatiques, notamment avec la Chine, la Commission a signé un accord<sup>12</sup> de don de plus de USD 31 millions pour la construction du nouveau siège de la Commission, dont le design a été adopté par le Comité ministériel en charge du dossier. Les travaux de construction devraient débuter au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2019.
330. Avec l'Inde et conformément aux instructions du Conseil<sup>13</sup> demandant à la Commission de renforcer son partenariat avec la BIDC pour aider à mobiliser des ressources pour le financement des programmes de la Communauté, la Commission a accompagné la BIDC pour la mobilisation d'une ligne de crédit de 500 millions de dollars américains auprès des autorités indiennes à travers EximBank Inde et apporté son soutien à l'organisation du conclave CEDEAO-Inde tenu à Abuja les 8-9 octobre 2018 pour promouvoir les échanges entre les deux parties et contribuer au développement d secteur privé.
331. En ce qui concerne la coopération avec l'Allemagne, les consultations bilatérales avec ce pays, et le suivi du « Governmental talk » de novembre 2017 ont permis de mobiliser la somme de

---

<sup>6</sup> Renforcement des capacités ; Paix et sécurité - Affaires humanitaires ; Intégration économique et commerce ; Infrastructure ; Agriculture

<sup>7</sup> Celui de l'Agriculture a pu tenir ses 2 rencontres de l'année

<sup>8</sup> Assemblées de printemps (19-23 avril 2018) ; Assemblées annuelles (9-15 octobre 2018)

<sup>9</sup> Sommet Chine-Afrique, 3-4 Septembre 2018

<sup>10</sup> Tokyo International Conference on African Development, Réunion ministérielle 6-7 octobre 2018

<sup>11</sup> Berlin, Allemagne, 18-19 Septembre 2018

<sup>12</sup> Échange de lettres avec la Chine : mars 2018

€51,5 millions pour appuyer respectivement (i) l'intégration économique et politique (€8,2 millions); (ii) la santé (€27.8 millions) et (iv) la création d'un fonds de stabilité financière et de développement pour la coopération technique et financière (€15.5 millions).

332. Relativement à la coopération avec l'UE, la Commission a poursuivi ses efforts pour accélérer la mise en œuvre des projets du PIR 10e FED dont l'une des réalisations concrètes a été la finalisation et l'opérationnalisation des postes de contrôle juxtaposé de Seme-Krake (Benin-Nigeria) et Noépé (Ghana-Togo) respectivement les 23 et 26 Octobre 2018. Au titre des acquis avec figure également le Projet PFMR qui apporte un soutien à la Commission dans le cadre du respect des 7 piliers de l'UE et qui devrait lui permettre à terme d'utiliser ses propres procédures pour la gestion des ressources de l'UE.
333. S'agissant du PIR 11<sup>ème</sup> FED signé en juillet 2015, 973.8 millions d'Euros ont été déjà engagés soit plus de 90%, de l'enveloppe totale. Les ressources engagées au titre du PIR 11<sup>ème</sup> permettront notamment d'améliorer les infrastructures, de contribuer à assurer la paix et la sécurité et de renforcer la compétitivité des entreprises ainsi qu'à faciliter les échanges dans la région. La Commission a également créé une cellule de gestion du FED en vue d'une meilleure utilisation des ressources de l'UE.
334. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du PIR, la 5<sup>e</sup> session du Comité d'Orientation Stratégique (COS)<sup>14</sup> élargie aux Ordonnateurs nationaux du FED de la CEDEAO + Mauritanie, tenue le 8 juin 2018 a permis de faire le point de la coopération entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE, de confirmer les priorités de la région et de donner les orientations pour la mise en œuvre diligente des projets, à l'aune des réflexions du post-Cotonou et du nouveau Plan d'Investissement Extérieur de l'Union européenne. Le COS a approuvé le Plan d'Action Annuel 2018 qui permettra d'engager 86.2 millions d'euros, portant ainsi le taux de fonds engagés des ressources du PIR 11<sup>ème</sup> FED à 99%, soit €1,06 milliard, qui serviront à la réalisation des projets dans les domaines de la compétitivité, de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'appui institutionnel. Au regard de l'épuisement des ressources du PIR et tenant compte des besoins en financement pour les projets d'infrastructure, le COS a relevé l'opportunité que représente le Plan d'Investissement Extérieur de l'UE et a invité les Organisations régionales (CEDEAO & UEMOA) à organiser

<sup>13</sup> 76<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO (mai 2016)

<sup>14</sup> Mis en place dans le cadre de la nouvelle gouvernance du PIR

un atelier d'identification des projets prioritaires en particulier dans le domaine des infrastructures d'énergie et de transport qui pourraient être soumis à ce nouveau mécanisme.

335. Avec la Banque mondiale et l'USAID, la Commission a mobilisé respectivement auprès de ces deux partenaires \$5 millions pour financer le projet d'identification numérique de la CEDEAO et \$9,3 millions pour soutenir la mise en œuvre des programmes régionaux.
336. Outre les appuis spécifiques déjà mentionnés, la Commission a également mobilisé auprès de divers partenaires, \$25,5 millions au cours de la période 2017-2018, pour le financement des initiatives dans le domaine de la paix et la sécurité régionale, ainsi que de l'énergie.



337. Au total au cours de la période sous revue, \$603,2 millions<sup>13</sup> ont pu être mobilisés pour le financement des programmes de la région.

#### **4.3 COORDINATION ET CONVERGENCE ENTRE LES COMMISSIONS DE LA CEDEAO ET DE L'UEMOA**

338. Dans le cadre de la convergence des programmes entre les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, la dix-septième réunion du Secrétariat Technique Conjoint (STC) s'est tenue du 30 mai au 02 juin 2018 à Abuja. Elle a été suivie par la réunion des Présidents des deux institutions le 4 juin 2018.
339. Lors de cette dix-septième réunion, les Chefs d'Institutions ont pris d'importantes décisions dont la mise en œuvre permettra d'assurer une meilleure synergie et l'élimination des duplications et la juxtaposition au niveau textes réglementaires adoptés pour la conduite des politiques d'intégration régionale.
340. La réunion a permis également de procéder à la signature du Mémoire d'entente entre l'UEMOA et la CEDEAO, en matière de prévention des crises et conflits.
341. Comme suite à cette réunion du 4 juin 2018, les directions juridiques des deux Commissions se sont réunies avec les sectoriels en octobre 2018 et ont formulé des recommandations concrètes à l'attention des deux chefs d'institutions en ce qui concerne l'harmonisation des textes pris par les deux Commissions et relatifs à : (i) la charte des PME, (ii) l'uniformisation de la réglementation sur le régime juridique des PCJ ; (iii) l'harmonisation des textes sur le transport aérien, en tenant compte des normes internationales et des bonnes pratiques en la matière ; et (iv) l'harmonisation des législations des deux Institutions dans le domaine de la Concurrence.
342. Outre les propositions formulées pour la convergence des programmes dans les domaines cités ci-dessus, recommandation a été faite au secrétariat technique conjoint de soumettre aux Chefs d'Institutions les termes de référence pour le recrutement d'un Cabinet de consultants chargé d'identifier les textes adoptés par les deux Institutions présentant des conflits et des chevauchements de normes juridiques en vue de produire des textes uniformes et/ou harmonisés, pour validation.

#### **4.4 FINANCES**

##### **✓ *Audit final des comptes***

343. Lors de sa 78<sup>ème</sup> session ordinaire tenue en 2017 à Monrovia au Libéria, le Conseil des ministres a demandé à toutes les institutions de la CEDEAO de "prendre des mesures immédiates en vue de l'audit de leurs états financiers des exercices précédents (2013, 2014, 2015 et 2016) et de soumettre leurs conclusions à la prochaine session ordinaire du Conseil".
344. Toutes les institutions de la CEDEAO, à l'exception de la Commission, ont maintenant finalisé les états financiers de 2014 et 2015. La Commission est sur le point d'achever la vérification de

---

<sup>13</sup> Chine 31+Exim 500+ BM 5+ USAID 9,3 + Allemagne 32 (27,7 Euros) + 25,5 (UE, USAID, AfDB)= 603.2

ses états financiers de 2015 afin que ceux de 2014, 2015, 2016 et 2017 en suspens puissent être déposés à la session semestrielle 2019 du Conseil. Conformément aux instructions du Conseil, les états financiers de 2016 et 2017 seront conformes aux normes IPSAS.

✓ **ECOLink**

345. Le projet ECOLink en est actuellement à la Phase 2 de sa mise en œuvre, qui comprend la Veille économique, la Gestion et la gouvernance du contenu d'entreprise, le Risque et la Conformité (GRC). Il était prévu pour la Phase 1 du projet la mise en place des aspects Gestion financière, Gestion du matériel (approvisionnement) et Gestion du capital humain du projet. La gestion des voyages, qui devait être mise en service durant la première phase, est en cours de finalisation en raison de diverses modifications apportées au plan initial du module.

✓ **Prélèvement Communautaire**

346. La Commission a entrepris une mission de suivi dans les États membres afin de les informer de l'état de leur contribution au prélèvement communautaire. La mission a négocié avec les États membres concernés la signature d'un protocole d'accord relatif aux arriérés de paiement de leur contribution. Les protocoles d'accord ont été présentés aux États membres respectifs pour examen et approbation. Sur le budget des recettes du prélèvement communautaire approuvé pour l'exercice 2018, et qui s'élève à 175.903.368,86 UC, 149.337.629 UC ont été perçus au 30 septembre 2018, soit un taux d'exécution de 84,9%.

✓ **Évaluation des 7 Piliers de l'UE**

347. La Commission a collaboré avec l'UE pour un nouveau cycle "d'évaluation sur la base des 7 piliers de l'UE". À cet égard, les mesures suivantes ont été prises :
348. Toutes les cinq composantes du module Risques de gouvernance et conformité (GRC) du SAP mises en œuvre dans le cadre de la Phase 2 d'ECOLink devaient être mises en service d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2018. Toutefois, en raison de certaines contraintes informatiques, deux composantes sur cinq seront mises en service en janvier et les trois autres en mars 2019.
349. Une simulation par des évaluateurs externes devait être entreprise en octobre 2018 en vue de déterminer si la CEDEAO est prête à prendre des mesures correctives si nécessaire, avant l'évaluation prévue pour avril 2019.
350. L'adoption par une session extraordinaire du CAF du nouveau Code des marchés et du nouveau Règlement financier était prévue pour décembre 2018. ✓ **Autres**
351. La Commissaire aux Finances a entrepris une mission de contrôle auprès des départements des finances des institutions, agences et bureaux des représentants permanents/spéciaux du Président de la Commission en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Mali. A cette occasion, des informations ont été données sur le nouveau Règlement financier, l'obligation de rendre compte selon les normes IPSAS, l'application de SAP/ECOLink et la mise en commun des services dans le cadre de la réforme institutionnelle.
352. La Commission a entrepris un inventaire et une évaluation de tous les actifs de la CEDEAO et les règles et procédures sont en cours d'alignement suivant les normes. Une session extraordinaire du CAF a adopté le nouveau Code des marchés et le nouveau Règlement

financier lors de sa récente réunion de novembre 2018. En outre, le nouveau Manuel des procédures de gestion financière et le nouveau Manuel des procédures de passation des marchés devrait être finalisés en février/mars 2019.

- 353. La révision du Code d'éthique devrait être finalisée avant la réunion statutaire de décembre 2018, tandis que l'intégration des principes de délégation déjà énoncés dans le Code des marchés et le Règlement financier ne sera pas adoptée en tant que déclaration de politique de RH avant la révision complète du Règlement du personnel.
- 354. La révision du code d'éthique devrait être achevée avant la réunion statutaire de décembre, tandis que les principes de délégation déjà énoncés dans le code des marchés publics et le règlement financier seront intégrés dans une déclaration de politique RH jusqu'à la révision complète du statut du personnel.

#### **4.5 RESSOURCES HUMAINES**

- 355. L'effectif total de la Commission de la CEDEAO au 30 juin 2018 est de 746 employés, dont 16 fonctionnaires statutaires, 376 personnels professionnels et 354 agents des services généraux.
- 356. Dans le cadre de sa réforme institutionnelle des institutions de la Communauté, un nouvel organigramme a été approuvé et une feuille de route adoptée par le Conseil des Ministres. Les activités de cette feuille de route comprennent notamment un audit des compétences et une révision de l'ensemble des processus de gestion pour davantage d'efficacité.

##### **✓ révision du Règlement du Personnel**

- 357. Le processus de révision du Règlement du Personnel des institutions de la Communauté enclenché depuis 2011 et couronné par l'élaboration d'une version révisée en trois langues en 2016, après examen par les experts des 15 états membres, avait été mis en attente dans l'optique d'y intégrer des dispositions éventuelles découlant des conclusions de la réforme institutionnelle.
- 358. Cet exercice vient d'être relancé avec un *benchmarking* auprès des commissions de l'UEMOA, de l'Union Européenne et de l'Union Africaine.
- 359. Le groupe de travail réunissant les responsables en charge de la gestion des Ressources Humaines des Institutions de la Communauté bénéficie d'un appui technique financier de la GIZ et de l'Union Européenne via ECORYS.
- 360. La retraite prévue dans la seconde quinzaine du mois de décembre 2018 permettra d'élaborer une version améliorée qui sera proposée pour validation au Comité d'Experts prévu pour le premier trimestre de 2019 suivi d'un Conseil Extraordinaire qui devrait en principe approuver un nouveau Règlement du Personnel en même temps que le Code d'Éthique révisé et cela en conformité avec les sept Piliers de l'Union Européenne.

##### **✓ Recrutement de personnel**

361. Dans le cadre de la rotation du personnel statutaire, le Département des Ressources Humaines a organisé avec succès le recrutement du personnel statutaire de la commission et des Institutions comme suit :

- La Vice-Présidente et treize (13) commissaires, pour la Commission ;
- Cinq (05) Juges pour la Cour de Justice ;
- Le Directeur General de l'OOAS ; □ Le Directeur General du GIABA ; □ L'Auditeur Général de la Communauté.

✓ **Pension Conjointe :**

362. Le système de Pension Conjointe des Institutions de la CEDEAO a démarré en Juin 2016. Depuis le mois de Janvier 2018 les pensionnaires bénéficient de la couverture médicale.

✓ **Formation du personnel**

363. Au titre de la formation du personnel, des programmes de formation dans diverses disciplines ont été mis en œuvre pour renforcer les capacités techniques et managériales du personnel.

364. Il s'agit notamment de la formation en Leadership des Directeurs et du personnel d'encadrement (catégories P5 & P4). Un outil LIFE psychométrique (Orientation de la vie - Leadership) et le coaching associé ont été organisés pour les participants. Tous les participants répondant aux critères requis recevront un certificat de formation de la Haute école de Management, Technologie et Droit (ES-HSG) de l'Université de Saint-Gall.

365. Des formations en langue française et portugaise ont également été organisées pour améliorer la communication et l'efficacité des agents. Il est à noter que la Commission bénéficie de l'appui technique de la Francophonie pour la formation en langue française et la formation en portugais est financée par le Ministère des Affaires Etrangères du Portugal via l'Instituto da Cooperação e da Língua (Camões) et l'Université du Cap Vert dans le cadre de la promotion de la langue et de la culture portugaises.

366. Un programme d'orientation et d'intégration a aussi eu lieu à l'attention des fonctionnaires statutaires et des stagiaires.

367. En août, le personnel de la sécurité et de l'Administration Générale a été formé par les sapeurs-pompiers sur les meilleures pratiques en matière de de prévention et de lutte contre les d'incendies.

#### **4.6 ADMINISTRATION GENERALE**

368. Les fonctions de la Commission liées à l'Administration Générale, au Protocole et Conférences concernent la fourniture d'une large gamme de services essentiels à l'appui des programmes et projets qu'elle exécute. Les principales activités réalisées dans le cadre de cette section sont énumérées ci-dessous.

369. Dans le cadre de la construction du nouveau siège de la Commission à Abuja, un Comité technique présidé par le Directeur de l'Administration Générale a été créé dans le but principal de superviser tous les travaux de construction du bâtiment.

370. Pour ce qui est de la passation des marchés, la Commission a achevé le processus de recrutement d'assistants techniques devant appuyer la mise en œuvre du Projet de facilitation des transports soutenu par le 10<sup>ème</sup> FED (PFT II - INFRASTRUCTURES CEDEAO), la gouvernance énergétique en Afrique de l'Ouest, grâce au soutien du 11<sup>ème</sup> FED (AGOSE - AO), et des programmes régionaux améliorés de gouvernance de la pêche en Afrique de l'Ouest (PESCAO - Agriculture). En outre, la Commission a activement participé au processus de sélection des entreprises chargées de réaliser les études de faisabilité sur les corridors Lagos-Abidjan et Abidjan-Dakar et a supervisé la fourniture des biens et équipements pour la mise en service des postes frontières juxtaposés de Noépé et Seme Krake. Le projet de Code révisé de passation des marchés de la CEDEAO a été achevé et le projet de Code des subventions de la CEDEAO a été élaboré.
371. Les processus suivants ont également été menés à bien afin de permettre un fonctionnement efficace de la Commission : mise en service du système solaire central au siège de l'institution, négociation d'une licence de la NNPC (compagnie pétrolière nigériane en vue de l'achat en gros de diesel à un coût réduit, et conclusion des négociations avec l'AEDC pour un raccordement électrique dédié aux installations de la Commission à Lomé.
372. En outre, des services de conférence et de protocole ont également été assurés pour les besoins des réunions statutaires et techniques qui se sont tenues pendant la période sous revue. Il s'agit notamment de la traduction de documents, des services d'interprétation simultanée, ainsi que de protocole à l'aéroport, etc. Presque toutes les réunions tenues à la Commission ont été couvertes par des interprètes internes, afin de répondre, dans la mesure du possible, aux exigences de la politique en vigueur en matière de réduction des coûts.
373. La Commission a également élaboré des Termes de référence pour le recrutement d'une agence de voyages pour l'ensemble des institutions de la Communauté à Abuja. L'utilisation des services d'une entreprise enregistrée auprès de l'IATA offrira de meilleurs avantages et garantira un contrôle plus efficace des coûts.

#### 4.7 AFFAIRES JURIDIQUES

374. Au cours de l'année 2018, la Commission a continué de s'acquitter de ses responsabilités statutaires de conseiller juridique, de rédacteur et de greffier des actes et de la mémoire de l'Institution, tout en suivant la ratification des protocoles aux conventions antérieurs à 2006.
375. En outre, entre janvier et octobre 2018, la Commission a signé une quarantaine de protocoles d'accord/accords. Elle a également fourni des avis consultatifs sur la rédaction de divers types d'accords sectoriels, de contrats de consultants et de contrats de services.
376. Les plus importants sont les litiges impliquant la Commission de la CEDEAO et d'autres parties pour cause de violation de contrats de services.

##### **Litiges :**

- **Progrès, paiement en cours :** ○ Affaire Vision KAM-JAY LTD contre Commission de la CEDEAO
- **Règlement à l'amiable :**
  - Affaire Felcon Interbiz Global Ltd contre Commission de la CEDEAO

- **Sursis à l'exécution du jugement en cours** ○ Affaire JDP LTD contre Commission de la CEDEAO
- **Jugement a été rendu en faveur des parties suivantes pour licenciement abusif** ○ Dr. Muhammadu Sani Bello contre Commission de la CEDEAO. ○ Allieu Sessay contre Commission de la CEDEAO. ○ Professeur Jean Pierre contre Commission de la CEDEAO.

377. Afin de mettre un terme aux litiges récurrents, une réunion de sensibilisation aux procédures internes a été organisée en octobre 2018 sous le parrainage de la GIZ, pour traiter et harmoniser les procédures internes.

**Tableau 5: Etat de ratification des Protocoles et conventions de la CEDEAO au 12 Novembre 2018**

S/№	Etat membre	Ratifiés	Non ratifiés
1	BENIN	31	23
2	BURKINA FASO	52	2
3	CAPO VERDE	26	28
4	COTE D'IVOIRE	32	22
5	THE GAMBIA	44	10
6	GHANA	44	10
7	GUINEA	37	17
8	GUINEE BIAASU	34	20
9	LIBERIA	51	2*
10	MALI	43	11
11	NIGER	48	6
12	NIGERIA	41	13
13	SIERRA LEONE	42	12
14	SENEGAL	43	11
15	TOGO	43	11

#### 4.8 COMMUNICATION

378. La Commission a poursuivi ses efforts en vue d'assurer l'opérationnalisation de sa radio basée à Monrovia, au Liberia de même que l'extension progressive des émissions de celle-ci aux autres Etats membres de l'organisation régionale. Il faut rappeler que cette Radio lui a été cédée par l'ex-Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL) le 23 mars 2018.

379. Ainsi, après la signature, le 1<sup>er</sup> mars 2018 de l'accord de siège entre la Commission de la CEDEAO et les Autorités libériennes, les actions majeures suivantes ont été réalisées :

- réalisation, du 19 au 22 juin 2018, à Monrovia, d'une mission exploratoire, d'évaluation du personnel et des équipements techniques de cette radio ;

- réunion du 4 au 5 septembre 2018 des experts des Ministères en charge de l'Information des États membres de la CEDEAO au cours de laquelle a été examiné et validé le projet de plan d'opérationnalisation de la radio régionale ainsi que l'extension de ses émissions et programmes aux autres États membres. En outre, au cours de la réunion des propositions et recommandations ont été formulées aussi bien sur les aspects techniques que sur les programmes qui seront soumis aux Ministres en charge de la l'information avant leur adoption par les instances statutaires de la CEDEAO.

380. La Commission a poursuivi la dissémination de l'information interne, la production du bulletin d'information interne, « ECHOES OF ECOWAS », a été poursuivie sous format électronique avec un focus sur les réunions, les activités, les programmes et les réalisations de la Commission

381. La commission a assuré, au cours de l'année la couverture photo/vidéo et la documentation de réunions et manifestations organisées en son sein et en dehors. De même, la couverture médiatique d'une centaine de réunions et d'événements a été réalisée dans les 15 Etats membres de la CEDEAO.

#### **4.9 PROCESSUS DE REFORME INSTITUTIONNELLE**

382. La Commission continue de faire des progrès dans la mise en œuvre du projet de réforme institutionnelle, un exercice communautaire qui a débuté en 2013 lorsqu'une entreprise britannique, Maxwell Stamp Plc, a été retenue pour accompagner la CEDEAO dans ce processus. À l'instar de tous les exercices de réforme institutionnelle, l'objectif est d'améliorer les performances et l'efficacité institutionnelles et opérationnelles, en veillant à ce que les institutions soient en mesure de réaliser le programme d'intégration de la CEDEAO et qu'il ait un impact visible sur la région en termes de développement social et économique. À cet égard, l'accent a été mis sur les améliorations structurelles et opérationnelles ainsi que sur la refonte des programmes d'intégration pour en accroître l'impact.

383. Lors des réunions statutaires semestrielles de 2018, le Conseil des Ministres, à sa 81<sup>ème</sup> session ordinaire, a approuvé de nouvelles structures organisationnelles pour dix-huit organes de la CEDEAO avec des directives pour un recrutement progressif et échelonné du personnel aux postes vacants identifiés, sur une période de trois (3) ans, sous réserve bien évidemment de la disponibilité de ressources budgétaires.

384. La mise en œuvre par la Commission est actuellement guidée par une feuille de route qui recense toutes les activités de réforme en cours ainsi que les méthodologies et les calendriers.

385. Les activités prioritaires en cours sont les suivantes :

- Élaboration de profils de postes pour les nouveaux et anciens postes afin de mettre à jour la base de données sur le personnel et les compétences ;
- un audit des compétences du personnel à l'échelle communautaire pour la planification du développement de carrière, l'amélioration des performances, la rotation et le redéploiement du personnel ;

- l'intégration des processus et procédures opérationnels révisés dans les systèmes d'exploitation des institutions, en œuvrant à l'intégration et à l'application complètes des systèmes ECOLink/SAP, à la coordination des instruments dans les différents domaines de la gestion (ressources humaines, finances, subventions, passation des marchés, contrôle des audits et des sous-délégations) ;
- le Code de déontologie et de conduite professionnelle est examiné en vue de renforcer davantage la gouvernance institutionnelle et de promouvoir un comportement éthique chez les fonctionnaires de la CEDEAO.

386. Des mesures de réduction des coûts sont en cours d'élaboration et seront instituées dans les principaux domaines administratifs, notamment les voyages, la formation et la passation des marchés, afin de répondre aux besoins d'élaboration de politiques durables dans ces domaines. En outre, un exercice de révision juridique est en cours afin de mettre à jour le cadre législatif de la CEDEAO dans les domaines pertinents. L'exercice de révision juridique permettra d'améliorer les processus et procédures décisionnels de la Communauté.

387. D'ici 2020, la Commission devrait être en mesure de procéder à une analyse et une évaluation complètes des réformes ainsi que de leur impact sur les performances et le fonctionnement de toutes les institutions de la CEDEAO. La Commission reste redevable à l'Union européenne et à la GIZ pour l'assistance technique et financière accordée à la CEDEAO pendant le processus de réforme.

#### **4.10 RELATIONS AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS DE LA CEDEAO**

388. Le principal résultat des programmes d'activités de l'année 2018 est le renforcement et l'amélioration de la coordination et de l'harmonisation par le dialogue interinstitutionnel, l'accent étant mis sur la mise en œuvre intégrale de l'Acte additionnel relatif au renforcement des prérogatives du Parlement de la CEDEAO, le dialogue permanent entre la Cour et la Commission, entre la BIDC et la Commission.

389. En ce qui concerne les relations avec les autres institutions de la CEDEAO, des séances de travail et un dialogue avec les autres institutions de la CEDEAO sont organisés en vue de coordonner et d'harmoniser les relations de travail ;

- Une meilleure coopération entre la Cour de Justice de la Communauté, le Parlement et la Commission de la CEDEAO ;
- La mise en place d'un mécanisme de consultations permanentes entre la Commission et les autres institutions de la CEDEAO ;
- La redynamisation et un nouvel élan dans les relations entre la Commission et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC).

#### **4.11 LE PARLEMENT DE LA CEDEAO**

390. L'année 2018 marque la troisième année de la 4<sup>ème</sup> législature du Parlement de la CEDEAO. En conséquence, le Parlement a mené ses activités en se basant sur son mandat. Tous les programmes et toutes les activités du Parlement ont tourné autour des quatre objectifs



stratégiques de son Plan stratégique quadriennal 2016-2020 qui sont : Assurer la participation et la représentation de l'ensemble de la population dans le processus de prise de décision de la Communauté ; Renforcer le rôle institutionnel et les prérogatives du Parlement de la CEDEAO ; promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme et Promouvoir les relations avec les institutions communautaires, les parlements nationaux, les organes interparlementaires et les organisations partenaires.

391. Dans le cadre des activités au titre de l'objectif stratégique I, le Parlement de la CEDEAO a débuté l'année 2018 par un Forum international sur la migration. Le Forum s'est tenu à Dakar, au Sénégal, du 12 au 15 février 2018, avec le soutien du gouvernement de la République du Sénégal. L'objectif général du Forum était la recherche de voies de promotion de la migration humaine et ordonnée au sein et en dehors de la CEDEAO. Le Forum a réuni les experts des questions parlementaires, les organisations de la société civile et d'autres acteurs concernés pour réfléchir sur les possibilités de tirer profit des avantages de la Communauté en vue d'améliorer les options de migration pour les citoyens. Le Forum a, en outre, examiné l'efficacité de la Politique de la CEDEAO sur l'immigration, en particulier son impact sur le chômage des jeunes et a analysé les défis auxquels les migrants ouest-africains sont confrontés dans certains pays africains de transit.
392. La première session extraordinaire de l'année 2018 du Parlement de la CEDEAO s'est tenue immédiatement après le Forum sur la migration à Dakar, au Sénégal, du 17 au 22 février 2018. La raison principale de la convocation de la session extraordinaire était d'examiner et d'adopter le plan de travail 2018 du Parlement. La session a également adopté la résolution du Forum international sur la migration.
393. Le Parlement a tenu sa première session ordinaire de l'année du 10 au 30 mai 2018, à Abuja. Les activités menées au cours de la session ont trait à l'examen du Rapport d'activités du Président de la Commission, l'examen des rapports-pays présentés par les délégations nationales et l'examen et l'adoption des rapports des commissions permanentes du Parlement. Les rapports ont notamment porté sur les domaines sectoriels du processus d'intégration. Des résolutions ont été adoptées.
394. De même, au cours de la période sous revue, le Parlement a tenu une Session extraordinaire précédée d'un séminaire parlementaire. Les deux activités ont été délocalisées à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire. Le Séminaire parlementaire s'est tenu du 13 au 15 septembre 2018 sur le thème « Zone de libre-échange continentale africaine : Défis et perspectives du libre-échange en Afrique – Rôle des Communautés économiques régionales ». Plusieurs exposés ont été présentés par des experts en la matière et ont abouti à l'adoption d'une résolution sur les conclusions du séminaire. Le séminaire a permis d'atteindre les résultats suivants :
  - Les députés du Parlement ont eu des clarifications sur l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine;
  - Les députés du Parlement ont été sensibilisés sur les complexités de la mise en œuvre de l'Accord de l'Union Africaine portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

- Ils ont également compris le rôle des Communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de ladite Zone de libre-échange;
- Le Séminaire a, en outre, exhorté les États membres qui n'ont pas encore signé l'Accord à s'évertuer à le faire.

395. La session extraordinaire s'est tenue du 19 au 25 septembre 2018 pour examiner et adopter le projet de budget du Parlement au titre de l'exercice 2019. A cet effet, la Plénière a adopté un projet de budget équilibré en ressources et dépenses à la somme de 19 823 001 UC. La Plénière a également examiné et adopté les rapports de certaines de ses Commissions permanentes.

396. La deuxième session ordinaire de l'année est prévue pour se tenir du 15 au novembre au 14 décembre 2018. Au cours de ladite session, le Parlement examinera le Rapport du Comité de l'Administration et des Finances sur le budget de la Communauté et émettra son avis à l'attention du Conseil des ministres. Le Parlement examinera, en outre, le Rapport d'activités du Président de la Commission sur la mise en œuvre du Programme de travail de la Communauté, les Rapports-pays présentés par les délégations nationales et les rapports des Commissions permanentes.

397. Au cours de la période sous revue, le Parlement a organisé quatre réunions délocalisées, à savoir :

- La réunion de la Commission mixte Affaires politiques, Paix, Sécurité et MAEP | Affaires juridiques et judiciaires | Droits de l'homme, Protection de l'enfant et des Couches vulnérables, qui s'est tenue du 11 au 15 avril 2018, au King Fahd Hôtel, à Dakar, au Sénégal. La réunion avait pour objectif global d'informer les membres de la Commission mixte de la situation des droits de l'homme dans les zones affectées par des crises sécuritaires. La réunion a, en outre, permis à la Commission mixte de formuler à l'attention de la Plénière, des recommandations qui devraient contribuer à l'amélioration des conditions des victimes des crises ;
- La réunion de la Commission mixte Agriculture, Environnement, Ressources en eau et Développement rural | Infrastructures Développement industriel | Santé et Services sociaux s'est tenue du 24 au 28 avril 2018, à Banjul, en Gambie. La réunion a porté sur le "Développement des chaînes de valeur agricole durables dans le contexte des changements climatiques dans la région de la CEDEAO ". Elle a été une opportunité de suivi des recommandations que la Commission mixte avait formulées à l'issue de sa réunion délocalisée tenue en novembre 2016, à Dakar, au Sénégal. La réunion délocalisée de novembre 2016 avait mis l'accent sur le Plan régional d'investissement en agriculture (PRIA) et les Plans nationaux d'investissement en agriculture (PNIA) dans le contexte de la proposition de révision de la Politique régionale agricole de la CEDEAO (ECOWAP) pour la période 2016–2025.
- La réunion de la Commission mixte Administration, Finances, Contrôle du budget et Audits / Politiques économiques, Secteur privé et NEPAD / Commerce, Douane, Libre circulation s'est réunie du 19 au 23 juin 2018, à Bissau, en Guinée Bissau. La réunion a porté sur le thème « Politiques fiscales en Afrique de l'Ouest- Quelle fiscalité adaptée à l'intégration économique de la Région - Quel mécanisme de financement efficient des Institutions communautaires». L'objectif général de la réunion était d'évaluer les

politiques fiscales en vigueur en Afrique de l'Ouest dans la perspective d'harmoniser les diverses politiques pour renforcer l'intégration.

- La réunion de la Commission mixte Communication et Technologie de l'information / Éducation, Science et Technologie / Travail, Emploi, Jeunesse, Sport et Culture s'est tenue du 27 au 31 août 2018, à Monrovia, au Libéria. La réunion a porté sur le thème « Contribution des TIC au processus d'intégration régionale : état de mise en œuvre, défis et perspectives de la Radio-télévision communautaire ». L'objectif général était d'évaluer les défis liés à la mise en œuvre du projet de Radio-télévision communautaire et d'examiner les perspectives.
398. Dans le cadre du renforcement du rôle institutionnel du Parlement, tel qu'il figure dans le deuxième objectif stratégique, l'Honorable Président a approuvé la proposition d'organisation d'une retraite de l'ensemble du personnel. La retraite s'est tenue du 4 au 11 mars 2018, au Sawalino Hotel, à Keffi. La retraite avait pour objectif de créer un forum commun à travers lequel les membres du personnel devaient examiner de façon critique et réaffirmer leur engagement individuel et collectif à l'éthique professionnelle de la Communauté. Elle a également permis au personnel de réfléchir sur les processus de travail afin d'identifier les forces et les faiblesses actuelles, ce qui a abouti à un renouvellement d'intérêt et d'objectif.
399. Au cours de la période considérée, le Parlement a bénéficié des programmes de renforcement des capacités organisés par l'Institut National des Études Législatives et Démocratiques (NILDS) de l'Assemblée Nationale du Nigéria. Dans le cadre de la coopération existante entre le NILDS et le Parlement de la CEDEAO, deux fonctionnaires du Parlement ont pris part à un atelier régional de formation de 5 jours sur les Principes de gouvernance financière efficace au sein de la CEDEAO. L'atelier s'est tenu du 12 au 16 mars 2018, à Accra, au Ghana, et a été conjointement organisé par le NILDS et l'Institut Ouest-africain de gestion financière et économique (WAIFEM), avec un appui financier de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Le NILDS a, en outre, organisé, avec un appui financier de l'ACBF, une session de dialogue de deux jours sur le commerce intracommunautaire et les chaînes de valeur pour les exportations agricoles. L'objectif majeur de la session de dialogue était de créer une plateforme qui permettrait aux députés du Parlement et aux autres acteurs concernés d'examiner les politiques commerciales et agricoles dans la perspective d'une expansion du commerce intracommunautaire et des échanges avec le reste du monde. Le Parlement était représenté par deux députés.
400. L'Acte additionnel relatif au renforcement des prérogatives du Parlement prévoit le contrôle des activités des organes chargés de la mise en œuvre des programmes de la Communauté. Eu égard à ce qui précède, le Parlement a entrepris une mission de sensibilisation aux deux postes frontaliers de Bo-Water et Jendema au Libéria et en Sierra Léone, d'une part et de Ganta et Diecke en Guinée et au Libéria d'autre part. La Mission s'est déroulée du 28 septembre au 02 octobre 2018 et avait pour objectif principal de s'assurer de l'état de mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au niveau des frontières.
401. Au terme de la mission, la délégation parlementaire a formulé les recommandations parmi lesquelles la nécessité pour les députés du Parlement de la CEDEAO de rendre compte à leurs autorités étatiques respectifs des défis auxquels les populations sont confrontées au niveau

des frontières et d'œuvrer avec lesdites autorités à la recherche de solutions idoines, et pour le Parlement de la CEDEAO d'exhorter la Conférence des Chefs d'État à mettre sur pied une Task Force ministérielle chargée de vérifier et de superviser la mise en œuvre appropriée de tous les protocoles ratifiés par la Conférence des Chefs d'État.

402. Conformément au nouveau mandat du Parlement et tel que prévu dans l'Acte additionnel, le Parlement a entrepris sa toute première visite de contrôle dans les différentes institutions et agences de la Communauté. Étant donné qu'il s'agissait de la toute première expérience en la matière, les visites ont surtout servi à familiariser les députés aux opérations, aux activités et aux programmes des institutions et des agences. Les institutions et les agences suivantes ont été visitées :

- le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA)
- le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) ;
- le Centre de la CEDEAO pour le Développement de la Jeunesse et des Sports (CCDJS)
- l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)
- l'Autorité Régionale de Régulation de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) □ l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS).

403. Dans le cadre des activités au titre de l'Objectif stratégique 3, le Parlement de la CEDEAO et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) ont effectué une mission conjointe dans le nord du Nigeria, du 18 au 28 janvier 2018. La mission faisait suite aux dispositions du Protocole d'accord et de coopération signés le 5 octobre 2016 entre les deux organisations. Les objectifs de la mission étaient de donner aux parlementaires un aperçu de la situation désastreuse de milliers de personnes touchées par diverses crises au Nigeria et d'évaluer le niveau de mise en œuvre des conventions pertinentes sur la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides et des personnes déplacées à l'intérieur de la sous-région. Les résultats de la mission devaient permettre aux parlementaires de prendre des décisions et de formuler des recommandations à l'endroit des États membres et des institutions communautaires.

404. Au cours de la Première Session Ordinaire tenue en mai 2018, la Plénière avait pris la décision de dépêcher une mission d'information en Sierra Leone dans le cadre de la diplomatie parlementaire. Cette mission avait été suscitée par l'impasse politique découlant de la tenue des élections législatives et présidentielles dans le pays. La mission d'information s'est déroulée du 29 avril au 5 mai 2018 et a été suivie d'une mission de suivi du 11 au 15 juin 2018. Les deux missions ont été couronnées de succès vu que les membres de la délégation parlementaire ont rencontré la quasi-totalité des acteurs de la crise et ont obtenu leur engagement de ne pas permettre une intensification de la crise. La mission a notamment fait d'importantes recommandations, en particulier la nécessité pour le Parlement de la CEDEAO de maintenir le contact avec les dirigeants du Parlement sierra-léonais afin de favoriser le dialogue et une solution durable à l'impasse politique.

405. Au cours de la période, l'Honorable Président a également conduit une délégation parlementaire à l'édition 2018 du Salon international de l'agriculture (SIA), du 24 février au 4 mars 2018, à Paris en France. Le SIA est un événement annuel dont la principale composante est éducative. Il s'agit d'un événement au cours duquel tous les acteurs impliqués dans le domaine de l'agriculture viennent échanger des idées, leur savoir-faire et discuter de l'actualité sur le commerce des biens et services agricoles. L'édition de 2018 a porté sur le thème « L'Agriculture : une aventure collective ». Les discussions ont porté sur le rôle des consommateurs en tant que contributeurs au développement des agriculteurs ou producteurs, la place des éleveurs et des exploitants agricoles, l'actualité des jeunes en formation et la technologie. La région de la CEDEAO était fortement représentée par le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Nigéria.

#### **4.12 LA COUR DE JUSTICE DE LA COMMUNAUTE**

406. La période considérée a été marquée par des développements importants au sein de la Cour, principalement la réduction du nombre de juges de sept à cinq et la reprise des juges qui doivent trouver des moyens de faire face à l'augmentation continue du nombre d'affaires déposées par rapport à la période correspondante pour 2017. Le présent rapport a été structuré de manière à refléter les fonctions judiciaires et non judiciaires essentielles de la Cour, qui contribuent toutes à la réalisation de son objectif, qui est de garantir l'administration efficace de la justice, de faciliter l'accès à la justice; créer la confiance du public; et contribuer au développement du droit communautaire.

##### **✓ Fonction judiciaire**

407. Il y a eu une augmentation progressive du nombre d'affaires déposées devant la Cour, avec 51 à la fin octobre 2018, dépassant les 47 déposées pour l'ensemble de 2017, tandis que 29 jugements ont été rendus, ce qui est supérieur aux 19 rendus pour 2017 bien qu'avec un nombre inférieur d'audiences de la Cour.

408. La Cour a également rendu un arrêt, rendu trois ordonnances et examiné deux demandes de révision de ses décisions. L'un des arrêts a été rendu lors de l'audience hors siège tenue après la conférence internationale d'avril 2018 au Mali, au cours de laquelle la Cour a tenu dix-neuf (19) audiences, entendu 17 affaires et ajourné quinze affaires pour décision et deux autres affaires pour jugement.

##### **✓ Activités non judiciaires**

409. Dans ce domaine les principales activités entreprises par la Cour ont été la Conférence Internationale Conférence 2018, la retraite budgétaire et administrative, les retraites des Juges et judiciaires et les visites de travail.

##### **✓ Conférence internationale 2018**

410. Bien que qualifiée de non judiciaire, la conférence internationale de la Cour fournit une plateforme pour explorer diverses questions qui empiètent sur sa fonction judiciaire. En conséquence, la conférence internationale de 2018, qui avait pour thème: **La protection des**

**droits de l'homme: un facteur de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest**, a examiné diverses questions relatives à la Cour. Le thème a été examiné sous les huit sous-thèmes des normes de droits de l'homme applicables devant la Cour de justice de la CEDEAO; Accès à la justice; évaluation du mandat en matière de droits de l'homme de la Cour de justice de la CEDEAO; protection des droits de l'homme et consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest; Etat de droit et bonne gouvernance; prévention, gestion et résolution des conflits; les recours en cas de violation des droits de l'homme et l'exécution des arrêts de la Cour.

411. La conférence a réuni une centaine de participants, dont des juges et des membres du personnel de la Cour, auxquels se sont joints des avocats et des intellectuels du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Sénégal et de la Commission de la CEDEAO. Étaient également présents le président de la Cour de justice de l'UEMOA, le président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'honorable secrétaire général du Mali, un ancien président de la Cour de justice de la CEDEAO, qui est maintenant président de la Cour de cassation du Burkina Faso, le secrétaire général du ministère des Droits de l'Homme du Mali, les présidents des Cours suprêmes du Bénin, de la Gambie, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo, tandis que ceux de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée Bissau et du Niger étaient représentés. Les présidents des barreaux du Burkina Faso et du Mali et le secrétaire général du barreau du Sénégal étaient également présents.
412. Le Premier ministre du Mali a représenté le président de la République du Mali à la cérémonie d'ouverture à laquelle ont également assisté le président du Parlement de la CEDEAO, le représentant du HCR au Mali, qui s'est associé à la Cour pour la conférence ainsi que le gouvernement du Mali et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC).
413. Parmi les recommandations importantes de la conférence figuraient:
- L'augmentation du nombre et de la durée des mandats des juges de la Cour;
  - L'échelonnement du mandat du collège des juges afin de garantir la stabilité et la cohérence de la jurisprudence;
  - La réforme en cours de la Cour a enfreint à la réglementation communautaire en vigueur concernant le nombre de juges de même que le processus de recrutement qui aurait dû être mis en place par le Conseil judiciaire de la Communauté. 414. Saisine de la Cour
  - La pratique actuelle qui autorise les victimes de violations des droits de l'homme à porter leurs affaires devant la Cour sans épuisement des recours internes doit être maintenue;
  - Les citoyens indigents devraient être soutenus par la création d'un fonds d'aide juridique;
  - Il faut renforcer la mise en place de sous-greffes dans les États membres afin de faciliter l'accès des citoyens de la Communauté à la Cour;
  - Le nombre d'audiences hors siège doit être augmenté pour rapprocher la Cour des parties;
415. Structure organisationnelle :

- Une procédure d'appel doit être mise en place à la Cour, conformément au système judiciaire à deux niveaux;
- Il faut entreprendre une réflexion supplémentaire sur l'opportunité d'étendre la compétence de la Cour aux affaires de violations généralisées des droits de l'homme et la mise en place d'une chambre pénale doit être poursuivie.

416. Concernant les activités de formation et de sensibilisation:

- Il doit y avoir un dialogue entre la Cour et les juges des tribunaux nationaux des États membres en vue d'une meilleure compréhension et d'une meilleure application des textes communautaires;
- Les missions de sensibilisation et de vulgarisation des textes régissant la Cour doivent être intensifiées à travers les médias, afin d'améliorer la connaissance de la Cour et de ses procédures par les citoyens;
- Des sessions de formation continue à l'intention du personnel des services judiciaires et des praticiens du droit dans les États membres doivent être organisées;
- Des programmes universitaires de droit communautaire et sur la jurisprudence de la Cour en matière de droits de l'homme doivent être élaborés et soutenus fermement;

417. Concernant l'application des décisions de la Cour:

- Les particuliers doivent avoir la possibilité d'engager des actions contre les États membres qui manquent à leurs obligations, notamment en ce qui concerne les requérants ayant obtenu gain de cause dont les jugements favorables restent non exécutés;
- Tous les participants dont les États membres n'ont pas encore désigné d'autorité nationale chargée d'exécuter les arrêts de la Cour doivent saisir leurs autorités respectives et faire un retour d'information au président de la Cour dans un délai de trois mois;
- La Cour doit être autorisée à soumettre directement à la Conférence des chefs d'État ou au Conseil des ministres un rapport sur l'état de l'exécution des décisions de la Cour;
- L'Acte additionnel de 2012 portant régimes des sanctions doit être modifié, notamment en incluant des dispositions relatives à la procédure judiciaire devant la Cour de justice de la CEDEAO;
- Les États membres doivent être instamment priés de prendre toutes les mesures possibles pour ratifier et mettre en œuvre les textes de la CEDEAO
- Les textes de la CEDEAO doivent être harmonisés, les modes d'exécution des décisions de la Cour doivent être réglementés au niveau communautaire et le mécanisme pertinent applicable doit être révisé;

418. Relations avec les juridictions nationales:

- Il convient de renforcer les liens et d'intensifier le dialogue entre la Cour et les juridictions nationales des États membres et de renforcer l'échange d'informations entre les deux ordres judiciaires.
- Il faut maintenir de bonnes relations entre la Cour et les barreaux des États membres;
- 419. Partenariat avec des organismes de promotion des droits de l'homme:
- Il faut établir un partenariat solide entre la Cour et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples;
- Le soutien de la société civile à la Cour doit être pris en compte, pour son indépendance et le renforcement de sa capacité opérationnelle; 420. Règles applicables devant la Cour:
- Un catalogue de droits ou une charte des droits de l'homme ouest-africains doit être mis en place, pour être garantis par la Cour;
- La ratification et la mise en œuvre des textes de la CEDEAO et des textes internationaux régissant la protection des personnes déplacées dans leur propre pays ou des apatrides doivent être encouragées;

421. Missions d'observation électorale de la CEDEAO:

- Il faut faire appel à la Commission de la CEDEAO pour munir les observateurs de la CEDEAO des principes du processus électoral pour qu'ils jouent pleinement leur rôle et fassent des rapports sur tout incident indésirable qui pourrait être observé.

✓ **Retraite des Juges et retraite judiciaire**

422. Une partie du rituel annuel de la Cour comprend l'organisation de la retraite des juges et de la retraite judiciaire qui réunissent des juges, des juristes et d'autres responsables clés de la Cour afin de réfléchir aux moyens de faire avancer les questions judiciaires qui feront progresser les intérêts de la Cour. Cette année, les deux retraites ont été organisées à Goshen City, dans l'État de Nasarawa, en République fédérale du Nigéria.
423. La retraite des juges, la septième du genre, s'est tenue les 22 et 23 octobre 2018 sur le thème: «Renforcement de la Cour de justice de la CEDEAO». Au cours de l'atelier de deux jours, les présentations et les discussions ont porté sur le site Internet de la Cour et la gestion électronique des affaires soumises à la Cour, le projet de budget pour 2019; les ajournements et la restauration de l'image de la Cour ainsi que le Règlement de procédure de la Cour. Y ont assisté les juges, le greffier en chef, les directeurs, les chefs de département, les principaux responsables professionnels des divisions de la comptabilité, des services linguistiques et de l'information, ainsi que certains membres du personnel de la Cour

✓ **Visites de travail**

424. La 7ème retraite des juges était le précurseur de la 10<sup>ème</sup> retraite judiciaire qui s'est tenue du 23 au 27 octobre 2018 au même endroit et qui a offert une opportunité de réfléchir sur « La jurisprudence de la Cour de justice de la CEDEAO de 2004 à 2008 », le thème de la retraite.



Etaient présents les juges, le greffier en chef, les directeurs, les chefs de division et d'unité, les assistants exécutifs des juges et d'autres membres du personnel concernés

425. Dans le cadre de l'approfondissement avec les Cours des autres juridictions, une délégation de la Cour, conduite par les anciens juges, a effectué une visite de travail à la Cour africaine du 26 février au 2 mars 2018, au cours de laquelle un mémorandum d'accord a été signé entre les deux cours en vue de la création d'une synergie entre elles.
426. De même les juges et certains membres du personnel ont également effectué une visite de travail à l'Institut Raoul Wallenberg, en Suède, du 11 au 17 mars 2018, avec laquelle la Cour s'associe pour améliorer la substance des droits de l'homme en Afrique de l'Ouest.

✓ **Défis**

427. Le retard dans la traduction des actes de procédure de la Cour demeure une menace très sérieuse, car ces documents doivent être traduits dans les langues de travail de la Cour. Cependant, les traducteurs et les réviseurs au service de la Cour sont débordés et ne peuvent faire face au volume de documents nécessitant une traduction. Il en résulte un retard excessif dans la traduction des pièces de procédure, ce qui entraîne des retards dans l'audition des affaires. Les autres défis auxquels est confrontée la Cour concernent l'insuffisance de locaux à usage de bureaux pour les juges, leur personnel d'appui et les divers départements et divisions de la Cour, Insuffisance du Personnel du service informatique et des outils de travail et l'insuffisance des allocations budgétaires

#### **4.13 GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL D'ACTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT EN AFRIQUE DE L'OUEST (GIABA)**

428. Les principales activités réalisées par le Groupe d'action intergouvernementale contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) pour la période considérée relèvent de son mandat, qui est d'assurer le respect des normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. et le financement du terrorisme LBC/FT ainsi que la fourniture d'une assistance technique appropriée aux États membres.

##### **4.13.1 Résultats des groupes de travail sur l'évaluation et la conformité (GEC), le GAFI et du Groupe Risque, Tendances et Méthodes (GRTM)**

429. Le Groupe de travail sur l'Evaluation et la Conformité (GEC) a examiné les Rapports de suivi de huit (8) États membres et a formulé les recommandations suivantes : (i) le maintien sous le régime de suivi régulier accéléré de quatre (4) pays, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Gambie et le Mali avec une invite pour ce dernier à soumettre une mise à jour de ses réalisations, compte tenu de sa sortie du processus de suivi, motivé par son évaluation mutuelle prévue en janvier 2019 ; (ii) la sortie du régime de suivi renforcé de la Guinée et du Libéria pour le régime de suivi régulier accéléré, suite aux progrès constatés ; (iii) le maintien sous le régime de suivi renforcé du Togo et de la Guinée-Bissau avec décision de publication d'une mesure de « déclaration publique ».

430. Concernant le Rapport d'Évaluation Mutuelle (REM) du Ghana, il est noté l'adoption de la décision du GAFI de faire baisser la notation du Résultat Immédiat 6 à « modéré » et la recommandation que le Ghana accroissent considérablement l'utilisation du renseignement financier dans l'identification des cas de BC et FT, conformément à son profil de risque et en particulier le risque de TF ».

#### **4.13.2 Exercices d'Évaluation Nationale des Risques (ENR)**

431. Au titre des ENR, les États membres continuent de travailler à la réalisation de leurs rapports **avec** le soutien technique **de** la Banque Mondiale et l'appui financier du GIABA. Au cours de la période sous revue, le Burkina Faso, le Niger et le Bénin ont bouclé leurs rapports et l'ont soumis à la Banque Mondiale pour observations avant leurs adoptions. Le Liberia et la Gambie sont en plein exercice d'évaluation de leurs risques, tandis que le Mali et le Togo s'approprient à entreprendre respectivement leurs ENR. Au total, huit (8) États membres<sup>14</sup> ont réalisé leur ENR et devraient envisager de développer des stratégies d'atténuation des risques.

#### **4.13.3 Deuxième série d'évaluations mutuelles des systèmes de LBC / FT des États membres**

432. Le GIABA a entamé son second cycle d'évaluation mutuelle des dispositifs LBC/FT de ses États membres par la République du Ghana. Dans ce cadre, le Rapport d'évaluation mutuelle du Ghana a **été** publié sur le site du GIABA, suite à l'adoption des observations du GAFI. Le GIABA a poursuivi les évaluations mutuelles des dispositifs LBC/FT du Sénégal et du Cabo Verde. Les rapports de ces évaluations mutuelles sont en cours de finalisation. En juillet 2018, le **Burkina Faso** sera le 4<sup>ème</sup> pays dont le dispositif LBC/FT sera évalué dans le cadre du second cycle.

#### **4.13.4 Renforcement des capacités des acteurs de la LBC / FT dans les États membres**

433. Au cours de la période considérée, le GIABA a organisé des activités de renforcement des capacités ci-dessus:
- 70 responsables d'institutions partenaires au Nigéria, y compris des institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées, ont été sensibilisées sur l'impact de la FT et à la vulnérabilité des institutions financières et des EPNFD: des mêmes les capacités de 42 principaux acteurs du secteur des OSBL ont été renforcés; les principaux risques liés au financement du terrorisme et à l'abus d'OBNL ont été identifiés; des contre-mesures ont été proposées; l'atelier a demandé aux États membres (EM) de renforcer ou de mettre en place un organe de surveillance du secteur des OBNL; l'atelier a également demandé aux États membres de créer une base de données sur les organisations à but non lucratif et d'assurer le suivi de leurs activités.

---

<sup>14</sup> Les pays qui ont déjà réalisé leur ENR sont : Le Nigeria, le Ghana, la Sierra Leone, le Sénégal, Le Cabo Verde, le Niger, le Burkina Faso et le Bénin.

- 31 participants ont été formés à la méthodologie de l'ENR, à la structure du rapport et à la présentation des résultats ainsi qu'aux mécanismes de mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques. En outre, deux (2) autres pays (le Niger et le Bénin) ont achevé leur évaluation nationale des risques (ENR) et trois (3) ont commencé (le Mali, le Libéria et la Guinée).
- Etudes en cours ; Trois (3) études de typologie sont en cours: (i) «Le BC / FT lié à la traite des êtres humains et au trafic de migrants' en Afrique de l'Ouest». Le but de cette étude est de comprendre les dispositions législatives et réglementaires régissant le commerce transfrontalier en Afrique de l'Ouest et de voir comment les structures commerciales formelles et informelles mènent des activités qui encouragent la contrebande et comment elles contribuent au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme; (ii) "Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme découlant de la contrebande de marchandises en Afrique de l'Ouest". Rétrospectivement, le but de cette étude est de comprendre les dispositions législatives et réglementaires régissant le commerce transfrontalier en Afrique de l'Ouest et de voir comment les structures commerciales formelles et informelles mènent des activités qui encouragent la contrebande et comment elles contribuent au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme; (iii) une étude de cas sur «évaluation des informations sur l'appartenance des bénéficiaire et le cadre de réception des avoirs liés au BC/FT dans les États membres de la CEDEAO» a également été lancée. Il vise à évaluer les dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les États membres en ce qui concerne la collecte d'informations sur les sociétés bénéficiaires effectifs, les fiducies et autres instruments juridiques ainsi que les cadres de réception des avoirs, aux fins de la LBC/FT. À terme, l'étude formulera des recommandations pertinentes qui faciliteront la mise en place par les pays de cadres juridiques et institutionnels pour la gestion efficace des informations sur les bénéficiaires effectifs et le recouvrement des avoirs provenant du produit du crime, en tenant compte des pays, de l'environnement régional et des obligations internationales.
- 36 magistrats et agents de la force publique ont été formés pour traiter efficacement les affaires de corruption.
- 36 responsables de CRF des États membres ont été formés à l'analyse stratégique afin de faciliter la détermination des menaces et des vulnérabilités de BC/FT et d'établir des politiques et des objectifs pour la CRF et d'autres entités relevant du régime de LBC/ FT. Un autre État membre (Bénin) est devenu membre du groupe Egmont, ce qui porte à 10 le nombre total d'États membres du groupe Egmont;
- Le GIABA a renouvelé la licence de son équipement VSAT qui garantit une connexion Internet stable, un réseau de communication locale et des communications vocales IP. Cet équipement réduit la facture téléphonique et permet au personnel de communiquer dans tous les lieux susceptibles d'être connectés à Internet. Pour le matériel de bureau, un premier lot est reçu et installé.
- Les États membres ont continué de renforcer leur cadre réglementaire législatif:
  - Côte d'Ivoire: (i) adoption de la loi sur le trafic de migrants par l'Assemblée nationale le 7 juin 2018; (ii) adoption du décret n°2018-439 sur la mise en œuvre

du TFS le 3 mai 2018; (iii) adoption de l'ordonnance n°124 du 9 mai 2018 sur la répartition, la composition et le fonctionnement de la commission consultative de gel administratif (CCGA); et (iv) adoption du décret 2018-478 du 16 mai 2018 élargissant les tâches de l'Agence judiciaire du Trésor en matière de recouvrement et d'administration des avoirs illicites;

- Le Togo, le Bénin et la Guinée Bissau ont respectivement promulgué la nouvelle loi de LBA/CFT n°2018-004 du 4 mai 2018; N°2018-17 du 11 juin 2018 et 3/2018 du 6 août 2018;
- Nigéria: le 11 juillet 2018, le Président de la République a approuvé le projet de loi sur le service de renseignement financier. La loi est entrée en vigueur et est effective;
- Libéria: le Libéria a élaboré les lois et règlements suivants: i). Règlement sur les sanctions financières ciblées contre le terrorisme; ii). Loi de 2018 sur l'Agence de renseignement financier; et iii). Loi de 2018 sur le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les mesures de prévention et le produit du crime.

#### **4.13.5 Coopération régionale et internationale:**

434. Dans le cadre de la coopération régionale et internationale, le GIABA a continué d'honorer ses engagements vis-à-vis de son programme d'action régional et international en vue de renforcer et d'élargir son réseau de coopération. Ainsi, le GIABA a participé à d'importants événements régionaux et internationaux, notamment: i) des réunions du GAFI du 18 au 23 février 2018 à Paris; (ii) le renforcement des capacités des procureurs et des juges des juridictions couvertes par les organes régionaux de type FAFT qui traitent les affaires de LBC /FT, à Tunis les 27 et 28 février 2018 sous l'égide du GAFI; (iii) la mission d'évaluation du Comité des Nations Unies contre le terrorisme au siège de l'ONU du 26 au 30 mars 2018 ; (iv) les réunions d'experts et des ministres des finances des pays de la zone franc, les 12 et 13 avril 2018 à Brazzaville, Congo; (v) la 21<sup>ème</sup> réunion du groupe Egmont tenue à Buenos Aires, en Argentine, du 12 au 16 mars 2018; et (vi) la conférence internationale contre le terrorisme et le financement des terroristes les 25 et 26 avril 2018 à Paris.

#### **4.14 BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO (BIDC)**

435. Le présent rapport met en évidence les performances réalisées par la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) au titre des trois premiers trimestres de l'année 2018.

436. Ainsi, conformément à sa mission, les activités menées par la Banque se sont inscrites dans le **cadre** du renforcement de ses interventions en faveur des États membres, l'amélioration de la gouvernance de l'institution et l'intensification des stratégies de mobilisation des ressources destinées au financement de ses opérations.

437. Ce rapport présente en première partie (I) les activités délibératives des organes de décision. La **seconde** partie (II) décrit les activités administratives et de modernisation de la Banque

tandis que la troisième (III) présente l'évolution des opérations de financement. La partie quatre (IV) expose les actions de mobilisation des ressources et la cinquième (V) présente la situation financière.

#### **4.14.1 Activités Administratives et de Modernisation de la Banque**

##### **4.14.1.1 Gestion des ressources humaines**

438. Au cours de la période, les principaux mouvements ont concerné le recrutement de quatorze (14) agents dont trois (3) professionnels et quatre (4) contractuels ; et le départ de quatre (4) agents constitué comme suit ; deux (2) personnels d'appui, admis à faire valoir leurs droits à la retraite et deux (2) personnels professionnels, l'un en déhanchement et l'autre démissionnaire.
439. Au total, l'effectif global est passé de 135, dont 48 professionnels au 31 décembre 2017, à 145 dont 49 professionnels à fin septembre 2018.

##### **4.14.1.2 Etat de mise en œuvre des travaux de réhabilitation de l'immeuble**

440. La 31<sup>ème</sup> session de la réunion du Conseil d'administration de la BIDC tenue à Lomé le 21 décembre 2010, a approuvé un budget d'investissement de 3,7 milliards FCFA pour la réhabilitation de l'immeuble abritant son siège.
441. La 43<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration du 20 décembre 2013, a porté l'enveloppe globale du projet à 4,21 milliards de francs CFA, afin de prendre en compte les travaux d'améliorations techniques à l'impact environnemental, l'économie d'énergie et l'optimisation de la fonctionnalité de l'immeuble. Enfin, le budget de l'année 2015, prévoit des travaux additifs d'un montant de 125 millions de francs CFA ramenant le coût total du projet de réhabilitation à un montant de 4,335 milliards de francs CFA.
442. Les réceptions provisoires prononcées en juillet 2017 viennent sanctionner la fin des travaux de la réhabilitation de l'immeuble de la Banque.
443. A fin septembre 2018, le taux de décaissement ressort à 91,1% correspondant à des paiements de 3,92 milliards de FCFA sur un montant total de 4,3 milliards de marchés attribués.

##### **4.14.1.3 Modernisation du système d'information**

444. La modernisation du système d'information de la Banque est portée par le Département Technologie de l'Information, Organisation et Méthodes (DTIOM), sous l'égide du Comté Informatique, présidé par le Vice-Président Opérations.
445. Au titre de l'année 2018, il est prévu :
- le renforcement du réseau informatique de la Banque avec sa protection contre les virus et autres formes de cyber-attaques ;
  - la recherche de solutions intégrées pouvant couvrir le cœur de métier et tous les services institutionnels ;

- la mise en place d'un Système d'Information de Gestion des Ressources Humaines (SIRH) ; et
  - la poursuite du remplacement du parc informatique.
446. A fin septembre 2018, les principales activités engagées par le DTIOM ont porté sur :
- le renouvellement à plus de 75% du parc informatique (ordinateurs portables et de table) ;
  - le processus d'acquisition d'un logiciel de gestion des opérations de la Banque est arrivé à son terme après les séances de démonstration des trois (3) meilleures solutions retenues après les notations techniques ;
  - le processus de l'acquisition d'un logiciel de gestion des opérations de la banque est arrivé à son terme après les séances de démonstration des trois (3) meilleures solutions retenues après les notations techniques ;
  - la poursuite des travaux relatifs à l'application en cours de développement pour l'administration des prêts.
447. De même, au titre de la contribution de la BIDC au Programme BAD-FAPA, le processus d'acquisition d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) est en cours. En effet, à la suite de la réception des offres, trois prestations ont été retenues et ont effectué des séances de démonstration au Siège de la Banque.

#### **4.14.1.4 Renforcement de la gouvernance**

448. Sous la houlette du Comité d'audit et du Comité des risques et de crédit, émanant du Conseil d'administration, plusieurs actions ont été menées dans le cadre du renforcement de la gouvernance et du contrôle des activités de la Banque. Ces actions sont essentiellement menées par les Départements de l'Audit et de l'Analyse des Risques.
449. A cet effet, dans le cadre de son programme d'activité pour l'année 2018, le Département de l'Audit Interne et de l'Évaluation des Opérations a prévu plusieurs missions.
450. Au titre des neuf premiers mois, le Département a audité deux projets actifs notamment le projet SATREC au Sénégal et le projet de développement de l'irrigation dans le bassin du Bani et Sélingué au Mali. Une évaluation rétrospective du projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques des capitales régionales et du système interconnecté en Guinée.
451. Au niveau du Département de l'Analyse des Risques (DAR), les principales actions s'inscrivent dans le cadre du programme de travail annuel et ont porté essentiellement sur le suivi du portefeuille, l'étude et l'analyse des risques des projets. De même, le Département a procédé à la finalisation de divers documents de politique qui ont été examinés et adoptés au Conseil d'administration du 26 avril 2018. Il s'agit:
- de la stratégie d'intervention de la BIDC dans le secteur privé et le manuel de procédures y afférent ; et

- des politiques de crédit et de tarification de la BIDC développées dans le cadre du programme BAD/FAPA.

452. Par ailleurs, le DAR a coordonné et finalisé les activités en vue de doter la Banque de notations publiques de risque. Les résultats de ces notations ont été discutés avec les agences Moody's et FitchRating et ont fait l'objet d'une note d'information aux membres du Conseil d'administration à leur réunion du 26 avril 2018.

#### **4.14.1.5 L'état d'exécution du budget**

453. Comme le montre le tableau N° 2 ci-dessous, l'exécution du budget d'exploitation au 30 septembre 2018 dégage un excédent budgétaire de 2 720 183 UC, induite par une réalisation des revenus prévisionnels à hauteur de 16 634 254 UC et des dépenses d'exploitation de 13 914 071 UC.

**Tableau 6 : Etat d'exécution du budget à fin septembre 2018 (000 UC)**

Rubrique	Prévisions 2018	Réalisation sept. 2018	Taux de réal. (%)	Part (%)
Revenu	30 131	16 634	55%	100,0%
Revenus sur prêts	27 632	15 316	55%	92,1%
Produits des placements/	930	743	80%	4,5%
dividende	499	138	28%	0,8%
Autres revenus	1 070	438	41%	2,6%
Dépenses d'exploitation	23 807	13 914	58%	100,0%
Réunions Statutaires	873	235	27%	1,7%
Dépenses du personnel	8 699	4 872	56%	35,0%
Missions officielles et opérationnelles	3 085	704	23%	5,1%
Dépenses communes	11 068	8 103	73%	58,2%
Imprévus	81	0	0%	0,0%
Excédent	6 324	2 720	43%	
Dépenses d'Investissement	3 554	95	3%	

**Source : DFC / Division Budget et Contrôle de gestion**

454. Comparé aux prévisions de l'année 2018, le taux de réalisation des revenus au 30 septembre 2018, s'élève à 55% des prévisions budgétaires de 2018.
455. S'agissant spécifiquement des revenus sur prêts qui représentent 92,1% des revenus au titre des trois premiers trimestres 2018, ils enregistrent un taux de 55,4%. Par secteur d'opération, les prévisions sont réalisées à hauteur de 80% pour le secteur privé et 39% pour le secteur public.
456. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, 58% des prévisions de 2018 ont été réalisées, principalement en raison des dépenses communes (73%) et des dépenses de personnel (56%). Les dépenses d'investissement ont enregistré quant à elles un taux d'exécution très faible de 3%, ce qui correspond à 103 670 UC contre une prévision de 3 554 500 UC. Au cours de la

même période, l'excédent budgétaire réel s'est élevé à 2 720 millions d'UC, représentant 43% des projections pour 2018.

**Tableau 7 : Évolution des revenus sur prêts à fin septembre 2018 (000 UC)**

Rubriques	Secteur privé			Secteur public			Total revenu		
	Prévisions	Réalisations	Tx de réalisation	Prévisions	Réalisations	Tx de réalisation	Prévisions	Réalisations	Tx de réalisation
Intérêts sur Prêts	9 842	8 289	84%	15 045	5 874	39%	24 887	14 163	56,9%
Commissions de dossier	290	229	79%	560	0	0%	850	229	26,9%
Commissions d'engagement	586	326	56%	493	343	70%	1 079	669	62,0%
Commissions de garantie	0	0	-	0	16	-	0	16	-
Commissions de service	63	0	-	0	8	-	63	8	13,3%
Commissions diverses	595	220	37%	158	158	100%	753	378	50,2%
<b>Total</b>	<b>11 377</b>	<b>9 064</b>	<b>80%</b>	<b>16 255</b>	<b>6 399</b>	<b>39%</b>	<b>27 632</b>	<b>15 462</b>	<b>56,0%</b>

Source : DFC / Division Budget et Contrôle de gestion

457. En ce qui concerne les sources des revenus de la Banque au titre de la période sous revue, ils proviennent à hauteur de 59% des opérations du Secteur privé et à 41% par le Secteur public.

#### 4.14.2 Activités De Financement Des Projets

458. A fin septembre 2018, les activités opérationnelles de la Banque ont été marquées par des opérations d'évaluation de projets, d'approbation de projets, de signatures de conventions de financement et de supervision de projets.

##### 4.14.2.1 Évaluation de projets

459. Au cours de la période sous revue, la Banque a évalué quatorze (14) projets ont été évalués dont trois (3) relevant du secteur public et onze (11) du secteur privé pour un montant total de 207,1 millions d'UC soit 288,9 millions de dollars EU.

##### 4.14.2.2 Approbations de prêts

460. Au titre des neuf premiers mois de l'année 2018, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le financement de six (6) projets dont cinq (5) prêts et une (1) prise de



participation pour un montant total de 47,4 millions d'UC soit environ 66,2 millions de dollars EU. Ces projets proviennent de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Nigeria, du Ghana et du Mali

#### **4.14.2.3 Supervision de projets**

461. Au cours de la période sous revue, quarante-cinq (45) projets dont vingt-deux (22) projets du secteur public ont été suivis ou supervisés.

#### **4.14.2.4 Signature de conventions de financement**

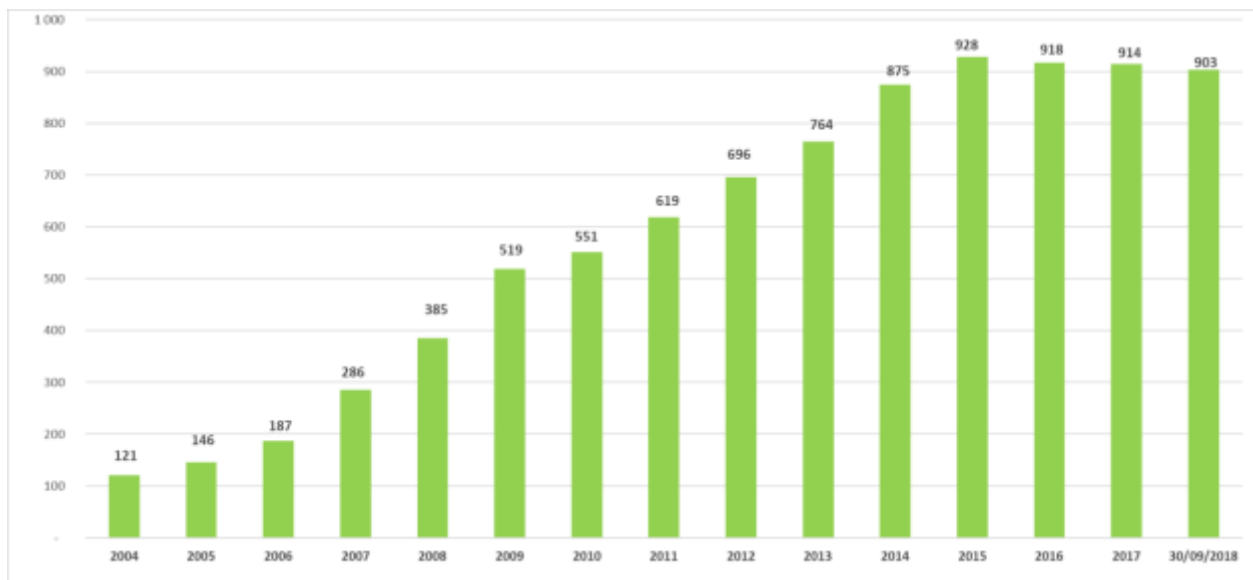
462. Entre le 1er janvier et le 30 septembre 2018, quatre (4) conventions de prêt pour le financement de projets du secteur privé ont été signées pour un montant total de 27 065 269 UC, soit 37,8 millions de dollars EU. Ces projets proviennent de la Côte d'Ivoire, du Liberia et du Nigeria.

#### **4.14.2.5 Engagements de la BIDC au 30 septembre 2018**

##### **▪ Situation des engagements**

463. À fin septembre 2018, les engagements nets cumulés de la Banque en faveur des États membres de la Communauté s'élèvent à 903,3 millions d'UC, soit 1,260 milliard de dollars EU pour 128 projets actifs contre 914,2 millions soit 1,327 milliard de dollars EU pour 133 projets au 31 décembre 2017. Cette situation est imputable aux effets conjugués des nouveaux engagements 2018, à l'arrivée à échéance de cinq projets du portefeuille de prêts au Bénin, au Burkina Faso, au Sénégal et au Togo et à l'annulation de trois engagements en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo.
464. Le graphique ci-dessous, indique l'évolution des engagements nets cumulés de la Banque entre janvier 2004 et septembre 2018.

***Figure14 : Evolution des engagements nets cumulés de la BIDC entre 2004 et septembre 2018 (millions d'UC)***

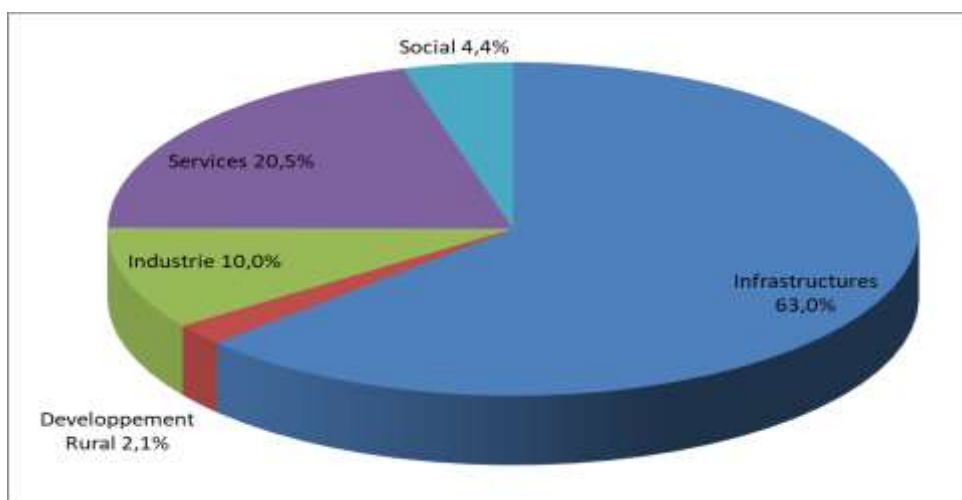


Source : DRPS - DFC / Division Administration des prêts

▪ **Répartition des engagements par secteur d'activités**

- 465. La BIDC continue d'orienter ses interventions en faveur du financement des infrastructures tous secteurs confondus notamment, les travaux d'interconnexion électrique, la construction de routes inter-Etats, l'aménagement ou les équipements portuaires, le désenclavement des zones rurales et le développement de la couverture numérique.
- 466. Ces dernières absorbent environ 63,0% du montant des engagements nets cumulés de la Banque, comme indiqué dans le graphique et le tableau ci-après.

Figure 15: Répartition par domaine d'intervention des engagements nets cumulés au 30 septembre 2018 (%)



Source : DRPS - DFC / Division Administration des prêts

**Tableau 8 : Évolution sectorielle des engagements nets cumulés de la BIDC entre décembre 2017 et septembre 2018 (UC)**

Domaine	Secteurs	Décembre 2017		Septembre 2018		Variation	
		Nb	UC	Nb	UC	Nbre	Valeur
Prêts	Infrastructures	77	601 505 517	70	569 184 847	-9,1%	-5,4%
	Développement Rural	6	22 442 499	5	19 095 715	-16,7%	-14,9%
	Industrie	12	79 445 663	14	90 103 114	16,7%	13,4%
	Services	19	128 535 229	20	141 303 581	5,3%	9,9%
	Social	5	39 555 858	5	39 555 858	0,0%	0,0%
	<b>Total Prêts</b>	<b>119</b>	<b>871 484 766</b>	<b>114</b>	<b>859 243 115</b>	<b>-4,2%</b>	<b>-1,4%</b>
Prises de participation	Services	14	42 754 347	14	44 096 752	0,0%	3,1%
	Total Participation	14	42 754 347	14	44 096 752	0,0%	<b>3,1%</b>
Garanties	Infrastructures	-	-	-	-	-	-
	Industrie	-	-	-	-	-	-
	Services	-	-	-	-	-	-
	Total Garanties	-	-	-	-	-	-
<b>ENGAGEMENTS</b>		<b>133</b>	<b>914 239 113</b>	<b>128</b>	<b>903 339 867</b>	<b>-3,8%</b>	<b>-1,2%</b>

Source : DRPS - DFC / Division Administration des prêts

467. Au 30 septembre 2018, les concours nets cumulés de la BIDC en faveur du financement de projets publics s'élevaient à 544,1 millions d'UC pour 71 projets. Ils représentent 60,24% des engagements nets cumulés de la Banque.
468. S'agissant du soutien au développement et à la promotion du secteur privé, la Banque compte dans son portefeuille actif 57 projets, pour un montant total de 359,2 millions d'UC (soit 39,76% de l'encours des engagements nets cumulés).

**Tableau 9 : Répartition des engagements nets cumulés de la BIDC par secteur au 30 septembre 2018**

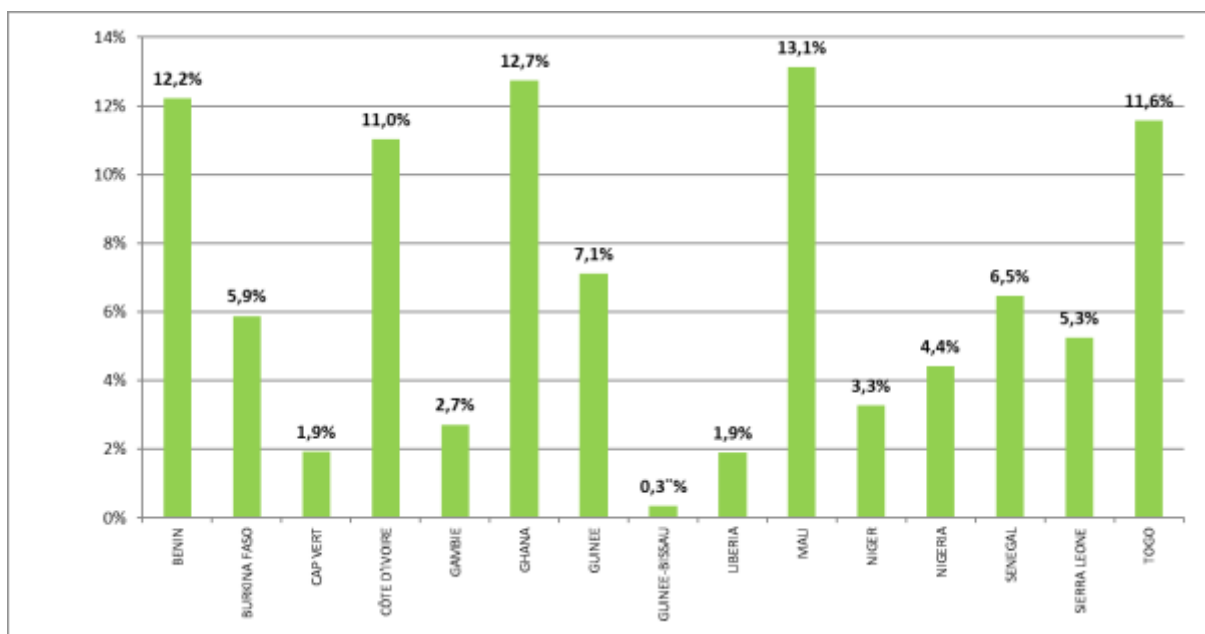
Domaine d'intervention	Nbre	Montant UC	Montant \$ EU	% d'engagement
<b>Secteur Public</b>	71	544 142 305	759 260 259	60,24%
<b>Secteur Privé</b>	57	359 197 562	501 200 571	39,76%
<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>903 339 867</b>	<b>1 260 460 830</b>	<b>100%</b>

Source : DRPS - DFC / Division Administration des prêts

▪ **Répartition des engagements par pays :**

469. Quoique, l'ensemble des Etats membres de la Communauté bénéficie des concours de la Banque, il ressort de la répartition des engagements nets cumulés qui figure dans le tableau ci-après, une part plus importante des concours de la Banque en faveur des pays suivants : Mali (13,1%), Ghana (12,7%), Bénin (12,2%), Togo (11,6%) et Côte d'Ivoire (11,0%).

*Figure 16 : Répartition des engagements nets cumulés par pays au 30 septembre 2018 (en %)*



Source : DRPS - DFC / Division Administration des prêts

*Tableau 10 : Evolution des engagements nets cumulés par pays entre décembre 2017 et septembre 2018 (en UC)*

Pays	Engagements à fin déc.2017	Engagements à fin septembre 2018	Variation sept. 2018 / déc.2017 (%)	Part (%)
	UC	UC		
BENIN	113 241 170	110 295 205	-2,6	12,2
BURKINA FASO	60 554 735	53 143 081	-12,2	5,9
CAP VERT	17 371 785	17 371 784	0,0	1,9
CÔTE D'IVOIRE	99 697 271	99 665 997	0,0	11,0
GAMBIE	24 564 676	24 564 676	0,0	2,7
GHANA	115 010 527	115 010 527	0,0	12,7
GUINEE	65 445 831	64 329 968	-1,7	7,1
GUINEE-BISSAU	3 093 480	3 093 480	0,0	0,3
LIBERIA	13 380 422	17 294 908	29,3	1,9
MALI	118 676 390	118 676 390	0,0	13,1
NIGER	29 549 187	29 549 187	0,0	3,3
NIGERIA	27 161 695	39 930 047	47,0	4,4
SENEGAL	65 653 303	58 374 921	-11,1	6,5
SIERRA LEONE	47 427 528	47 427 528	0,0	5,3
TOGO	113 411 113	104 612 168	-7,8	11,6
<b>TOTAL</b>	<b>914 239 113</b>	<b>903 339 867</b>	<b>-1,2</b>	<b>100,0</b>

Source : DRPS - DFC / Division Administration des prêts

#### 4.14.2.6 Décaissements

470. Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2018, la Banque a décaissé 49,8 millions d'UC portant ainsi le cumul des décaissements pour l'ensemble des projets actifs à 697,7 millions d'UC dont 653,6 millions au titre des prêts.
471. Rapporté aux engagements nets de la Banque, ce cumul représente 77,2% au 30 septembre 2018. Par secteur d'opération, le taux de décaissement ressort respectivement à 73,2% pour le secteur public et 83,4% pour le secteur privé.
472. Sur la base des remboursements effectués, l'encours des prêts se chiffre à 542,2 millions d'UC au 30 septembre 2018. La situation de l'encours des prêts par pays est résumée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 11 : Répartition de l'encours des prêts par pays au 30 septembre 2018 (en UC)**

Pays	Nbre	Engagements	Décaissements	Non Décais.	Princ. Echu	Remb. Princ.	Encours de prêts	
							Montant	Part (%)
BENIN	16	110 295 205	81 391 760	28 903 445	15 124 904	9 472 208	71 919 552	13,3
BURKINA FASO	8	52 198 136	36 615 358	15 582 778	6 261 399	6 174 475	30 440 883	5,6
CAP VERT	5	17 371 784	17 377 693	- 5 909	3 125 155	3 028 198	14 349 495	2,6
CÔTE D'IVOIRE	13	95 295 243	64 199 659	31 095 584	11 107 221	5 640 992	58 558 667	10,8
GAMBIE	3	24 564 676	24 818 307	- 253 631	2 319 226	2 369 321	22 448 986	4,1
GHANA	11	112 878 028	96 362 620	16 515 408	23 102 711	16 376 764	79 985 856	14,8
GUINEE	7	64 329 968	41 009 891	23 320 077	17 404 794	17 375 454	23 634 437	4,4
GUINEE BISSAU	1	3 093 480	3 093 480	-	446 074	316 005	2 777 475	0,5
LIBERIA	4	15 975 893	12 686 414	3 289 479	9 831 937	5 621 600	7 064 814	1,3
MALI	11	118 676 390	71 695 044	46 981 346	9 611 622	6 936 857	64 758 187	11,9
NIGER	7	29 549 187	16 255 829	13 293 358	541 042	423 369	15 832 460	2,9
NIGERIA	4	39 930 047	37 059 162	2 870 885	16 049 426	3 157 224	33 901 938	6,3
SENEGAL	8	58 374 921	55 378 991	2 995 930	22 915 421	21 364 192	34 014 799	6,3
SIERRA LEONE	5	47 427 528	48 697 487	- 1 269 959	6 348 515	5 332 118	43 365 369	8,0
TOGO	11	69 282 629	46 920 217	22 362 412	9 546 656	7 821 570	39 098 647	7,2
<b>PRÊTS</b>	<b>114</b>	<b>859 243 115</b>	<b>653 561 912</b>	<b>205 681 204</b>	<b>153 736 103</b>	<b>111 410 347</b>	<b>542 151 565</b>	<b>100,0</b>

#### **4.14.3 Activités de coopération et de mobilisation de ressources**

473. La mise en œuvre d'activités de coopération, de partenariat et de mobilisation de ressources financières constitue un axe important dans la stratégie de développement de la BIDC. Elle poursuit le double objectif de renforcer sa notoriété au sein de la Communauté et auprès des partenaires au développement et de disposer de ressources adéquates pour donner l'impulsion nécessaire à ses activités de financement de projets, gage de sa rentabilité et de sa pérennisation.

##### **4.14.3.1 Activités de coopération et de partenariat**

474. En matière de coopération et de partenariat, les principales actions enregistrées au cours de la période sous revue se déclinent comme suit :

##### **❖ Programme d'assistance technique BAD / FAPA**

475. Au titre des trois premiers trimestres de l'année 2018, la Banque a poursuivi la mise en œuvre du programme d'assistance technique signé avec la BAD, le 4 mars 2013 et financé sur un don de 950 400 USD du Fonds d'Appui au Secteur privé Africain (FAPA). Le programme comporte six composantes opérationnelles à savoir
- Etude de Visibilité et de Positionnement ;
  - Renforcement du Capital Humain ;
  - Politique et Modèle de Tarification ;
  - Stratégie d'Intervention dans le Secteur Privé ; • Stratégie de Mobilisation de Ressources ; et
  - Renforcement du Service Juridique.
476. A fin septembre 2018, toutes les six contrats des composantes opérationnelles sont achevés et les livrables rendus par les différents prestataires.
477. Le programme a fait l'objet d'un rapport d'achèvement transmis à la BAD qui après l'avoir examiné a adressé ses félicités à la BIDC pour l'efficacité et l'efficience mises en œuvre dans la conduite du programme.
478. Les travaux effectués au cours de ce premier semestre 2018 ont concerné essentiellement la revue interne de ses stratégies qui ont été présentées au Conseil d'administration du 26 avril 2018.

#### ❖ Coopération avec la Commission de la CEDEAO

479. Dans le cadre du renforcement de la coordination des actions de mobilisation de ressources des deux institutions sœurs de la CEDEAO, plusieurs missions conjointes de haut niveau ont été conduites dans le cadre des activités de mobilisation de ressources.
480. De même, la Banque a pris part aux travaux préparatoires de l'organisation de la table ronde des bailleurs, qui initialement prévue pour se tenir au 3ème trimestre 2018 à Abidjan est reportée à une date ultérieure, pour la mobilisation des ressources destinées au financement du Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO.

#### ❖ Négociation d'une assistance technique de l'Union Européenne

481. La BIDC est en train de négocier un programme de renforcement de capacité auprès de l'Union Européenne dans la perspective d'une gestion déléguée des ressources du FED.
482. En effet, le Programme indicatif régional (PIR) du 11<sup>ème</sup> FED prévoit un domaine hors concentration « Appuis institutionnels aux Organisations régionales » qui fait aussi mention des Institutions financières régionales dans le cadre du financement des investissements par le mécanisme du mixage prêts-dons. En attendant la mise en place des programmes de renforcement des capacités aux organisations régionales sous le 11<sup>ème</sup> FED, une partie des fonds du Programme d'appui au renforcement des capacités institutionnelles (PARCI) de l'UEMOA-PIR 10ème FED, a été réallouée aux actions de renforcement des capacités des deux banques régionales de développement, BIDC et BOAD afin qu'elles puissent participer pleinement aux mixages prêts-dons dans le cadre de la Facilité d'investissement pour l'Afrique (AFIF) et dans le futur Plan européen d'investissement externe (EIP).
483. Dans cette dynamique, il faut rappeler que le règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne (UE) prévoit que, sous gestion indirecte, la Commission peut confier des tâches d'exécution du budget à certains pays, organisations et organismes. Toutefois, ces entités doivent répondre aux exigences mentionnées aux points a) à d) de l'article 60, paragraphe 2, premier alinéa, du règlement financier applicable au budget général de la Commission européenne, et à l'article 29, paragraphe 1, du règlement financier applicable au Fonds européen de développement en ce qui concerne les sept (7) piliers suivants: (i) Système de contrôle interne ; (ii) Système comptable ; (iii) Audit externe indépendant ; (iv) Subventions ; (v) Passation de marchés ; (vi) Instruments financiers et (vii) Subdélégation.
484. Mais, afin de ne pas compromettre l'éligibilité de ces banques, il a été recommandé de précéder cet audit des piliers par la mise à la disposition d'assistants techniques de long terme auprès de chacune des deux banques pour les appuyer dans les domaines jugés critiques.
485. A cet effet, au titre de la période une mission de l'Union Européenne a été reçue par la Banque.

#### **4.14.3.2 Activités de mobilisation de ressources**

486. Les activités de mobilisation de ressources portent sur les ressources en capital, les ressources d'emprunts et les ressources spéciales.

### ❖ Ressources en capital

487. Au titre des ressources en capital, la Banque a enregistré deux paiements effectués par la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana et le Libéria pour un montant total de 13,56 million d'UC. Ce qui permet de réduire le montant total des arriérés de 122,65 millions d'UC à fin décembre 2017 à 109,09 millions d'UC au 30 septembre 2018, soit 3,5% du capital appelé.

**Tableau 122 : Situation des arriérés de capital par pays au 30/09/2018 (en UC)**

Pays	Situation au 31/12/2017			Montant Libéré au cours de 2018	Solde restant dû au 30/06/2018	
	Capital Appelé (UC)	Capital Libéré (UC)	Arriérés (UC)		Montant (UC)	Part (%)
Benin	11 228 211	11 228 211	0	0	0	0,0%
Burkina Faso	9 734 383	9 734 383	0	0	0	0,0%
Cabo Verde	3 734 570	1 692 945	2 041 625	0	2 041 625	1,9%
Côte d'Ivoire	57 971 063	28 886 557	29 084 506	6 946 268	22 138 238	20,3%
Gambie	9 734 383	3 387 793	6 346 590	145 253	6 201 337	5,7%
Ghana	61 706 160	56 154 606	5 551 554	5 490 901	60 653	0,1%
Guinée	10842504	10 842 504	0	0	0	0,0%
Guinée Bissau	5 614 106	796 788	4 817 318	0	4 817 318	4,4%
Liberia	25 058 371	7 213 909	17 844 462	977 029	16 867 433	15,5%
Mali	7107934	7 107 934	0	0	0	0,0%
Niger	7 854 848	7 854 848	0	0	0	0,0%
Nigeria	122 689 907	94 133 352	28 556 555	0	28 556 555	26,2%
Sénégal	29 539 328	12 625 430	16 913 898	0	16 913 898	15,5%
Sierra Leone	16 456 610	4 966 527	11 490 083	0	11 490 083	10,5%
Togo	13 468 953	13 468 953	0	0	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>392 741 331</b>	<b>270 094 740</b>	<b>122 646 591</b>	<b>13 559 451</b>	<b>109 087 140</b>	<b>100%</b>

Source : DFC / Division trésorerie

### ❖ Ressources d'emprunt

488. S'agissant des ressources d'emprunt, les discussions sont en cours avec plusieurs partenaires notamment, EXIMBANK de l'Inde, la Banque de Développement de la Chine, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE), la Banque Islamique de Développement etc. Les avancées enregistrées en la matière sont les suivantes :

- Signature de l'accord cadre de la ligne de crédit de 500 millions de dollars USD attendue du Gouvernement Indien ;
- Signature de l'accord cadre de la ligne de crédit de 25 millions d'euros de la Banque Islamique de Développement (ICD) ;
- Signature de l'accord cadre de la ligne de crédit de 20 millions d'euros par la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE) ;



- Poursuite des diligences juridiques sont en cours par l'avocat conseil de la China Development Bank (CDB) pour une ligne de crédit de 50 millions d'Euros.

#### ❖ **Ressources spéciales**

489. Elles concernent essentiellement la mobilisation de ressources internes au niveau de la Communauté, à savoir une partie du Prélèvement Communautaire. Aucune évolution significative n'a été enregistrée au titre des neuf premiers mois de l'année 2018.
490. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la subvention annuelle, destinée à la bonification de taux d'intérêts, la Banque attend toujours les paiements au titre de 2015, 2016 et 2017 de la Commission de la CEDEAO, après le paiement de 3 millions de dollars EU, reçu au titre de l'année 2014.
491. Au total, la question de la mobilisation de ressources demeure un défi majeur pour la Banque en raison du niveau considérable des besoins en financement de projets et programmes tant régionaux que propres à chacun des quinze pays membres de la CEDEAO. Dans ce cadre, l'apport par les Etats de ressources en capital pourrait aider à renforcer les fonds propres de la Banque en vue de lui permettre d'assurer la concessionnalité de ses concours financiers en faveur des projets du secteur public.

#### **4.14.4 Situation financière de la banque au 30 juin 2018\***

492. Au 30 juin 2018, la situation financière du groupe de la Banque se présente comme suit :

##### **4.14.4.1 Evolution du bilan entre décembre 2017 et juin 2018**

493. Au 30 juin 2018, le total bilan de la BIDC s'élevait à 600,12 millions d'UC, soit une augmentation de 3,2% par rapport à décembre 2017. Cette évolution était principalement motivée par une augmentation des prêts et avances (+8,4%) et des autres actifs. (+ 8,1%). Par contre, les investissements à long terme de la Banque ont considérablement diminué, passant de 47,8 millions d'UC à fin décembre 2017 à 27,4 millions d'UC à fin juin 2018.
494. Le total des dettes au bilan de la Banque s'élevait à 325,89 millions d'UC en juin 2018, en hausse de 2,4% par rapport à décembre 2017. Cette légère augmentation était due à une augmentation des emprunts de 4,6%, dont plus de 60% provenaient de la ligne de crédit indienne.

##### **4.14.4.2 Evolution du compte de résultat entre mars 2017, décembre 2017 et juin 2018**

495. À fin juin 2018, le compte de résultat provisoire de la BIDC affichait un bénéfice de 4,4 millions d'UC, ce qui représente une augmentation de 14,4% par rapport à la même période en 2017.
496. Les intérêts créditeurs de la Banque s'élèvent à 10,97 millions d'UC, contre 9,39 millions en juin 2017, soit une augmentation de 16,8% par rapport à la même période en 2017. Cette augmentation s'explique par la hausse des intérêts sur emprunts.

497. Le résultat opérationnel de la Banque a également augmenté de manière significative, passant de 10,5 millions d'UC à 7,3 millions d'UC enregistré au cours de la même période en 2017. Ce résultat positif a été marqué par une réévaluation à la hausse du compte des revenus d'un montant de 2,3 millions d'UC au titre de la période considérée.
498. En termes de solidité financière, le ratio de prêts non productifs bruts de la Banque est estimé à 11,1% à fin juin 2018, contre 16,8% en 2017. Le ratio prêts / emprunts, qui évalue le taux de rotation des prêts, est passé de 1,5 à : 1% en 2017 à 1,63: 1% à fin juin 2018. La qualité des actifs de la Banque, mesurée par la dépréciation des prêts par rapport au total des actifs, est estimée à 10,0% à fin juin 2018. Les charges de dépréciation pour l'exercice 2018 est 194 318 UC ou 0,03% (en proportion du total des actifs).
499. En conclusion, au cours des trois premiers trimestres de 2018, la performance financière de la Banque s'est améliorée, enregistrant un bénéfice d'exploitation de 4,4 millions d'UC, contre 3,9 millions d'UC pour la même période en 2017. Cette augmentation modeste s'explique par la hausse des intérêts créditeurs et un gain de réévaluation. Observés sur la période considérée.
500. Les activités opérationnelles de la Banque se sont légèrement développées du fait de l'augmentation des prêts et des avances aux États Membres, en partie à l'appui de la tendance à la hausse des activités du secteur public au cours de la période considérée
501. Au plan de la mobilisation des ressources, la Banque continue d'intensifier les actions en direction de sources de financement susceptibles de soutenir de façon substantielle son portefeuille de prêts, seul gage de sa viabilité et de sa rentabilité. A ce titre, trois (3) accords cadre d'octroi de ligne de crédit ont été signés avec différents partenaires pour la mobilisation de ressources d'emprunt semi-concessionnelles et commerciales pour un montant d'environ 554 millions de dollars EU. Au titre des ressources en capital, un paiement de 13,6 millions d'UC a été effectué par la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana et le Libéria au titre des arriérés sur les deux premières tranches du capital appelé. La Banque se prépare également à lever des fonds sur le marché international des capitaux pour soutenir le développement du secteur privé dans la Communauté.
502. Le principal défi de la Banque demeure la mobilisation de ressources adéquates, surtout au niveau de la Communauté. A cet effet, le paiement par tous les États membres de la deuxième tranche du capital constitue à n'en point douter, un important levier à privilégier pour la mobilisation de ressources auprès d'autres partenaires. Dans la même veine, il devient nécessaire de mettre en place, au sein de la CEDEAO, un mécanisme de constitution de ressources concessionnelles en vue du financement des infrastructures afin d'assurer une accélération du processus de développement et de l'intégration régionale.

#### **4.15 L'ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE (OOAS)**

503. Les activités entreprises par l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) au cours de l'année se sont focalisées sur les programmes prioritaires tirés de son plan stratégique 2016-2020, énumérés ci-dessous:

- Information sanitaire et recherche pour la santé
- Lutte contre les maladies
- Epidémies et urgences sanitaires
- Médicaments, vaccins et autres produits médicaux
- Médecine traditionnelle
- Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et de la personne âgée
- Infrastructures et équipements de santé
- Ressources Humaines pour la santé
- Partenariats techniques et financiers et harmonisation des politiques
- Renforcement des capacités institutionnelles de l'OOAS

504. Les principaux résultats de la mise en œuvre de chacun des programmes prioritaires sont énumérés ainsi qu'il suit :

#### **4.15.1 Information sanitaire et recherche pour la santé**

505. Les principales réalisations dans le cadre de ce programme sont entre autres, l'identification des priorités de recherche sur le droit à la santé sexuelle et reproductive au Burkina, au Mali et au Niger ; le financement de trois projets de recherche sur les facteurs liés à la non-observance des deuxième et troisième doses lors des campagnes de chimio-prévention du paludisme saisonnier au Burkina, au Mali et au Niger, l'utilisation de l'outil EQUIST (Using Equitable Impact Sensitive Tool) pour l'identification des zones et des populations à cibler et les interventions pouvant permettre d'améliorer la santé maternelle et infantile dans six pays de la CEDEAO (Bénin, Burkina, Ghana, Mali, Nigeria, Sénégal) ; l'utilisation des données probantes dans la prise de décision et la pratique dans les hôpitaux au Ghana, le renforcement des capacités de 37 responsables du Ministère de la Santé du Burkina Faso en matière de transfert des connaissances et la Formation de 20 agents de santé et chercheurs à Ibadan au Nigéria, à la recherche opérationnelle.
506. En outre, l'organisation a réalisé la formation de 40 chercheurs, de décideurs, d'agents de santé et de communicateurs en communication à l'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser les résultats de leurs recherches, publié deux articles sur le « Financement des comités d'éthique de la recherche en santé en Afrique de l'Ouest » et « Utilisation de l'outil EQUIST pour la promotion de la mise en œuvre de politiques éclairées par des évidences en vue de l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant : focus sur six Etats ouest africains ; publié les bulletins hebdomadaires pour le suivi de la situation épidémiologique dans la région et d'un bulletin épidémiologique trimestriel, et intégré les données de la santé animale dans une plateforme régionale de partage de l'information conformément à l'approche « Une Seule Santé ».

#### **4.15.2 Lutte contre les maladies**

507. Dans le domaine de la lutte contre les maladies, les réalisations de l'OOAS se présentent comme suit : réalisation de 8 campagnes synchronisées de la Chimio Prévention Saisonnière (CPS) et de 2 du DM/MTN pour la lutte contre le paludisme saisonnier et les maladies tropicales négligées, traitant 6 millions d'enfants âgés de 3 mois à 59 mois le long des

frontières du Mali, du Burkina et du Niger ; l'organisation d'un camp de chirurgie de l'hydrocèle au Niger où 142 cas de patients souffrant d'hydrocèle ont été traités et 95 l'ont été pour cause d' hernie inguino scrotale. formation de (4) médecins de district ont été formés à la chirurgie de l'hydrocèle ; appui à la campagne de chirurgie foraine organisée au Burkina Faso par le Collège ouest-africain des chirurgiens ; appui à la lutte contre la tuberculose dans le camp de réfugiés au Togo ; Tenue de réunions annuelles de la coordination régionale de lutte contre le paludisme et le VIH/SIDA ; Appui au Ghana par le don de motocyclettes pour les soins aux malades mentaux ; et élaboration du Plan stratégique régional de nutrition.

#### **4.15.3 Epidémies et urgences sanitaires**

508. En ce qui concerne les épidémies et les urgences sanitaires, les réalisations de l'OOAS au cours de la période portent entre autres sur : le renforcement des capacités de 47 laboratoires de district et la formation de 322 techniciens de laboratoire ; l'appui technique et financier au Burkina Faso pour la riposte aux épidémies de méningite et de fièvre de Lassa ; l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en place d'une Biobanque régionale ; l'achat d'ambulances et d'équipements de laboratoire de contrôle de qualité pour le Niger, le Cabo-Verde et la Gambie ainsi que la signature d'un contrat pour la livraison de 3 laboratoires mobiles et des équipements pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger ; et la mise en place d'une base de données des experts régionaux à mobiliser rapidement en cas d'épidémies et d'urgences sanitaires au moyen d'un système de collecte d'informations en ligne.
509. D'autres réalisations de l'organisation ont porté sur l'élaboration d'un programme visant à renforcer les capacités des laboratoires nationaux de référence des États membres de l'Union du fleuve Mano (Libéria, Côte d'Ivoire, Sierra Leone et Guinée) en diagnostic de la fièvre hémorragique virale ; la conception d'une plateforme informatique pour la mise en réseau des laboratoires de référence approuvés par la résolution portant désignation et réseautage des laboratoires régionaux de référence de l'espace CEDEAO adoptée par l'Assemblée des Ministres de la Santé (AMS) en 2017 ; l'accréditation et l'assurance qualité pour les laboratoires de référence de trois pays à savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal ; la réalisation avec l'appui technique de l'OMS, d'une évaluation externe conjointe (JEE) et l'élaboration par la suite, des plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire au Togo et au Niger, et l'organisation avec l'appui de l'OMS et de l'OIE, des ateliers nationaux de rapprochement RSI - PVS pour permettre aux pays de combler leurs insuffisances dans l'utilisation de ces guides.

#### **4.15.4 Médicaments essentiels, vaccins et autres produits médicaux**

510. Sous ce programme, les réalisations comprennent : le lancement du processus d'élaboration d'une feuille de route régionale des bonnes pratiques de fabrication (BPF) des médicaments dans l'espace CEDEAO ; l'organisation d'une réunion de renforcement des capacités des laboratoires de contrôle de la qualité ; la mise en place des équipements standardisés de contrôle de qualité en laboratoire dans l'espace CEDEAO et identification d'une entreprise pour la fourniture et l'entretien des équipements de LNCQ ; la réalisation d'une mission conjointe de plaidoyer avec la Commission de la CEDEAO auprès de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Mali, du Libéria, du Ghana, du Nigeria, du Togo, du Bénin ainsi que du

Burkina Faso pour l'accélération de l'inclusion des produits pharmaceutiques dans la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) ; l'appui financier au Sénégal pour la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre la contrefaçon et le commerce illicite des médicaments, et le renforcement du stock régional de sécurité avec la compilation de nouveaux médicaments ARV et autres consommables médicaux.

#### **4.15.5 Médecine traditionnelle**

511. Dans le domaine de la médecine traditionnelle, les réalisations comprennent : l'élaboration du manuel harmonisé sur la protection des droits de propriété intellectuelle pour la Médecine Traditionnelle et la conservation de la biodiversité ; l'appui à 4 pays pour le développement de jardins botaniques pour la conservation des plantes médicinales rares et menacées ; l'appui financier aux Etats membres pour la célébration de la Journée de la Médecine Traditionnelle Africaine ; et la réalisation d'études microscopiques et macroscopiques, physicochimiques, de TLC, d'empreintes digitales CLHP sur les 30 plantes de la Pharmacopée de la CEDEAO.

#### **4.15.6 Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent, du jeune et de la personne âgée**

512. Les principales réalisations de ce domaine comprennent: l'appui technique et financier aux groupes techniques consultatifs nationaux sur la vaccination (GTCV) au Bénin, au Burkina Faso, au Togo ; l'évaluation du fonctionnement des GTCV du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal ; l'appui financier au renforcement des capacités des acteurs de la société civile et du ministère de la Santé du Mali ; le lancement de l'approvisionnement en contraceptifs pour 13 pays ; l'appui financier aux champions des soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) dans 3 pays (Guinée, Togo et Sénégal) en vue de l'amélioration de leurs plateaux techniques SONU ; l'adoption de la résolution sur l'élimination des mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) par l'Assemblée des ministres de la santé (AMS) de 2018 à Banjul – Gambie ; l'appui financier au Mali pour l'élaboration et la diffusion de la Stratégie nationale de santé sexuelle et reproductive de l'adolescent et du jeune ; l'appui financier et technique au Cabo-Verde pour la mise en œuvre de son plan stratégique national sur le vieillissement en bonne santé.
513. En outre, l'OOAS a financé le transfert des produits de planification familiale comme suit :
- les dispositifs intra-utérins (DIU) de la Guinée-Bissau au Burkina Faso ;
  - les injectables Noristerat du Burkina Faso au Bénin ;
  - Microgynon du Bénin au Niger ;
  - Dépoprévorat du Mali à la Sierra Leone ;
  - Noristerat du Bénin au Mali.

#### **4.15.7 Infrastructures et équipements de santé**

514. Dans ce domaine, une résolution sur la délégation des tâches a été adoptée par la Conférence des Ministres de la Santé (CMS). L'OOAS a réalisé l'évaluation des hôpitaux de référence nationaux dans l'espace CEDEAO et partagé les résultats lors de la CMS tenue à Banjul en 2018. Elle a également réalisé la cartographie sanitaire de l'espace CEDEAO et mise en place d'un recueil d'informations sur les infrastructures de santé, les ressources, les spécialités, et les capacités humaines disponibles au niveau régional, au niveau national ainsi qu'au niveau des districts.

#### **4.15.8 Ressources Humaine pour le secteur de la santé**

515. En ce qui concerne le renforcement des capacités des ressources humaines en santé, les résultats suivants ont été obtenus : la mise en place de 3 centres d'excellence pour la formation des sages-femmes : Organisation du Master en gestion des services de santé au Mali, du Master en sciences de la santé en Côte d'Ivoire, et du Master en gynécologie obstétrique au Niger ; l'élaboration d'un module de formation pour le renforcement des capacités des équipes nationales d'intervention rapide des États membres de la CEDEAO et la formation des membres de l'équipe nationale d'intervention rapide en Côte d'Ivoire ; l'élaboration d'un plan régional pour la formation des médecins spécialistes dans l'espace CEDEAO ; la formation de quarante (40) enseignants infirmiers et sages-femmes au Togo et en Guinée à l'utilisation des techniques d'apprentissage en ligne ; la formation de 19 participants des États membres aux règles et règlements relatifs au stockage des produits de santé de la reproduction ; la formation de cent vingt (120) enseignants infirmiers et sages-femmes au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger à l'utilisation d'outils et de guides pédagogiques ; la formation de dix (10) formateurs à l'inspection des services pharmaceutiques ; la finalisation des curricula harmonisés pour les sous-spécialités médicales et chirurgicales dans les pays anglophones ; la mise à disposition du Curriculum harmonisé de la chirurgie dentaire dans les pays ; et la consolidation des critères d'accréditation des curricula harmonisés de formation par le Conseil régional d'accréditation et la revue des rapports d'accréditation produits en 2016.

#### **4.15.9 Assistance technique aux États-Membres**

516. L'OOAS poursuit le renforcement des systèmes de santé des États membres, y compris le renforcement des capacités des services techniques des ministères de la santé. En 2018, l'assistance fournie se présente comme suit : appui au Bénin dans le cadre de la réunion parlementaire régionale sur la couverture maladie universelle ; appui au *Ghana Health Service* pour la production de 50 chaises d'accouchement innovantes et d'un manuel de l'utilisateur ; appui à l'organisation de la médecine interne ; organisation d'une réunion régionale pour l'harmonisation des insuffisances des documents stratégiques de santé dans divers pays ; fourniture de deux ambulances au Ministère de la Santé du Burkina Faso ; renforcement de la surveillance et de la riposte aux épidémies de méningite, des fièvres

hémorragiques virales (Dengue et Lassa) dans 7 pays à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, la Sierra Leone, le Niger et le Libéria ; appui à un hôpital au Togo pour l'acquisition d'un appareil de tomodensitométrie et la réhabilitation d'une salle pour son installation ; appui à l'édition et à la diffusion de divers documents de politique sanitaire au Libéria ; appui à l'échange d'expériences entre les professionnels de santé par l'apport d'un appui complémentaire à l'organisation de leurs congrès annuels (Bénin, Burkina Faso) ; appui financier à 4 pays membres pour leur permettre de mettre à l'échelle les bonnes pratiques qu'ils ont identifiées ; et appui à la formation de techniciens en équipements biomédicaux au Nigeria.

#### **4.15.10 Partenariats techniques et financiers et harmonisation des politiques**

517. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme sont comme suit :

- Organisation de la réunion annuelle sur la planification de la santé dans l'espace CEDEAO pour discuter des questions relatives à l'allocation de ressources au secteur de la santé, de l'amélioration de la coordination des partenaires dans le secteur de la santé et des ressources humaines pour la planification en santé ;
- Elaboration d'une feuille de route pour l'amélioration de la réglementation du secteur privé de la santé dans l'espace CEDEAO ;
- Appui à deux (2) pays pour la revue de leurs réglementations nationales du secteur privé de la santé ;
- Elaboration d'un projet de document sur l'installation des professionnels de santé dans les régions éloignées et périphériques ;
- Formation de trois fonctionnaires du Ministère de la santé d'un État membre à la gestion hospitalière et à la couverture maladie universelle ;
- Identification de projets potentiels de partenariat public-privé quatre (4) pays et au niveau régional dans les domaines suivants : Le système de gestion de l'information sanitaire, la gestion des déchets médicaux, la gestion du parc ambulancier, la riposte aux épidémies, la production pharmaceutique, les concessions hospitalières et la nutrition ;
- Organisation des réunions de revue et de planification des projets et programmes pour l'évaluation de leur état d'avancement et finalisation du le Plan d'action 2019 ;
- Appui au Cabo-Verde et au Nigéria pour la mise en place de leurs réseaux nationaux de champions pour un financement adéquat de la santé ;
- Mise en place du réseau régional des champions de plaidoyer pour un financement adéquat de la santé et le dividende démographique ;
- Formation de 22 membres du Réseau des champions du plaidoyer de la Guinée pour un financement adéquat de la santé ;

- Organisation du 3ème Forum de la CEDEAO des bonnes pratiques en santé à Accra du 23 au 25 octobre 2018. Le Forum a rassemblé plus de 300 participants de l'espace CEDEAO et au-delà.

## PERSPECTIVES

518. Afin de relever les défis multiformes auxquels se trouve confrontée notre région notamment en vue d'assurer une croissance robuste et inclusive et de promouvoir un environnement de paix et de sécurité, les actions de la communauté seront focalisées, au cours de l'année 2019, sur les grands axes ci – après :
519. **Dans le cadre du support à la croissance économique**, les actions de la CEDEAO viseront, notamment :
- *le renforcement du commerce intra-CEDEAO* qui demeure faible (en moyen 12% du commerce total), nonobstant les efforts déployés dans la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (TEC-CEDEAO), du Schéma de Libéralisation des Echanges et des mesures prises pour lutter contre les barrières non-tarifaires et autres tracasseries ;
  - la poursuite de l'appui au développement des infrastructures de transports, de télécommunications et d'énergie en tant que *condition sine qua non* pour l'intégration effective de la région et la transformation structurelle des économies ouest africaines ;
  - l'intensification des actions visant assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la mise en œuvre des programmes d'appui au développement de la production agricole tout en tenant compte des changements climatiques ;
  - la promotion du secteur privé à travers l'amélioration du climat d'affaires nécessaire pour attirer davantage de l'investissement et pour accélérer l'industrialisation et la création des emplois au sein de la Communauté, notamment pour les jeunes ;
  - l'accélération du processus de création de la monnaie unique de la CEDEAO prévue à l'horizon 2020, sous l'impulsion de la Task Force Présidentielle, à travers la mise en œuvre diligente des activités de la Feuille révisée du programme de la monnaie unique de la CEDEAO. A cet égard, l'opérationnalisation du Fonds spécial pour le financement des programmes de la Feuille de route révisée et l'implication effective de tous les acteurs nationaux et régionaux demeurent cruciales pour l'atteinte de cet objectif.
520. **Au titre de la paix, de la sécurité et de la démocratie**, la Communauté poursuivra son soutien aux efforts des Etats membres dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la démocratie en tant que fondement pour le développement socio-économique de notre région. A cet égard, des dispositions idoines seront prises pour appuyer les processus électoraux au sein des Etats membres en 2019 et lutter contre le terrorisme et toutes les formes de criminalité transfrontalière, le trafic illégal et autres actes de criminalité dans le Golfe de Guinée.
521. **Concernant le renforcement des filets de sécurité sociale**, la CEDEAO intensifiera ses actions de soutien aux couches les moins favorisées de nos populations à travers la mise en œuvre des



programmes en faveur des femmes et des jeunes. Dans ce cadre, la Communauté continuera à accompagner les Etats membres dans :

- le renforcement de leur système de santé à travers l'intensification des mesures de prévention sanitaire ;
- la promotion d'un système éducatif sensible au genre et adapté au besoin des économies de la Région, en vue d'accroître l'emploi des jeunes et assurer une croissance économique inclusive ;
- la promotion de l'égalité de genre, notamment dans le cadre de recrutement pour les postes dans les institutions communautaires.

522. **S'agissant de la réforme institutionnelle** adoptée en vue d'accroître l'efficacité opérationnelle des institutions communautaires, les actions seront centrées sur la mise en œuvre de la feuille de route adoptée par les Instances statutaires de la CEDEAO et l'opérationnalisation des nouveaux organigrammes adoptés. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration du recouvrement des recettes du Prélèvement Communautaire afin d'assurer le financement adéquat des programmes d'intégration régionale et l'amélioration de l'efficacité de la dépense au sein des différentes institutions de la Communauté.

523. **Enfin**, nous intensifieront les relations de coopération avec tous nos partenaires à travers l'approfondissement du dialogue. A cet égard, les instruments de dialogue existants en particulier le Mécanisme de Coordination CEDEAO-Partenaires au Développement, et CEDEAO et les rencontres avec les Représentations diplomatiques des pays accrédités auprès de la CEDEAO seront renforcés à œuvrer pour l'étroitement de notre coopération avec les organisations partenaires.

## CONCLUSION GENERALE

524. Le présent rapport a fait le point des activités menées au cours de l'année 2018 par les différentes institutions communautaires conformément au mandat confié à chacune d'elle par les plus hautes Autorités de la CEDEAO. La réalisation de ces activités a permis à la Communauté de poursuivre ses efforts pour une intégration régionale plus effective et ce, nonobstant les multiples défis économiques, sécuritaire et de bonne gouvernance démocratique. Ainsi :

525. Dans le domaine des affaires politiques et de la coopération internationale, la Commission de la CEDEAO a été le fer de lance de la coopération politique avec les partenaires aussi bien bilatéraux que multilatéraux. La Commission a redoublé d'efforts dans la promotion et le renforcement de la gouvernance démocratique en apportant une assistance électorale aux Etats membres à savoir la Sierra Leone, la Guinée Bissau et le Mali. Sous l'impulsion des Présidents de la République de Guinée et de la République du Ghana, facilitateurs de la CEDEAO de la crise togolaise, la Commission a joué un rôle essentiel dans le Dialogue inter togolais.

526. En ce qui concerne l'environnement économique international, l'économie mondiale devrait stagner à son niveau de 2017 c'est-à-dire 3.7% en 2018, tandis que celle de l'Afrique au Sud du Sahara enregistrerait une amélioration par rapport à 2017 en passant à 2,7% en 2018 contre

2.5% l'année précédente. Pour l'Afrique de l'Ouest, en particulier la CEDEAO, on enregistre une reprise de l'économie en 2018 (3.0%) par rapport à 2017 (2.3%) même si cette dernière est un peu en deçà des attentes initiales. Les projections pour 2019 font ressortir un taux de croissance de 3,4%. Les pressions inflationnistes ont été un peu plus vives au niveau mondial avec un taux passant de 3.2% en 2017 à 3.8% en 2018. Au niveau de l'Afrique, le taux d'inflation moyen serait en nette diminution pour se situer à 10,6% en 2018, comparée au taux de 13,0% en 2017. A l'exception de l'Afrique de l'Est où le taux d'inflation moyen est en nette progression à 18,2% en 2018 contre 14% en 2017, toutes les autres régions connaîtront une réduction significative des pressions inflationnistes. Pour la CEDEAO, le taux d'inflation moyen ressortirait à 10,5% en 2018 contre 13,8% en 2017.

527. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'harmonisation des politiques macroéconomiques et la promotion du secteur privé. Ainsi, au niveau de la surveillance des politiques économiques et financières des États membres de la CEDEAO, les principales réalisations comprennent notamment l'adoption de la feuille de route révisée pour le programme de la monnaie unique de la CEDEAO, la création du Fonds spécial pour le financement des activités de la Feuille de Route et la réaffirmation de l'approche gradualiste consistant à commencer par les pays qui satisfont aux critères de convergence. Au titre de la promotion du secteur privé, en plus de la signature d'un Accord de coopération et l'organisation du Forum économique avec la Turquie, la Commission a finalisé le Code d'investissement communautaire, le plan régional de bonnes pratiques de fabrication pour les industries pharmaceutiques et le cadre de développement des chaînes de valeur agro industrielles.
528. Dans le domaine des affaires sociales et humanitaires, la Commission de la CEDEAO a adopté une nouvelle Feuille de route pour la mise en place le Dépôt humanitaire au Mali en tant que stratégie de stockage pour une intervention humanitaire efficace. Elle a aussi procédé à la distribution de produits alimentaires et non alimentaires aux réfugiés lors de la journée mondiale de l'action humanitaire. En outre, en collaboration avec l'OIT, la Commission a élaboré un Programme complet pour le travail décent qui servira à renforcer la collaboration entre les deux institutions.
529. En ce qui concerne la facilitation du commerce régional et la promotion de la politique commerciale, la Commission poursuit ses efforts pour encourager la mise en œuvre de diverses initiatives régionales relatives à la facilitation des échanges. Ainsi, la Commission a validé la politique commerciale commune, la politique régionale des services. Elle a lancé les activités de l'autorité de la concurrence de la CEDEAO et finalisé la stratégie régionale en réponse à l'AGO. En outre, l'Accord établissant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a été signé par 12 Etats membres.
530. Les résultats obtenus à ce jour sont encourageants au regard des différents défis auxquels l'ensemble des Institutions de la Communauté sont confrontées, en particulier l'insuffisance des ressources financières pour une mise en œuvre efficace du Programme de travail communautaire. Il est donc nécessaire de réorienter les efforts en vue de doter la Commission et les autres Institutions de la Communauté de ressources financières suffisantes pour leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel dans le cadre du Programme d'intégration régionale.

531. Afin d'assurer le succès dans la mise en œuvre des chantiers de l'intégration régionale, les recommandations ci-après sont formulées :

- ✓ la Commission et les Etats membres doivent poursuivre leurs efforts pour maintenir la paix et la sécurité dans la Région en garantissant des élections pacifiques et en mutualisant les efforts dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- ✓ la Commission et les Etats membres doivent prendre les dispositions pour accélérer les réformes économiques et l'assainissement de l'environnement macroéconomique dans les États membres de la CEDEAO dans l'optique de faciliter la réalisation de la monnaie unique de la région à l'horizon 2020 ;
- ✓ la Commission et les autres Institutions communautaires devront poursuivre leur engagement dans les affaires humanitaires et les programmes d'intervention sociale dans la région en vue de contribuer à atténuer la vague croissante d'immigration illégale des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest en direction de l'Europe et des autres régions du monde ;
- ✓ la Commission de la CEDEAO devrait veiller à ce que les textes existants sur le Prélèvement Communautaire soient rigoureusement appliqués et fassent l'objet d'un suivi efficace en vue d'assurer un mécanisme de financement durable pour la mise en œuvre des programmes communautaires.

-----